

PROGRAMME

THEME1 : LA COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES

Introduction générale

Chapitre1: Généralité sur les sociétés commerciales

Chapitre2 : Constitution des sociétés commerciales

Chapitre3 : Impôts sur les sociétés (IS)

Chapitre4 : la répartition des bénéfices

Chapitre5 : Evaluation des titres sociaux

Chapitre6 : Les modifications du capital

THEME2 : L'INTERPRETATION DES ETATS FINANCIERS

Chapitre7 : Les états financiers annuels du système normal

Chapitre8 : Le bilan fonctionnel

Chapitre9 : Le bilan liquidité

Référence bibliographique

**Marcel DOBILL : Comptabilité des sociétés, édition2008 AECC- KARTHALA, Tome3.
Comptabilité pratique et facile, Joseph BONLONG et I. KAMGO, édition 2010, Tome3.**

INTRODUCTION GENERALE

On entend par *Comptabilité des sociétés*, l'enregistrement comptable des opérations particulières qui régissent la vie des sociétés. Ces opérations concernent :

- La constitution des sociétés commerciales ;
- La fiscalité ;
- L'affectation des résultats ;
- L'évaluation des titres sociaux ;
- Les modifications du capital.

La comptabilité des sociétés est donc liée à la connaissance des règles juridiques et fiscales applicables aux sociétés.

CHAPITRE I : GENERALITE SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

OPO :

A la fin de cette leçon, l'élève de la Terminale CG doit :

- ✓ Définir la notion de société commerciale ;
- ✓ Distinguer les différents types de sociétés commerciales ;
- ✓ Maîtriser les conditions de constitution d'une société.

INTRODUCTION

L'article 4 de l'acte uniforme OHADA sur les sociétés dispose que : « la société commerciale est créée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une activité des biens en numéraire ou en nature dans le but de partager le bénéfice ou l'économie qui pourra en résulter. Les associés s'engagent à contribuer aux pertes dans les conditions prévues par le présent acte uniforme.»

Cependant, l'article 5 du même acte uniforme précise que : « la société commerciale peut être également créée par une seule personne dénommée associé unique par un acte écrit, on parle alors de société unipersonnelle ». La société commerciale doit être créée dans l'intérêt commun de tous les associés. Ceci étant, il existe un certain nombre de règles pour protéger les associés et les tiers. Un contrat de société, pour être valide doit remplir les conditions de fonds et de forme

I-Condition de constitution des sociétés

a) Condition de fonds

Les conditions de fonds nécessaires à la constitution d'une société commerciale sont :

1) L'intention des associés (l'affectio-societatis)

C'est le désir des associés de participer à la gestion collective de la société en renonçant à certaine liberté ;

2) La mise en commun des apports

Chaque associé doit faire un apport à la société :

- ✓ Sous forme d'argent (c'est l'apport en numéraire),
- ✓ Sous forme de droit portant sur des biens mobiliers ou immobiliers, corporels et incorporels (c'est l'apport en nature),
- ✓ Sous forme de travail, de connaissances ou de main d'œuvre (apport en industrie),

3) La participation aux bénéfices et aux pertes

Les associés ont droit aux bénéfices et pertes qui résulteraient de leur entreprise commune.

En principe, le partage du bénéfice doit être proportionnel aux apports. La loi interdit les clauses léonines qui attribuent tout les bénéfices à un seul associé ou groupe d'associés de leur contribution aux pertes.

b) Condition de forme

Les conditions de forme nécessaires à la constitution d'une société commerciale sont :

1) Le contrat

Il est écrit et porte le nom de statut qui doit être fait par un acte notarié et sous seing privé. Le statut de toute société doit comporter les mentions suivantes :

- ✓ La forme de la société ;
- ✓ La dénomination suivie le cas échéant de son cycle ;
- ✓ L'objet social (la nature et le domaine de son activité) ;
- ✓ Le montant du capital social ;
- ✓ Les modalités de fonctionnement ;

En dehors de ces mentions communes à toutes les sociétés, la loi exige les mentions particulières propres à chaque type de société.

2) la publicité

C'est une formalité en vue d'informer les tiers de la création de société. Elle se fait par :

- ✓ L'immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier ;
- ✓ L'insertion d'un extrait de statut au journal d'annonce légale ;

- ✓ La déclaration d'existence aux différentes administrations fiscales (impôts), et sociales(CNPS).

II-Les types de société

L'acte uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales prévoit diverse forme de société dont les plus important sont :

- ✓ La société en nom collectif (SNC) ;
- ✓ La société en commandite simple (SCS)
- ✓ La société à responsabilité limitée (SARL)
- ✓ La société anonyme (SA)

III-Caractéristiques des sociétés commerciales

1) La société en nom collectif (SNC)

Ici, les associés sont tous des commerçants. Le capital est divisé en part sociale encore appelé part d'intérêt. Les parts ne sont pas négociables, elles ne sont cessibles qu'avec le consentement unanime de tous les associés. Par ailleurs, les associés sont solidairement et définiment responsables des dettes sociales.

2) La société en commandite simple(SCS)

Cette société comprend deux catégories d'associés :

- ✓ Les commandites : ce sont des commerçants solidairement et indéfiniment responsables des dettes sociales ;
- ✓ Les commanditaires : ce sont des simples bailleurs de fonds dont la responsabilité se limite au montant de leur apport.

3) la société à responsabilité limitée (SARL)

Elle est constituée par les associés qui ne sont pas des commerçants et dont la responsabilité est limitée au montant des apports. Le minimum de capital social est de 1 000 000 FCFA, divisé en part sociale dont le montant ne saurait être inférieur à 5 000 FCFA. Les parts sociales ne sont pas librement cessibles.

IV-Gestion des sociétés commerciales

A-l'administration

1) Dans les sociétés en nom collectif(SNC)

Les statuts désignent un ou plusieurs gérants associés ou non, personne physique ou morale. Dans le cas contraire, tous les associés sont gérants. La révocation d'un gérant qui n'est pas nommé par les statuts peut être décidée par la majorité en nombre et en capital des associés. La rémunération des associés gérants est assimilée à un prélèvement sur les bénéfices et par conséquent non déductible du bénéfice fiscal.

2) Dans les sociétés en commandite simple (SCS)

La SCS est gérée par tous les associés commandites sauf stipulation contraire des statuts. Les associés commanditaires ne peuvent exercer aucun acte de gestion même avec une procuration. La rémunération des associés gérants est assimilée à un prélèvement sur les bénéfices et par conséquent non déductible du bénéfice fiscal.

3) Dans les sociétés à responsabilité limitée

La SARL est gérée par un ou plusieurs gérants associés. Ceux-ci nommés par les associés dans les statuts ou par la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital. Les gérants reçoivent des salaires, ils sont assimilés aux salariés et leurs rémunérations sont traitées comme les charges de personnel.

4) Dans les sociétés anonymes (SA)

Le mode d'administration de chaque SA est déterminé par les statuts.

- ✓ La SA avec conseil d'administration : est dirigée soit par un PDG (personne physique), soit par un PCA un DG. C'est le cas des SA comprenant plus de 03 actionnaires. Le conseil d'administration est composé de 03 membres au moins et de 12 membres au plus.
- ✓ Une société anonyme avec un nombre d'actionnaire inférieur ou égal à 03 peut ne pas constituer un conseil d'administration et désigner un administrateur général qui assure les fonctions d'administration et de direction de la société. L'administrateur perçoit des

indemnités de fonction ou des jetons de présence qui sont des charges fiscalement déductibles à condition de correspondre à un travail effectif.

B-Le contrôle

1) Dans les SNC & SCS

On distingue : le contrôle permanent et le contrôle intermittent

a) Le contrôle permanent

C'est le droit qu'on les associés non gérant de consulter deux fois par ans au siège social les documents et pièces comptables, les procès verbaux de délibération et des décisions collectives.

b) le contrôle intermittent

Encore appelé contrôle périodique, il est fait par l'assemblée générale annuelle dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice. Cette assemblée générale ne peut se tenir que si elle réunit la majorité des associés représentant la moitié du capital sociaux.

2) Dans les SARL

En général le contrôle est exercé par l'assemblée générale annuelle des associés. Mais pour les SARL dont le capital est supérieur à 10 000 000 FCFA, la nomination d'au moins un commissaire au compte est obligatoire. Lorsque le capital est supérieur à 250 000 000 FCFA et que l'effectifs du personnel permanent est supérieur à 50 personnes. Le commissaire au compte exerce un contrôle permanent sur la gestion de la société et doit certifier la régularité, la sincérité du bilan et du résultat.

3) Dans les SA

Le contrôle est exercé par un ou plusieurs commissaires au compte inscrit à l'ordre des experts comptables.

CHAPITRE II : CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

LECON1 : GÉNÉRALITÉS SUR LA CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

OPO :

A la fin de cette leçon, l'élève doit :

- ✓ Procéder à l'analyse comptable et fiscale des apports
- ✓ Distinguer les différents types d'apports
- ✓ Maîtriser les comptes utilisés lors de la constitution
- ✓ Maîtriser l'aspect fiscal de la constitution

Introduction

La constitution des sociétés représente l'ensemble des opérations qui permettent à la société d'avoir une existence juridique. Elle se traduit par un certain nombre de formalité accompagnant la promesse puis la réalisation des apports des associés.

I-Les apports

A-Classification

Les apports peuvent être classés selon plusieurs critères.

1) d'après leur nature

Selon l'article 4 de l'acte uniforme OHADA, chaque associé peut apporter à la société :

- ✓ De l'argent (apport en numéraire)
- ✓ Des droits portant sur des biens mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels (apport en nature)
- ✓ De la main d'œuvre ou des connaissances (apport en industrie)

Les apports peuvent être libérés intégralement ou partiellement libère à la constitution (apport en nature ou de numéraire)

2) d'après le type de rémunération

On distingue selon ce critère :

- ✓ Les apports pure et simple, ce sont des apports en contre partie desquels, les associés reçoivent des droits sociaux, c'est-à-dire des actions ou parts sociaux ;
- ✓ Les apports à titre onéreux : ce sont des apports en contrepartie desquels l'associé reçoit des espèces et prend en charge le règlement du passif qui grève son apport
- ✓ Les apports mixtes : ce sont des apports en partie pure et simple et en partie à titre onéreux.

B-Analyse comptable et fiscal

1) Analyse comptable

Sur le plan comptable, on distingue :

- ✓ Les apports en nature
- ✓ Les apports en numéraire
- ✓ Les apports en industrie (ils ne sont pas pris en compte dans le capital social).

Capital social : apport en nature +apport en numéraire

2) Analyse fiscale

Sur le plan fiscal on distingue :

- ✓ Les apports purs et simples
- ✓ Les apports à titre onéreux
- ✓ Les apports mixtes

Capital social : apports purs et simples

Comme les apports purs et simples, les apports en nature et en numéraire sont rémunérés par les droits sociaux.

Application

Pour la constitution de la société SANDY&FRERE au 1^{er} janvier 2019, les associés ont réalisé les apports suivants :

- ✓ **ALI**
 - bâtiment.....18 000 000
 - marchandises....2 000 000
- ✓ **BOBO**
 - virement bancaire....10 000 000
 - versement d'espèce...5 000 000
- ✓ **COCO** : connaissance et relation en commerce international
- ✓ **DADA** : apporte son patrimoine compose des éléments suivants
 - terrain....23 000 000
 - construction.....10 000 000
 - matière première.....2 000 000
 - dettes envers le personnel.... 3 500 000
 - dette envers l'Etat 1 500 000

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Analyser ces différents apports
 - a-du point de vue fiscal
 - b-du point de vue comptable
- 2) Calculer le montant du capital social
 - a-du point de vue fiscal
 - b-du point de vue comptable

SOLUTION

1- Analyse des apports

Associés	Evaluation des apports		Analyse des apports	
	Eléments	Montants	Comptable	Fiscal
ALI	bâtiment	18 000 000	Apport en nature	Purs et simple
	marchandises	2 000 000		
		<u>20 000 000</u>		
BOBO	Banque	10 000 000	Apport en numéraire	Purs et simple
	Espèces	5 000 000		
		<u>15 000 000</u>		
COCO	Connaissances & relation en commerce international	-	Apport en industrie	-
DADA	Terrain	23 000 000	Apport en nature	35 000 000 apports mixtes dont 5 000 000 à titre onéreux et 30 000 000 purs et simples
	Construction	10 000 000		
	Matière P	2 000 000		
	Total biens(A)	35 000 000		
	Dette pers	3 500 000		
	Dette Etat	1 500 000		
	Total dettes(B)	5 000 000		
	Apport net (A-B)	<u>30 000 000</u>		

2- Calcul du montant du capital

Capital social : apport en nature +apport en numéraire

Capital social : 20 000 000+15 000 000+30 000 000= 65 000 000FCFA.

II-Aspect fiscal de la constitution des sociétés commerciales

Divers impôts et taxes sont exigés à la constitution des sociétés.

1- Les droits d'enregistrement

Le code général des impôts rend obligatoire, l'enregistrement de l'acte de constitution de la société :

- ✓ Dans un délai de 15 jours à 1 mois à compter de sa constitution, lorsque celle-ci est réalisée devant un notaire ;
- ✓ Dans un délai de 1 mois à 3 mois des autres cas ;

Cet enregistrement peut se faire dans un délai de 6 mois lorsque l'acte de constitution est établi dans un état membre de la CEMAC.

a) Les droits dégressifs

Ils sont perçus sur les apports purs et simples et se calculent par application des taux dégressifs sur la valeur du capital social divisé en tranche comme le montre le barème suivant :

Tranche du capital	Taux	Plafond
0-750 000 000	2%	750 000
750 000 000-1 500 000 000	1.5%	1 500 000
1 500 000 000-3 000 000 000	1%	3 000 000
3 000 000 000-5 000 000 000	0.5%	5 000 000
5 000 000 000-et plus	0.25%	2 500 000

Application

- 1) Calculer les droits dégressifs pour un capital de 65 000 000
- 2) Le capital social d'une SA est composé de :
 - apport en nature...2 000 000 000
 - apport en numéraire.... 2 700 000 000
 Calculer les droits dégressifs à payer.

SOLUTION

- 1) Calcul des droits dégressifs pour un capital de 65 000 000

$$65\,000\,000 \times \frac{2}{100} = 1\,300\,000 \text{ plafond de droit } 750\,000$$

Droit dégressif : 750 000

- 2) Calcul des droits dégressifs de la SA au capital de 4 700 000 000

Tranche du capital	Montant	taux	Droit calculé	Droit à payer
0-750 000 000	750 000 000	2%	15 000 000	750 000
750 000 000-1 500 000 000	750 000 000	1.5%	11 250 000	1 500 000
1 500 000 000-3 000 000 000	1 500 000 000	1%	15 000 000	3 000 000
3 000 000 000-4 700 000 000	1 700 000 000	0.5%	8 500 000	5 000 000
Droit dégressif à payer				10 250 000

b) Les droits de mutation ou droit proportionnel

Ces droits s'appliquent sur les apports à titre onéreux, qui correspondent aux charges du passif grevant l'apport.

Description du bien	Taux
Immeuble bâti en zone urbaine Fonds de commerce	15%
Immeuble non bâti en zone urbaine Immeuble bâti en zone rurale Droit de bail	10%
immeuble non bâti en zone rurale biens meubles	5%
Marchandises à l'état neuf	2%
Créances, actions, obligations, parts sociales	2%

Application

Le 01^{er} janvier N, est constituée une SA au capital de 30 000 000FCFA dont 3 000 actions de nominal 10 000FCFA chacune. Les apports ont été réalisés de la manière suivante :

- ✓ Apport d'un fonds de commerce exploité par SIMO et dont les composantes sont les suivantes :
 - immeuble bâti.....15 000 000
 - matériel de transport...8 000 000
 - clients EAR....2 500 000
 - marchandises....1 500 000
 - Total des biens.....27 000 000
- ✓ Apport de numéraire par un groupe d'actionnaires.....20 000 000.le capital est souscrit à concurrence de 1 000 actions par SIMO et le reste par les apporteurs en numéraire.

TRAVAIL A FAIRE :

1-calculer les droits de mutation en faveur de la société, sachant que l'immeuble apporté par SIMO est situé en zone Nord de Douala.

SOLUTION

1-calcul des droits dégressifs en faveur de la société

Tableau d'analyse des apports

Associés	Apports purs et simples	Apports à titre onéreux
SIMO	10 000 000	17 000 000
Autres associés	20 000 000	-
Total	30 000 000	17 000 000

- ✓ Calcul des droits dus :
 - droit dégressif :..... 30 000 000 x 2% = 600 000
 - droits proportionnels :
 - Marchandises :..... 1 500 000x2% = 30 000
 - Clients EAR :2 500 000x2% = 50 000
 - Matériel de transport :..... 8 000 000x5% = 400 000
 - Immeuble bâti :5 000 000x 15% =750 000
 - Apport à titre onéreux.....17 000 000 = 1 230 000
 - Total droit à payer :.....600 000+1 230 000 = 1 830 000

3) Les droits d'immatriculation au RCCM

Leurs montants sont généralement fixés et de faible montant. On doit se référer à la loi de finance en vigueur.

III-Les frais de constitution

Ils regroupent l'ensemble des frais engagés pendant les formalités de constitution à savoir :

- ✓ Les droits d'enregistrement
- ✓ Les frais d'actes
- ✓ Les frais de publicité
- ✓ Les honoraires du notaire ou avocat ayant rédigé les statuts

IV-Analyse comptable de la constitution

A-Les comptes utilisés

Le système comptable OHADA a prévu des comptes spécifiques pour l'enregistrement des opérations de constitution de la société commerciale.

1- Les comptes de capital (10)

Il s'agit de compte 101 capital social, qui s'éclate en 05 sous comptes :

- 1011 Capital souscrit, non appelé
- 1012 Capital souscrit, appelé, non versé
- 1013 Capital souscrit, appelé, versé, non amorti
- 1014 Capital souscrit, appelé, versé, amorti
- 1018 Capital souscrit soumis à des conditions particulières

2- les comptes de tiers

Le compte 461apporteurs opérations sur le capital est subdivise en :

- 4611 Apporteur, apport en nature
- 4612 Apporteur, apport en numéraire
- 4613 Apporteur, capital appelé non verse
- 4614 Apporteur, compte d'apport, opération de restructuration (fusion...)
- 4615 Apporteur, verse reçu sur augmentation
- 4616 Apporteur, versements anticipés
- 4617 Apporteurs défaillants
- 4618 Apporteur, titres à échanger
- 4619 Apporteur, capital à rembourser

NB : nous allons utiliser le compte 109 apporteur capital souscription non appelé.

B- Enregistrement comptable de la constitution

L'enregistrement comptable des opérations de la constitution des sociétés commerciales comprend les étapes suivant :

- ✓ La souscription des apports (promesse d'apport)
- ✓ La constatation de la créance
- ✓ L'appel d'une fraction de capital
- ✓ L'exigibilité
- ✓ La réalisation des apports
- ✓ L'engagement des frais de constitution

LECON II : CONSTITUTION DES SOCIETES EN NOM COLLECTIF(SNC)

OPO

- ✓ Définir la notion de SNC
- ✓ Maîtriser les particularités juridiques de la SNC
- ✓ Enregistrer les opérations de la constitution de la SNC

I. Généralités sur la SNC

1- Particularité juridique

La SNC est une société commerciale par sa forme. Désigner par une raison sociale, elle se caractérise par :

- ✓ La responsabilité des associés : ils sont tous des commerçants personnellement, solidairement et indéfiniment responsables de tous les engagements de la société.
- ✓ Le type de société : c'est une société de personne dans laquelle les droits des associés sont représentés par des parts sociales ou parts d'intérêts qui ne peuvent être librement cessible.

2- Formalités

Elles concernent notamment :

- ✓ La rédaction des statuts
- ✓ L'enregistrement des statuts auprès des services des impôts ;
- ✓ L'immatriculation au registre du commerce et de crédit mobilier ;
- ✓ Le dépôt des statuts au greffe du tribunal de 1^{ère} instance ;
- ✓ L'insertion d'un extrait de statut dans un journal d'annonce légale.

3- Les apports

Les textes ne formulent aucune exigence particulière concernant les apports dans ce type de société. Autrement dit :

- Il n'existe pas de capital minimum ;
- Les apports en industrie sont autorisés mais ne font pas partie du capital social ;

- Les conditions de libération des apports en numéraire sont fixées par les statuts ;
- La société est dirigée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, personnes physiques ou morales.

II- ENREGISTREMENTS COMPTABLES

La comptabilisation de la constitution d'une SNC se fait conformément aux prescriptions juridiques en la matière. Plusieurs cas peuvent être étudiés.

1-Constitution d'une SNC avec libération intégrale des apports

Le 01/01/19, EDIMO et BELLO forment une SNC au capital de 7 000 000 F

- Apport de BELLO
 - Fonds commercial : 1 000 000
 - Matériel : 2 500 000
 - Marchandises : 500 000
- Apport EDIMO : fonds déposé à la CCA 3 000 000

L'ensemble des apports sera effectivement réalisé le 15/01/19

Les frais de constitution réglés par chèque s'élèvent :

- Droit d'enregistrement 2% du capital social ;
- Frais de publicité 250 000 HT
- Honoraires du notaire 350 000 HT

TRAVAIL A FAIRE :

- 1- passer les écritures de constitution
- 2-présenter le bilan d'ouverture.

Solution :

Calculs annexes

- droit d'enregistrement : (7 000 000 x 2%)	140 000
- Frais de publicité (250 000 x 1,1925)	298 125
- Honoraires (350 000 x 1,1925)	<u>417 375</u>
Total	855 500

- 1- écritures de constitution

		01/01/19		
4611	1011	Associé apporteur en nature BELLO	4 000 000	7 000 000
4612		Associé EDIMO apporteur en numéraire	3 000 000	
		Capital souscrit, non appel		
		Constitution la SNC EDIMO&BELLO		
		1/01/19		
4613	4611 4612	Apporteur, capital appelé non versé	7 000 000	4 000 000
		Apporteur, apport en nature		3 000 000
		Apporteur, apport en numéraire		
		Exigibilité de la créance		
		d°		
1011	1012	Capital souscrit, non appelé	7 000 000	7 000 000
		Capital souscrit, appelé non verse		
		Appel du capital		
		15/01/19		
215	4613	Fonds commercial	1 000 000	4 000 000
244		Matériel et mobilier	2 500 000	
311		Marchandises	500 000	
		Apporteur, capital appelé non verse		
		Libération des apports en nature		
		d°		
521	4613	banque	3 000 000	3 000 00
		Apporteur, capital appelé non verse		
		Libération apport en numéraire		
		d°		
6275	521	publicité	250 000	855 500
6324		honoraires	350 000	
646		droit d'enregistrement	140 000	
4454		Etat, TVA récupérable	115 500	
		Banques locales		
		Paiement des frais de constitution		
		d°		
1012	1013	Capital souscrit, appelé non verse	7 000 000	7 000 000
		Capital souscrit, appelé verse non Amor		
		Pour solde du compte 1012		

2- Bilan d'ouverture au 24/09/2012

Actif	Montant	Passif	Montant
Fonds commercial	1 000 000	Capital social	7 000 000
Matériel	2 500 000	Résultats (perte)	(740 000)
Marchandises	500 000		
TVA récupérable	115 500		
Banque	2 144 500		
Total	6 260 000	Total	6 260 000

1- Apport grevé d'un passif

Application

Le 13 juin 2019, DOUALA et DORIANE fondent une société en nom collectif au capital de 25 000 000 F (5 000 parts de 5 000 F) dénommé SNC DODO.

- Apport DOUALA

* Fonds de commerce	6 000 000
* Matériel	7 000 000
* Amortissement du matériel	2 000 000
* Mobilier	800 000

* Amortissement mobilier	300 000
* Marchandises	8 000 000
* Provision pour dépréciation Marchandises	500 000
* Créances client	3 000 000
* Fournisseurs	1 500 000
* Effet à payer	500 000

- Apport de DORIANE

* Banque	4 000 000
* Espèces	1 000 000

Les frais de constitution réglés par chèques sont les suivants :

- Droit d'enregistrement	540 000
- Honoraires du notaire	477 000 TTC
- Frais de publicité	150 000 HT

TRAVAIL A FAIRE : passer toutes les écritures de constitution.

Solution :

1- Détermination du capital

*** Apport de DOUALA**

Eléments	Valeur brute	Amort/Prov	Valeur nette
<u>Eléments d'actif</u>			
Fonds de commerce	6 000 000	-	6 000 000
Matériel	7 000 000	2 000 000	5 000 000
Mobilier	800 000	300 000	500 000
Marchandises	8 000 000	500 000	7 500 000
Créances clients	3 000 000		3 000 000
<i>Actif net</i>			22 000 000
<u>Eléments du passif</u>			
Fournisseur	1 500 000		1 500 000
Effet à payer	500 000		500 000
<i>Passif net</i>			2 000 000
Capital apporté par DOUALA			20 000 000

*** Apport de DODO**

- Banque	4 000 000
- Espèces	<u>1 000 000</u>
Capital	5 000 000

1- Ecritures au journal de la SNC DODO

13/06/19					
4611	1011	Associé DOUALA, apporteur en nature	20 000 000	25 000 000	
4612		Associé DORIANE, apporteur en numé	5 000 000		
		Capital souscrit, non appelé			
		Constitution SNC DODO			
d°					
4613	4611	Apporteur, capital appelé non verse	25 000 000	20 000 000	
		4612	Apporteur DOUALA, apport en nat		
		Apporteur DORIANA, apport en nu		5 000 000	
		Exigibilité de la créance			
d°					
1011	1012	Capital souscrit, non appelé	25 000 000	25 000 000	
			Capital souscrit, appelé non verse		
		Appel du capital			
d°					
215	401	Fonds de commerce	6 000 000	1 500 000	
2441		4021	Matériel		5 000 000
2444			Mobilier		500 000
311			Stock de Marchandises		7 500 000
411			Clients		3 000 000
			Fournisseurs		
			Fournisseurs EAP		
	4613	Apporteur, capital non versé		20 000 000	
		Libération des apports en nature			
d°					
521	4613	Banque		5 000 000	
571			Caisse		4 000 000
			Apporteur, capital non versé		1 000 000
			Libération des apports en numéraire		
d°					
445	521	Etat TVA déductible		1 195 875	
627			Publicité		105 875
6324			Honoraires		150 000
646			Droit d'enregistrement		400 000
			Banque		540 000
		Engagement des frais de constitution			
d°					
1012	1013	Capital souscrit, appel non versé	25 000 000	25 000 000	
			Capital souscrit, appelé verse non A		
		Pour solde du compte 1012			

LECON III : CONSTITUTION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)

I. LES PARTICULARITES JURIDIQUES

1- Définition

La société à responsabilité limitée (SARL) est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales.

2- Caractéristiques

- Le capital social ne peut être inférieur à 1 000 000 F ;

- Ce capital doit être souscrit et libéré d'au moins de la moitié à la constitution. La libération du surplus intervient en une ou plusieurs fois dans un délai de deux (2) ans à compter de l'immatriculation de la société au RCCM ;
- Le capital est divisé en titres appelés parts sociales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 5 000 F CFA
- Les apports en industrie sont interdits.

L'administration de la société est assurée par une ou plusieurs personnes physiques, associés ou non. La SARL peut être constituée par une ou plusieurs personnes physique ou morale. Elle doit être désigné par une dénomination sociale qui est précède ou suivie en caractère lisible des mots « société à responsabilité limitée » ou du sigle SARL.

II-ENREGISTREMENT COMPTABLE

Application

TAMO, POLA et FOTSO fondent le 01/01/19 une société à responsabilité limitée, dénommé «TAPOFO SARL » au capital de 30 000 000 F divisé en part de 10 000 FCFA.

TAMO apporte :

- Bâtiment 15 000 000
- Matériel de transport 5 000 000

POLA apporte des espèces de 6 000 000

FOTSO apporte un chèque de 4 000 000

Les fonds sont déposés chez maître TEMA notaire en charge de l'établissement de l'acte de constitution.

Le 15/02/19 la société est immatriculée au RCCM et maître TEMA verse les fonds reçu au compte bancaire de la société sous déduction des frais suivants :

-droit d'enregistrement 475 000 FCFA

-honoraire 300 000 HT

-publicité 600 000 HT

TRAVAIL A FAIRE :

1- Enregistrer au journal de la SARL TAPOFO les écritures qui s'impose.

2- Présenter le bilan d'ouverture

Solution :

Analyse des apports :

Apport TAMO

Bâtiment	15 000 000
Matériel de transport	<u>5 000 000</u>
Total	<u>20 000 000</u>
POLA	6 000 000
FOTSO	4 000 000

Capital 30 000 000 soit 3 000parts de valeur nominal 10 000FCFA

1- Ecritures au journal

		01/01/19			
4611		Apporteur TAMO, apport en nature	20 000 000		
46121		Apporteur POLA, apport en numéraire	6 000 000		
46122		Apporteur FOTSO, apport en numéraire	4 000 000		
	1011	Capital souscrit, non appelé			30 000 000
		Constitution de la SARL TAPOFO			
		d°			
4613		Apporteur, capital appelé non verse	30 000 000		
	4611	Apporteur TAMO, apport en nature		20 000 000	
	46121	Apporteur POLA, apport en numer		6 000 000	
	46122	Apporteur FOTSO, apport en numer		4 000 000	
		Constatation de la créance			
		d°			
1011		Capital souscrit, non appelé	30 000 000		
	1012	Capital souscrit, appelé non verse			30 000 000

213 245	4613	Appel du capital	15 000 000 5 000 000	20 000 000
		d° bâtiment Matériel de transport Apporteur, capital appelé non versé Libération de l'apporteur TAMO		
4732	46130 46131	d° Notaire, maitre TEMA Apporteur, capital appelé non verse Apporteur, capital appelé non verse Dépôt des fonds chez le notaire	10 000 000	6 000 000 4 000 000
		15/02/19 Etat, TVA récupérable Banque Publicité Honoraire Droit d'enregistrement Notaire, maitre SIMO Règlement des frais de constitution		
445 521 6275 6324 646	4732		173 250 8 451 750 600 000 300 000 475 000	10 000 000
1012	1013	d° Capital souscrit, appelé non verse Capital souscrit, appelé verse, non A Pour solde du 1012	30 000 000	30 000 000

2- Bilan d'ouverture de la SARL TAPOFO au soir du 15/02/19

ACTIF		PASSIF	
Postes	Montant	Poste	Montant
Bâtiments	15 000 000	Capital	30 000 000
Matériel de transport	5 000 000	Résultat	(1 375 000)
Etat, TVA récupérable	173 250		
Banque	8 451 750		
Total	28 625 000	Total	28 625 000

LECON IV : CONSTITUTION DES SOCIETES ANONYMES

I. LES PARTICULARITES JURIDIQUES

1- Définition

La SA est une société des capitaux dans laquelle les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits des actionnaires sont représentés par des actions. Elle peut ne comprendre qu'un seul actionnaire. Elle peut être administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 12 membres au plus, actionnaires ou non.

2- Caractéristiques

- La SA est désignée par une dénomination sociale qui doit être immédiatement précédée ou suivie en caractère lisible des mots « société anonyme » ou du sigle « SA » ;
- Le capital social minimal est fixé à 10 000 000 FCFA et porté à 100 000 000 FCFA lorsqu'il y a appel à l'épargne public. Les droits des actionnaires sont représentés par des actions dont la valeur nominale est supérieure ou égale à 10 000 FCFA (VN ≥ 10 000). Les actions représentant les apports en nature doivent être intégralement libérés à la constitution ;

- Les actions représentant les apports en numéraire doivent être libérés d'au moins $\frac{1}{4}$ de la valeur nominale : ce montant est appelé **minimum légal** ; la libération du surplus doit être effectuée dans un délai de 3 ans à compter de la date de l'immatriculation au registre de commerce.

II. Enregistrement comptable

Les opérations de constitution d'une SA dépendent des conditions selon lesquelles sont libérés les apports en numéraire. Plusieurs cas sont envisagés :

1- Les apports en nature et en numéraire libre intégralement à la constitution

Application :

La SA MESSA est créée, le 01/01/19 au capital de 120 000 000 FCFA divisé en actions de 20 000 FCFA. Les apports sont les suivants :

- Matériel de transport	24 000 000
- Fonds de commerce	12 000 000
- Bâtiment	50 000 000
- Marchandises	7 000 000
- Dépôt en espèce chez maître SIMO, notaire	27 000 000.

La société est définitivement constituée le 15/01/19. Un compte bancaire est ouvert à la BICEC au nom de la société et maître SIMO y vire les fonds après déductions des droits d'enregistrement 750 000 et des ses honoraires pour 1 431 000 TTC.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1- passer au journal les écritures de constitution
- 2- présenter le bilan d'ouverture à la date du 15/01/01/19

SOLUTION

Calculs annexe

✓ apport en nature	
-Fonds commercial	12 000 000
-Bâtiment	50 000 000
-Matériel de transport	24 000 000
-Marchandises	<u>7 000 000</u>
Total des apports	93 000 000

✓ apport en numéraire

$$120\,000\,000 - 93\,000\,000 = \mathbf{27\,000\,000}$$

$$\text{Capital social} = 93\,000\,000 + 27\,000\,000 = 120\,000\,000 (6\,000 \text{ actions de } 20\,000 \text{ FCFA})$$

✓ Frais de constitution :

- droit dégressif : $120\,000\,000 \times 2\% =$	2 400 000 >	750 000
- honoraires		1 200 000
-TVA $1\,200\,000 \times 19.25\%$		<u>231 000</u>
Total honoraire TTC		1 431 000

1- Ecritures comptables au journal de la société

- 4611,4612/1011 promesse d'apport
- 1011/1012 appel du capital
- 4613,109/ 4611,4612 exigibilité
- 2,3,4,5/4613 libération
- 4713/4613 depot chez lz notaire
- 1012/1013 reclassement du ktal

		01/01/19		
4611	1011	Associé apporteur en nature	93 000 000	120 000 000
4612		Associé apporteur en numéraire	27 000 000	
		Capital souscrit non appelé		
		Const° de la SA MESSA		
		d°		
4613	4611 4612	Apporteur, capital appelé non versé	120 000 000	93 000 000
		Apporteur, apport en nature		27 000 000
		Apporteur, apport en numéraire		
		Constatation de la créance		
		d°		
1011	1012	Capital souscrit, non appelé	120 000 000	120 000 000
		Capital souscrit, appelé non versé		
		Appel du capital		
		d°		
215	4613	Fonds commercial	12 000 000	93 000 000
231		Bâtiment	50 000 000	
245		Matériel de transport	24 000 000	
311		Marchandises	7 000 000	
		Apporteur, capital appelé non versé		
		Libération des apports en nature		
		d°		
4732	4613	Notaire, maitre SIMO	27 000 000	27 000 000
		Apporteur, capital appelé non verse		
		Dépôt des fonds chez le notaire		
		15/01/19		
445	4732	Etat TVA déductible	231 000	27 000 000
521		Banque	24 819 000	
6324		Honoraires	1 200 000	
646		Droit d'enregistrement	750 000	
		Notaire, maitre SIMO		
		Règlement des frais de constitution		
		d°		

2- bilan d'ouverture

Actif

Bilan SA Carrière de l'Ouest au 05/07/12

Passif

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Fonds commercial	12 000 000	Capital social	120 000 000
Bâtiment	50 000 000	Résultat (perte)	(1 950 000)
Matériel de transport	24 000 000		
Marchandises	7 000 000		
Etat, TVA récupérable	231 000		
Banque	24 819 000		
Total	118 050 000	Total	118 050 000

2- Les apports en numéraire libérés par fraction

Application

A la date de la création de l'entité TAC « tôles et aciers du Cameroun » le 01/01/2019, tous les apporteurs ont souscrit en numéraire les 10 000 actions de nominale 10 000 FCFA. Les actions

doivent être libérées du minimum légal à la constitution. Les frais de constitution payés en espèces comprennent :

-honoraire 150 000 FCFA HT

-Droit d'enregistrement à calculer.

Le second quart est appelé le 02/02/2019, et tous les actionnaires se sont exécutés par virement bancaire au compte de la nouvelle entité. Le troisième quart est appelé le 05/03/2019, un actionnaire Mr TATO qui possède 200 actions ne répond pas à ce dernier appel. Les fonds appelés doivent être versés dans les 30 jours qui suivent l'appel.

TRAVAIL A FAIRE

Passer les écritures de constitution.

Solution :

1-Calculs annexes

-Montant du capital : $10\,000 \times 10\,000 = 100\,000\,000$

-Fraction appelée à la constitution (minimum légal) : $10\,000 \times 10\,000 \times \frac{1}{4} = 25\,000\,000$

-Calcul du droit d'enregistrement : $100\,000\,000 \times \frac{2}{100} = 2\,000\,000$ plafond : 750 000

-fraction du capital non appelé : $(100\,000\,000 - 25\,000\,000) = 75\,000\,000$

2-Ecriture comptable

4612	1011	01/01/19 Apporteur, apport en numéraire Capital sous, appelé non versé Constitution de la SA TAC (promesse d'apport) d°	100 000 000	100 000 000
109	4612	Apporteur, capital souscrit non appelé Apporteur, apport en numéraire Constatation de la créance	100 000 000	100 000 000
1011	1012	30/12 Capital sous, non appelé Capital sous, appelé non versé Appel du 1 ^{er} quart du capital d°	25 000 000	25 000 000
4613	109	Apport, capital appelé, non versé Capital souscrit non appelé Exigibilité d°	25 000 000	25 000 000
521	4613	Banque Apporteur, capital appelé non versé Réalisation des apports en numéraire d°	25 000 000	25 000 000
4454 6324 646	571	Etat, TVA récupérable honoraire du notaire droit d'enregistrement caisse Paiement des frais de constitution d°	28 875 150 000 750 000	928 875
1012	1013	Capital sous, appelé non versé Capital souscrit, appelé versé non amorti Reclassement du capital	25 000 000	25 000 000
1011	1012	02/02/19 Capital souscrit, non appelé Capital souscrit, appelé non versé Appel du 2 ^{eme} quart d°	25 000 000	25 000 000
4613	109	Apporteur, capital souscrit appelé non versé Apporteur capital souscrit non appelé Exigibilité d°	25 000 000	25 000 000
521	4613	Banque Apporteur capital souscrit appelé non versé Virement des fonds en banque d°	25 000 000	25 000 000
1012	1013	Capital sous appelé non versé Capital souscrit appel versé non amorti	25 000 000	25 000 000

1011	1012	Reclassement du capital 05/03/19 Capital sous, non appel Capital souscrit appel non verse Appel du 3eme quart	25 000 000	25 000 000
4613	109	d° apporteur, capital sous appelé non verse apporteur, capital sous non appelé Exigibilité	25 000 000	25 000 000
521	4613	d° banque apporteur, capital sous appelé non verse virement des fonds en banque	24 500 000	24 500 000

3-Actionnaire retardataire

Un actionnaire peut ne pas respecter la date prévue pour la libération de la fraction appelée. On dit qu'il est retardataire. Dans ce cas, le versement des sommes restant due à la société porte des intérêts de retard à compter du jour ou le versement devait être effectué. La société peut aussi imputer aux retardataires les frais engagés.

Application

L'actionnaire TATO titulaire de 200 actions libérées de moitié verse avec un mois de retard le troisième quart. Il doit payer les intérêts de retard au taux de 6% l'an et 12 500 FCFA des frais engagés par la société. Les fonds appelés doivent être versés dans les 30 jours qui suivent l'appel.

TRAVAIL A FAIRE : passer au journal les écritures comptables

SOLUTION

-Fraction retardataire : $200 \times 10\,000 \times \frac{1}{4} = 500\,000$

-intérêts de retards : $500\,000 \times 6\% \times \frac{1}{4} = 2\,500$

Ecritures comptables

1011	1011	05/03/19 Appel du 3eme quart du capital	25 000 000	25 000 000
4613	109	d° Exigibilité	25 000 000	25 000 000
521	4613	d° Virement des fonds en banque	24 500 000	24 500 000
6311	571	d° imputation des frais	12 500	12 500
521	771 781 4613	d° banque intérêts transfert des charges apporteur, capital sous non appelé paiement des frais	515 000	2 500 12 500 500 000
1012	1013	d° capital appelé non verse capital appelé verse non amorti Reclassement du capital	25 000 000	25 000 000

4- actionnaire défaillant

Il y a défaillance lorsque certains actionnaires propriétaires des actions de numéraires partiellement libérées non par répondu à l'appel de fonds et après mise en demeure reste sans effet. Un mois après la mise en demeure, la société peut vendre les actions en bourse (on parle de l'exécution en bourse). La vente des actions entraîne des frais auquel il convient d'ajouter les intérêts de retard, qui sont à la charge de l'actionnaire défaillant. La constatation de la défaillance se fait dans le compte « **4617 actionnaires défaillants** ». Le résultat de l'actionnaire défaillant peut se calculer de 02 façons.

✓ Première méthode

RESULTAT= Sommes Encaissées – Sommes Décaissées

Avec : Sommes Encaissées = Soldes du compte 4617

Sommes Décaisses = fraction du capital déjà versée.

✓ Deuxième méthode

D Résultat de l'actionnaire défaillant C

Fraction défaillante + Frais engages + Intérêts de retard	vente des actions
---	-------------------

Application

Lors de l'appel du 4^{ème} quart le 10/04/19 et après plusieurs rappels à l'ordre, l'actionnaire TATO est déclaré défaillant. Ces actions sont vendues à la bourse le 30/06/19 pour 2 400 000 FCFA. Les intérêts de retard pour 12 000 FCFA et les frais engages par la société et payes en espèce s'élèvent à 18 000 FCFA.

TRAVAIL A FAIRE :

1-passer les écritures au journal de la société

2-déterminer le résultat de l'actionnaire défaillant ? A t-il gagne ou perdu

SOLUTION

- montant 4^e 10 000 x 10 000/4 = 25 000 000

- montant défaillance de TATO : 200 x 10 000/4 = 500 000

- montant versé par les autres actionnaires : 25 000 000 – 500 000 = 24 500 000

- montant des intérêts : 12 000

-montant des frais : 18 000

1- Ecritures au journal

		10/04/19		
1011	1012	Capital souscrit non appelé	25 000 000	25 000 000
		Cap souscrit appelé non versé		
		Appel du 4 ^e /4		
		d°		
4613	109	Apporteur, cap appelé non verse	25 000 000	25 000 000
		Apporteur, Capital non appelé		
		Exigibilité du 4 ^e /4		
		d°		
521	4613	Banque	24 500 000	24 500 000
		Apporteur capital appelé non verse		
		Libération partielle du 4 ^e /4		
		d°		
4617	4613	Actionnaire défaillant	500 000	500 000
		Apporteur capital appelé non verse		
		Constatation de la défaillance		
		30/06/19		
521	4617	Banque	2 400 000	2 400 000
		Actionnaire défaillant		
		Exécution en bourse (200x12 000)		

6311	571	d° Frais sur action caisse paiement des frais de cession	18 000	18 000
4617	771 781	d° Actionnaire défaillant Intérêt de retard Transfert de charge Imputation des frais et intérêts à TATO	30 000	12 000 18 000
4617	521	d° Actionnaire défaillant Banque Règlement de l'actionnaire défaillant	1 870 000	1 870 000
1012	1013	d° Capital souscrit appelé non versé Capital souscrit appelé versé non amorti Pour solde du compte débité	25 000 000	25 000 000

Situation de l'actionnaire défaillant

	D	4617 Actionnaire défaillant	C
		500 000	2400 000
		18 000	
		12 000	
	SC	1 870 000	
		2 400 000	2 400 000

Résultat de TATO

Résultat de l'actionnaire défaillant :

1^{er} procédé : somme reçue – somme versée

Somme reçue	1 870 000
Somme versée (les 3 premiers/4)	<u>-1 500 000</u>
Profit	370 000

2^e procédé :

Lorsque les actions sont vendues au « n^{ième} » quart, ces actions sont considérées comme libérées de « n » quarts.

- Produit des ventes	2 400 000
- Libération des 4/4	(500 000)
- Intérêt de retard	(12 000)
- Frais sur titres	<u>(18 000)</u>
- Profit	370 000

5- versements anticipés

Certains actionnaires préfèrent se libérer par anticipation de la totalité de leurs actions de numéraire à la souscription, alors que tout le capital n'est pas appelé. Ce versement s'enregistre au crédit du compte 4616 « actionnaire versement anticipé » qui sera soldé au fur et à mesure des appels ultérieurs.

Application :

La SA FOKOU a été fondée au capital de 40 000 000 par émission d'actions de 10 000 F libérées du minimum légal à la constitution. Lors de la libération du 1^{er} quart, 2 400 actions ont été entièrement libérées. La constitution est effectuée à la date du 15/05 et les fonds versés en banque.

Les frais de constitution réglés par chèque sont:

- Droits d'enregistrement 2% du capital
- Honoraires du notaire 400 000 FHT
- Publicité 150 000 FHT

TRAVAIL A FAIRE :

Passer au journal, les écritures nécessaires. Sachant que le deuxième quart a été appelé le 02/07/19.

SOLUTION

Fraction appelée à la constitution : $40\,000\,000 \times \frac{1}{4} = 10\,000\,000$

Montant anticipation : $10\,000 \times \frac{3}{4} \times 2400 = 18\,000\,000$

Somme reçue à la constitution : $10\,000\,000 + 18\,000\,000 = 28\,000\,000$

Ecritures au journal

4612	1011	15/05 Apporteur, apport en numéraire Capital souscrit non appelé Constitution SA FOKOU d°	40 000 000	40 000 000
109	4612	Apporteur, capital non appelé Apporteur, appelé en numéraire constatation de la créance d°	40 000 000	40 000 000
1011	1012	capital souscrit non appelé Capital souscrit, appelé non versé Appel du capital d°	10 000 000	10 000 000
521	4613 4616	banque apporteur, capital appelé non verse apporteur, versement anticipe versement des fonds en banque d°	28 000 000	10 000 000 18 000 000
445 627 6324 646	521	Etat TVA déductible Publicité Honoraires Droit d'enregistrement Banque Règlement des frais de constitution d°	105 875 150 000 400 000 750 000	1 405 875
1012	1013	Capital souscrit appelé non verse Capital souscrit, appelé verse non amorti Reclassement du capital 02/07/19	10 000 000	10 000 000
1011	1012	Capital souscrit non appelé Capital souscrit, appelé non verse Appel du 2 ^{ème} quart du capital d°	10 000 000	10 000 000
4613	109	apporteur, capital appelé non verse apporteur, capital souscrit, non appelé Exigibilité d°	10 000 000	10 000 000
521 4616	4613	banque apporteur, versement anticipé apporteur, capital appelé non verse versement des fonds en banque d°	4 000 000 6 000 000	10 000 000

1012	1013	capital souscrit, appel non verse capital souscrit, appelé verse non amorti Reclassement du capital	10 000 000	10 000 000
------	------	---	------------	------------

EXERCICE DE CONSOLIDATION

L'entité SOFAMAC est constituée le 02/01/2019 sous la forme d'une SA, au capital de 160 000 000 FCFA reparti en action de 20 000 FCFA, soit 20 000 actions d'apport et 6 000 actions de numéraire.

Les actions d'apport sont remises aux associés de la SARL FOTSO&CIE dissout en rémunération de leur apport faire sur la base de leur bilan au 31/12/2019 en annexe 1.

Après expertise, les bâtiments sont repris pour 17 740 000, le matériel pour 2 400 000, les stocks pour 6 000 000, le fonds de commerce est évalué à 2 000 000. Les autres éléments sont repris pour leur valeur au bilan, les dettes sont reprises intégralement.

Les autres souscripteurs ont libéré par virement bancaire le premier quart exigé. Les frais de constitution :

-Droit d'enregistrement (à calculer) ;

-Frais d'acte et honoraire pour un montant de 596 250 FCFA TTC. Sont payés par chèque.

Le 15/03/2019 procède à l'appel du second quart, un seul actionnaire M. WABO titulaire de 200 actions n'a pu régler sa dette en dépit de délai de grâce accordé (jusqu'au 31/03).

Le 24/04/2019 ses actions ont été vendues au prix unitaire de 9 800 FCFA, les frais de cession payés par chèque sont élevés à 26 000 FCFA, outre ces frais, les intérêts de retard ont été calculés sur la base de 6% l'an.

Le 01/07/2019, à lieu l'appel du troisième quart, un actionnaire M. SOULE titulaire de 400 actions libère entièrement ses actions tous les actionnaires ont répondu à cet appel et la libération a été faite par chèque.

TRAVAIL A FAIRE

1-Passer au journal de la SOFAMAC toutes les écritures de la constitution de la société.

2-Présenter le bilan d'ouverture

3-Enregistrer l'appel et la libération du 2^{ème} et du 3^{ème} quart.

Annexe1 bilan de la SARL FOTSO&CIE

Postes	Montants	Postes	Montants
Bâtiment	18 000 000	Capital	32 000 000
Matériel	3 200 000	Réserves	5 900 000
Mobilier	8 000 000	Fournisseurs	500 000
Marchandises	6 700 000	Fournisseurs EAP	800 000
Client	1 500 000		
Client EAR	1 800 000		
Banque	1 800 000		
Total	41 000 000	Total	41 000 000

CHAPITRE2 : IMPOT SUR LES SOCIETE (IS)

OPO

- Définir les différents régimes d'imposition en matière d'impôt sur les sociétés
- Déterminer la base d'imposition en matière d'IS
- Analyser fiscalement les charges et les produits
- Remplir les tableaux de la DSF : 22, 23,24.
- Déterminer et comptabiliser l'impôt sur les sociétés
- Déterminer le résultat net

LECONI. GENERALITES

L'impôt sur les sociétés (IS) est un prélèvement pécuniaire obligatoire, effectué par l'Etat à travers le ministère des finances sur l'ensemble de bénéfice des sociétés et autres personnes morales exerçant sur le territoire national en vue d'assurer les dépenses publiques. Il faut le calculer et s'acquitter.

I-Champ d'application de l'impôt sur les sociétés

1- Les personnes assujetties à l'impôt sur les sociétés

On distingue

- Les assujettis de plein droit ;
- Les assujettis par option ;

a-Les assujettis de plein droit

Sont passibles de plein droit de l'impôt sur les sociétés :

- les sociétés anonymes
- les sociétés à responsabilité limitée ;
- les sociétés coopératives et leur union ;
- les organismes d'Etat jouissant de l'autonomie financière (CAMWATER, ...) ;
- toutes les autres personnes morales se livrant à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif ou qui comprennent parmi leurs membres au moins une société de capitaux.

b-Les assujettis par option

Sont soumis à l'impôt sur les sociétés par option :

- les sociétés en nom collectif ;
- les syndicats financiers ;
- Les sociétés en commandite simple (SCS)
- les autres sociétés civiles.

Cette option est volontaire et irrévocable (définitive)

2. Les personnes exonérées de l'impôt sur les sociétés

Certaines entreprises sont exemptées de l'impôt sur les sociétés :

- les sociétés d'investissements à capital variable dans le cadre de leur objet légal
- les sociétés coopératives de production, de transformation, de conservation et de vente de produit agricole et d'élevage ;
- les établissements privés d'enseignement
- les caisses de crédit agricole (mutuelle) ;
- les collectivités locales ;
- les coopératives scolaires ;
- la Société Nationale Investissement(SNI)
- la C.N.P.S pour la partie des bénéfices provenant des cotisations sur salaires.

De même, certains revenus sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, il s'agit :

- des revenus des sociétés filiales par une société mère ;
- des plus-values à réinvestir.

3. Territorialité de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est prélevé sur les bénéfices obtenus des entreprises exploitées ou des opérations réalisées sur le territoire national, sous réserve des dispositions et des conventions fiscales internationales.

4-Période d'imposition

L'impôt sur les sociétés est assis sur les bénéfices obtenus par période de 12 mois, correspondant à l'exercice budgétaire. Cet exercice budgétaire coïncide avec l'année civile et va du 01/01/N au 31/12/N.

Cependant, il peut avoir :

- Un exercice long, lorsque l'activité de l'entité commence entre le 01/07/N et le 31/12/N, car l'exercice sera clos l'année suivante (31/12/N+1).
- Un exercice court, lorsque l'activité commence entre le 01/01/N et le 30/06/N.

II-OBLIGATION DES PERSONNES IMPOSABLES A L'IS

Les personnes imposables à l'IS doivent :

- souscrire une déclaration de résultat obtenu de leur exploitation au cours de la période servant de base à l'imposition dans les 3mois qui suivent la clôture de l'exercice.
- fournir la DSF dont le nombre de tableau dépend du régime dans lequel se trouve l'entité ;
- fournir une copie conforme des autres constituant ou modifiant les statuts ;

-fournir un relevé des rémunérations servir aux associés ayant relevé les montants des amendes et pénalité.

LECON2 : DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

I-Notion de résultat comptable et de résultat fiscal

1- Le résultat comptable

C'est le résultat des opérations de toute nature effectuées par l'entreprise au cours de la période servant de base à la détermination de l'impôt. De façon générale, le résultat comptable est égal aux produits moins les charges

$$\text{Résultat Comptable} = \text{Produits} - \text{Charges}$$

2-Le résultat fiscal

Le résultat fiscal est celui qui est pris en considération par l'administration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les bénéfices.

Il s'obtient en combinant les règles comptables et les règles fiscales. Ainsi, des corrections extra comptables sont opérées sous forme de réintégration et de déduction des éléments du résultat comptable. Le résultat fiscal se calcule de la manière suivante.

Eléments	Montants
Résultats Comptables (Résultat avant impôt)	RC
Réintégrations (charges fiscalement non déductible)	+R
Résultat fiscal intermédiaire (RFI)	RFI
Déductions(D)	-D
Résultat fiscal de l'exo(RF)	RF

NB : Les déductions et les réintégrations conduisant à la détermination du résultat fiscal sont effectuées dans le tableau N°22 de la Déclaration Statistique et Fiscale (D.S.F).C'est sur ce résultat qu'est appliqué le taux de l'impôt.

II- Le taux de l'IS.

Au Cameroun, le taux de l'impôt sur les sociétés est de 33% décomposé comme suit :

-taux principal	30%
- CAC (10% du principal)	3%
Taux General	33%

III-Calcul et paiement de l'IS

-La base de calcul de l'IS est le résultat fiscal définitif (RF), toute fraction de résultat inférieure à 1 000 FCFA étant négligeable.

-Le montant de l'impôt est obtenu par la formule :

$$\text{IS} = \text{RF} \times 33\%$$

Cependant, l'IS calculé au taux de 33% ne peut être inférieur au minimum de perception qui représente 2,2% du chiffre d'affaire hors taxe.

-Si $\text{IS} > \text{MP}$ du tableau 22, alors bien vouloir remplir le tableau 23 de la DSF.

-Si $\text{IS} < \text{MP}$ du tableau 22, alors voir tableau 24 de la DSF

Le paiement de l'impôt se fait de la façon suivante :

-Un acompte mensuel de 2,2% du chiffre d'affaire hors taxe est versé avant le 15 du mois sous peine de sanction.

- La régularisation doit se faire au plus tard le 31/12/N et le reliquat (IS-Acompte) doit être payé au plus tard le 31/03/N+1.

Application :

Une SA a dégagé au 31/12/2007 un résultat de 12 750 000 qui s'analyse en :

- Produits d'exploitation et HAO comptabilisés 35 200 000 F (dont CAHT 25 000 000)

- Charges d'exploitations et HAO comptabilisées 22 450 000 F

Après examen des charges, l'inspection des impôts admet en déduction 20 320 450 F de charges et autorise une exonération de 750 000 F de produits.

TAF :

1-Calculer le résultat fiscal,

2-Calculer le montant de l'impôt à payer et dire, si c'est les tableaux 23 ou 24 qu'on doit établir.

3-Calculer le bénéfice distribuable

4-Comptabiliser l'acompte, l'impôt et le résultat net de l'exercice

Solution :

1-Calcul du résultat fiscal définitif(RFD) de l'exercice

Produits 35 200 000	35 200 000
Charges 22 450 000	-22 450 000
Résultat comptable (RC) avant impôt	12 750 000
Charges non déductible(Réintégrations) (22 450 000- 20 320 450)	+ 2 129 550
Résultat fiscal intermédiaire	14 879 550
Produits exonérés(Déductions)	-750 000
Résultat fiscal définitif (RFD)	14 129 550

2-Calcul du montant de l'impôt à payer

$$IS = 14\ 129\ 000 \times 33\% = 4\ 662\ 570$$

$$\text{Acompte sur IS} : 25\ 000\ 000 \times 2,2\% = 550\ 000$$

IS > MP voir tableau 23 de la DSF

3-Calcul du bénéfice distribuable(BD)

$$BD = RC - IS \quad BD = 12\ 750\ 000 - 4\ 662\ 570 = 8\ 087\ 430$$

IV-Comptabilisation

L'impôt sur les sociétés est considéré comme une charge HAO, c'est la part du bénéfice revenant à l'Etat au titre d'un exercice. L'analyse comptable est la suivante.

4492	521	15/12/N Acompte sur IS Banque Paiement acompte de l'IS	Acompte	Acompte
891	441	31/12/N Impôt sur le bénéfice Etat, impôt sur le bénéfice Constatation de l'IS	IS total	IS total
441	4492 521	31/12/N Etat, impôt sur le bénéfice Acompte sur l'IS Banque Paiement de l'IS	IS total	Acompte IS net
137	138 891 131	31/12/N Résultat AO Résultat HAO Impôt sur les bénéfices Résultat net Détermination	RAO	RHAO IS total RN

LECON3 TRAITEMENT FISCAL DES CHARGES ET DES PRODUITS

La détermination du résultat fiscal (base de calcul de l'impôt sur les sociétés) dans le tableau 22 de la DSF nécessite une analyse préalable des charges et des produits de l'entreprise à la

lumière de la loi fiscale. En effet le fisc a mis au point des règles de déductibilité applicables aux différents types de charges et de produits dont la connaissance est indispensable pour la détermination du résultat fiscal.

I-Analyse fiscale des charges

A- Conditions générales de déductibilité des charges

Pour être déductible, une charge doit remplir les conditions suivantes :

- Être engagée dans l'intérêt de l'entreprise et se rattacher à la gestion normale ; ainsi ne sont pas déductibles les dépenses personnelles somptuaires, les sanctions pénales ;
- Correspondre à une charge effective (justifiées par des pièces comptable) et avoir été régulièrement comptabilisée ;
- Ne pas être exagérée ;
- Se rattacher à la période d'imposition concernée (exercice comptable pour lequel on calcule le bénéfice fiscal).

B-Charges fiscalement déductibles

1- Les amortissements

Les amortissements correspondent à la dépréciation des éléments de l'actif immobilisé du fait de l'usage et du temps. Pour être déductible, les amortissements doivent remplir les conditions suivantes :

- porter sur un élément d'actif immobilisé, amortissable et inscrit au bilan ;
- être régulièrement comptabilisé ;
- figurer au tableau d'amortissement de la DSF ;
- ne pas être exagéré

Le fisc admet uniquement le mode d'amortissement linéaire.

Application :

Une immobilisation acquise le 1^{er} avril 2018 à 4 800 000 FCFA HT et amortissable en 5 ans est amorti par l'entité selon le système dégressif.

TAF : Calculer au 31/12/2018 la charge d'amortissement constatée par l'entreprise, la fraction fiscalement déductible et la fraction à réintégrer au résultat s'il y a lieu.

Solution :

Taux dégressif : $100/5 \times 2 = 40\%$	
Amortissement comptable : $4\,800\,000 \times 40\% \times 9/12$	= 1 440 000
Amortissement fiscal : $4\,800\,000 \times 20\% \times 9/12$	= <u>720 000</u>
Amortissement excédentaire (à réintégrer lig3)	720 000

2-Les provisions :

Les provisions sont des diminutions de valeur affectant un élément d'actif susceptible de se déprécier ou des charges et des pertes probables destinées à couvrir des risques et des charges que les événements survenus ou encours rendent probables, et qui sont nettement précises quant-à leur objets. Mais la réalisation est incertaine.

Pour être déductibles, les provisions doivent remplir certaines conditions.

a-Conditions de fonds

Les charges doivent être :

- rattachées à l'exercice en cours ;
- rapportées à un élément du bénéfice imposable ;
- nettement précisée quant à leur nature ou leur montant ;
- probable et non pas simplement éventuelle ;
- avoir été comptabilisées ;

b-Conditions de forme

Les provisions doivent être :

- effectivement constatées et enregistrées en comptabilité ;
- figurer dans le relevé des provisions de la DSF.

Annexe : Tableau de déductibilité des provisions

Nature des provisions	Déductible	Motifs ou conditions
Provision pour le paiement de l'IS	Non	Parce que l'IS n'est jamais une charge déductible.
Provisions pour créances douteuses	Oui	Si la créance est individualisée et a fait l'objet d'une démarche judiciaire.
Provisions pour risque d'incendie	Non	Le fisc refuse toutes les provisions éventuelles.
Provisions pour renouvellement du parc automobile	Non	Ce n'est pas une charge mais un investissement.
Provisions pour dépréciation des stocks	Oui	Si PV < PR du stock au jour de l'inventaire.
Provisions pour dépréciation du portefeuille des titres	Oui	Si le prix du marché est inférieur au prix d'achat au jour de l'inventaire.
Provision pour congés payés	Non	On réintègre la provision de l'exercice et on déduit la provision antérieure.
Provisions pour garantie sur ventes ou travaux	Non	Les risques ne sont qu'éventuels et non probables.
Provisions pour propre assurance	Non	Il s'agit d'un risque simplement éventuel et non probable.
Provision pour pertes de charge	Non	Eventualités
Provisions administratives	Non	L'Etat n'est jamais douteux
Provisions pour grosse réparation	Non	C'est un investissement et une éventualité.
Provisions pour reconstitution d'un fonds de retraite ou de licenciement	Non	Elles ne répondent qu'à un risque éventuel

Application

Une SA a procédé au 31/12/2018 aux dotations et reprises de provisions suivantes :

- 1) dotation aux charges provisionnées sur créance en instance de faillite 5 000 000
- 2) dotation aux provisions pour renouvellement de la peinture sur les murs de l'entité 4 000 000
- 3) dotation des charges provisionnées pour baisse des créances libelle en devise 1 000 000
- 4) dotation aux provisions pour congé payé 950 000 et reprise de celle doté au 31/12/2017 1 500 000
- 5) reprise de provision sur stock 3 000 000

TRAVAIL A FAIRE :

Procéder à l'analyse fiscale de ses provisions

SOLUTION

Analyse fiscal des provisions

N°	Operations	Calculs	Montants	Observations
1	Charges prov pour créances	/	5 000 000	AD
2	Prov pour renouvellem peinture	/	4 000 000	AD
3	Charges prov pour créance en devise	/	1 000 000	AD
4	prov pour congé payés	/	950 000	AR
4b	prov pour congé payés	/	1 500 000	AD
5	reprise de prov sur stock	/	3 000 000	AD

3- Les commissions et courtages versés à l'étranger

Les commissions et courtages sur achat ou vente versées à l'étranger (sauf la France), par les entités camerounaises sont déductibles qu'à concurrence de 5% du montant total de ces achats ou ventes.

Application

On relève de la comptabilité d'une entité, les informations suivantes au 31/12/2018 :

-commission et courtage sur achat en Italie 1 000 000

-Valeur des achats FOB 7 500 000

TRAVAIL A FAIRE : Calculer le montant de la commission à déduire et celle à réintégrer

SOLUTION

Calcul du montant à déduire et celle à réintégrer

-plafond des commissions à déduire : $7\,500\,000 \times 5\% = 375\,000$ (AD)

-commission excédentaire : $1\,000\,000 - 375\,000 = 625\,000$ (AR)

4- L'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobilier(IRCM)

L'IRCM constitué des revenus (dividendes, intérêts ...) reçus des sociétés dans lesquelles, l'entité possède des participations. Son taux principal est de 15%, auquel s'ajoute 10% des centimes additionnels communaux soit au total 16,5%. Dans la pratique, la valeur du revenu des capitaux mobiliers est donnée aux bénéficiaires nette de l'IRCM(100% -16,5%).

$$\text{IRCM à REINTEGRER} = \frac{\text{DIVIDENDES NETS X 16,5}}{83,5}$$

Application

La SABC a reçu pour le compte de l'année 2018, des revenus nets de 2 087 500 de la SNC DADA ou Elle a des participations.

TAF :

1-Quel est le montant brut de ce revenu ?

2-Quel est le montant de l'IRCM à réintégrer ?

SOLUTION

1-montant brut de revenu : $2\,087\,500 \times \frac{100}{83,5} = 2\,500\,000$

2-montant de l'IRCM à réintégrer : $2\,087\,500 \times \frac{16,5}{83,5} = 412\,500$

5- les Intérêts excédentaires des comptes courant des associés

Les intérêts servis aux associés pour les sommes qu'ils laissent à la disposition de la société, en plus de leur part de capital, quelque soit la forme de la société sont déductibles dans la limite du taux des avances de la BEAC majoré de 2 points.

Toutefois, les intérêts versés à des personnes non associés ou actionnaires, sont déductibles en totalité à condition que les sommes aient été empruntées dans l'intérêt de l'entreprise.

Application :

MALTA est une SA au capital de 50 000 000 entièrement libéré. Depuis sa création le 01/01/2018, M. DADA actionnaire majoritaire, a mis à la disposition de la société une avance en compte courant de 30 000 000F qui, statutairement doit être rémunérée à 13% l'an. Durant l'exercice 2018.

TAF : Calculer la part des intérêts à réintégrer. Taux de la BEAC 9%

SOLUTION

Calcul de l'intérêt excédentaire : $30\,000\,000 \times \frac{13-11}{100} = 600\,000$

6-Frais de déplacement et de représentation

Les frais de voyage et de déplacement du personnel dirigeant et associés sont déductibles à condition, qu'ils correspondent à des déplacements d'ordre professionnel. De plus, les frais de voyage allé et retour pour les congés des associés et dirigeants. Ainsi que les membres de leurs

familles (épouse, époux et enfants en charge...) sont déductible à condition que le voyage ait effectivement eu lieu. Les frais de déplacement peuvent être engagé au départ/

- soit par l'entreprise,
- soit par le dirigeant ou cadre lui-même.

Dans le dernier cas, le dirigeant peut se faire rembourser :

- soit sous forme de remboursement des frais sur présentation des notes de frais,
- ou sous forme d'allocation forfaitaire.

En cas de cumul des deux modes de remboursement au profit d'un cadre ou dirigeant, les indemnités ou allocations forfaitaires seront automatiquement considères comme non déductibles et feront l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Application :

Au 31/12/2018, il ressort de l'analyse fiscal des charges d'une entité que. Mr FOTSO s'est fait rembourser les frais de représentation pour une mission de 06 jours à Limbé sur présentation des pièces justificatives d'un montant de 500 000F. Hors ce dernier perçoit 65 000 F chaque fin de mois à titre d'allocation forfaitaire.

TAF : Déterminer la charge fiscale à réintégrer

Solution :

Calcul de la charge fiscale à réintégrer au résultat fiscal

$$\text{Allocation forfaitaire} = 65\ 000 \times 12 = 780\ 000$$

7-Services extérieurs A

a- les primes d'assurance

Ne sont déductibles, que les primes d'assurances souscrites au profit de l'entreprise dès lors que la réalisation du risque couvert entraîne la diminution de l'actif net.

Exemples : primes d'assurances couvrant les risques d'incendie ; de vol ; d'insolvabilité des clients.

Ce pendant, ne sont pas admise en déduction les sommes constituées par l'entreprise envue de ses propres assurances et même pour des primes d'assurances payées pour des personnes spécifiques.

Exemples : prime d'assurance maladie ou vie souscrite sur la tête d'un dirigeant.

Application

L'analyse des primes d'assurance de la société ALPHA au 31/12/2018 permet de noter que la société a paye 2 500 000 des primes d'assurances répartie comme suit :

- 1 000 000 à une compagnie d'assurance située au SENEGAL ;
- 800 000 pour assurance vie du DG ;
- le reste contre incendie des locaux de l'entreprise.

TAF : analyser fiscalement ces primes d'assurance.

Solution

Analyse fiscal des primes d'assurance

N°	éléments	calculs	montant	observations
1	Compagnie d'assurance SENEGAL	/	1 000 000	AR
2	Assurance vie DG	/	800 000	AR
3	Assurance incendie	/	700 000	AD

b-Location et charges locatives

-Location immobilière : Les charges locatives afférentes aux locations des biens immeubles sont entièrement déductibles.

-Location des biens meubles : lorsqu'un associé détient avec ses conjoints, ses ascendants et descendants au moins 10% des actions de la société en pleine propriété ou usufruit, les produits de la location ne peuvent être admis en déduction.

Application :

Du contrat de bail signé entre la SA FOKOU et M. SIMO, détenteur de 7% du capital que M. SIMO mette à la disposition de la société :

- Un magasin d'exposition contre un loyer mensuel de 500 000 F

- Un camion contre un loyer mensuel de 400 000 F

TAF : Déterminer le bénéfice fiscal sachant que M. TALLA, le père de M. SIMO détient 2% du capital, M. FTSO le fils de M. SIMO 2%.

Solution

Nombre d'actions détenu par SIMO, ascendant et descendant : $7 + 2 + 2 = 11\%$

Dont le loyer sur bien meuble ne sera pas déductible soit : $400\ 000 \times 12 = 4\ 800\ 000$

c-Redevance de crédit bail et contrat assimilé

Les redevances de crédit bail sont déductible (normal). Ce pendant, les amortissements de biens pris en crédit bail ne sont pas déductibles.

d-Entretien réparation et maintenance

Les dépenses permettant de maintenir les biens en vie, jusqu'à la fin de la période d'amortissement sont déductibles (pièce de rechange, achat moteur d'occasion ...).

8-Service extérieur B

a-Frais de siège et redevances pour étude, assistance technique, financière ou comptable

Les sommes versé par les entreprises camerounaises à des entreprises étrangères (à l'exception de la France et de la zone CEMAC), pour les frais généraux de siège, la rémunération de certaines services effectives (étude, assistance technique, financière et comptable) sont déductible dans la limite de 5% du BFI. Avant déduction des frais en cause, on réintègre en ligne 7 du tableau 22 la totalité des frais de siège. En cas de perte fiscal cette limite s'applique sur le résultat du dernier exercice bénéficiaire non précis.

NB : cette limite ne s'applique pas sur les frais d'assistance technique et étude relatif au montage d'usine. La limite est de 2,5% du CA HT pour les entreprise des travaux publiques et 7,5% du CA HT pour les bureaux d'études.

Application :

Une SA a réalisé un bénéfice comptable de 70 000 000 FCFA pour l'exercice 2018. Il ressort de l'analyse de ce résultat que la société a payé au cours de l'exercice 27 000 000 pour assistance technique à un cabinet comptable situe en hollande.

TRAVAIL A FAIRE

En supposant qu'il n'existe pas d'autres réintégrations fiscales. Présenter dans un tableau le calcul du bénéfice fiscal de l'exercice.

SOLUTION

Calcul du résultat fiscal

Eléments	Calculs	Montants
Bénéfice		70 000 000
Réintégrations (frais de siège)	27 000 000	+27 000 000
BFI	(70 000 000+ 27 000 000)	97 000 000
Déductions	97 000 000X5%	(4 850 000)
Résultat fiscal		92 150 000

b-redevance pour brevet, licence et marque

Les sommes verses pour l'utilisation des marques, dessin et model encours de validité sont déductibles. Ce pendant, si ses sommes profite à une entreprise située hors de la CEMAC ou hors de la France et qui participent directement ou indirectement à la gestion du capital elles deviennent non déductible. Au cas contraire, elles sont admises en déduction dan la limite de 2,5% du BFI.

c-Les charges de personnel et les cotisations

-Les rémunérations versées aux personnels et les charges y afférentes sont déductibles, à condition que ce montant correspond à un travail effectif et non exagère.

-Les cotisations versées à des organismes sociaux de l'entreprise sont déductibles ;

-Les cotisations retraites versées à l'étranger pour les expatriées ayant un caractère obligatoire sont déductible dans la limite de 15% du salaire de base.

Application

Les sommes versées en NORVEGE pour la constitution de la pension retraite obligatoire du directeur technique M. ZEFKOV Peter pour l'année écoulée sont de 28 000 000. Cet expatrié a un salaire de base de 2 000 000 de francs par mois.

TAF : Calculer la pension retraite à réintégrer.

SOLUTION :

Pension retraite à réintégrer : $28\,000\,000 - 2\,000\,000 \times 12 \times 15\% = 24\,400\,000$

9-Les impôts et taxes

Les impôts et taxes sont déductibles sauf : l'IRPP, la TSR (taxe spécial sur le revenu), l'IS, les amendes, les confiscation, la TVA, et pénalité de toute nature....

10-Les autres charges

a-Les dépenses somptuaires

Il s'agit des dépenses et charges de toute nature extravagantes ayant trait à l'exercice de la chasse, de la pêche sportive, à l'utilisation des bateaux de plaisances, des avions de tourisme ou de résidences d'agrément. Ces dépenses ne sont pas déductibles.

b- Les pertes proprement dites

Les pertes constatées sur les éléments de l'actif immobilise ou réalisables sont déductible. La perte doit être définitive et non probable.

c- Les écarts de conversion

Les écarts de conversion constatés sur les dettes de moins d'un an, libellées en devises étrangères sont déductibles. Les écarts de conversion constatés sur les dettes à long terme libelles en devises étrangères sont déductibles à la cadence de remboursement effectif.

d- Les charges exceptionnelles

Ce sont :

- Les pertes de créances : elles sont déductibles des bénéfices de l'exercice au cours duquel l'irréprochabilité est constatée, sous réserve que le recouvrement ait été poursuivi sans succès ;
- Les détournements et vols : ils sont déductibles des résultats de l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu ;
- Les manquants sur stocks, les casses, les vols de stocks ne sont déductibles que si le manquant est constaté sur procès verbal signé d'un tiers extérieur à l'entreprise et assermenté (le commissaire aux avaries).

11- Libéralités, dons, pourboires et subvention

Les libéralités, dons, pourboires et subventions ne sont déductibles que si les versements sont au profit des œuvres ou organismes d'intérêt général à caractère philanthropique (exprimer un amour humain : léproserie), éducatif, sportif, scientifique, social ou familial situés au Cameroun. Cette déduction est admise dans les limites suivantes :

- 0,5% du CAHT de l'exercice aux organismes de recherche et de développement, à des œuvres et organismes d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social et familial ;
- 5% à des œuvres et organismes d'intérêt général à caractère sportif.

Toutefois, sont totalement déductibles et sans plafond les versements effectués :

- A l'Etat ou aux collectivités territoriales décentralisées en vue de l'acquisition des antirétroviraux (une substance qui s'oppose aux virus) dans le cadre du traitement du VIH/SIDA ;
- A des organismes de recherche et de développement agréés et domiciliés au Cameroun et intervenant dans le domaine de l'agriculture, de la santé et de l'élevage.

Application :

La SA KEPEL qui a réalisé un chiffre d'affaire de 128 790 000 TTC pour l'exercice 2018 à versée des dons à des organismes suivants :

- 700 000 à l'ONG médecins sans frontière de la COTE D'IVOIRE
- 1 300 000 à l'orphelinat SAINTE TRINITE DE TOUGANG

-1 500 000 au partie politique de la droite (républicaine) du Cameroun auquel milite le PDG lors de la campagne.

TAF : Analyser fiscalement ces charges

Solution :

Analyse fiscale des dons

Eléments	Calculs	montants	Obs
Dons à l'ONG de la COTE D'IVOIRE		700 000	AR
Dons orphelinat SAINTE	$1\,300\,000 - (108\,000\,000 \times 5\%) = 540\,000$	760 000	AR
Dons partie politique		1 500 00	AR

12-Déficits fiscaux ou reports déficitaires

Il s'agit des pertes fiscales réalisées au cours des exercices précédents. En cas de perte fiscale de l'exercice N, celle-ci est considérée comme une charge de l'exercice N+1 et du bénéfice réalisé pendant ledit exercice.

Si le bénéfice n'est pas suffisant pour que la déduction soit opérée, l'excédent est reporté successivement sur les exercices suivants jusqu'au 4^{ème} qui suit l'exercice déficitaire. Au-delà, le déficit est réputé proscrit et ne peut plus faire l'objet d'une déduction. Par exemple un déficit réalisé pour le compte de l'exercice 2011 peut être imputé sur les bénéfices fiscaux des exercices 2012 ; 2013 ; 2014 ; 2015.

13-Jetons de présence

- Les tantièmes (complément de salaire du gérant prélève sur les bénéfices dans les SARL) ne sont pas déductible.

-Les jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration ne sont déductible que pour autant qu'ils représentent les rémunérations allouées à quelques titres que se soient à l'administrateur unique d'une SA n'est pas déductible.

Application

Les jetons de présence payés aux actionnaires de la SABC se sont élevés à 4 800 000 dont 2 800 000 correspond à un travail effectif et le reliquat à une séance de travail prévue et non accomplie.

TAF : Calculer les jetons de présence à réintégrer.

SOLUTION

Jetons de présence à réintégrer : $4\,800\,000 - 2\,800\,000 = 2\,000\,000$

II- ANALYSE FISCALE DES PRODUITS(DEDUCTIONS)

Elles concernent les charges, les pertes, les produits ou profits déductibles du point de vue fiscal. Ce sont des éléments fiscalement exonérés que l'on déduit du total fiscal intermédiaire pour obtenir le résultat fiscal définitif.

1-Les amortissements antérieurs différés et imputés sur l'exercice

Lorsqu'un amortissement différé est imputé sur l'exercice, on le porte en déduction à la ligne 18 du tableau 22.

2-les provisions antérieurement taxées

Les provisions réintégrées l'année N sont à déduire l'année N+1.

3-Les frais de siège et d'assistance déductible

Il représente 5% du BFI. Lorsque ce 5% est supérieur au montant des frais de siège pris en compte à la ligne 7, Alors on déduit le montant desdits.

4- Les plus-values sur cession des éléments d'actif immobilisés

Elles sont exonérées de l'impôt et par conséquent déductibles du résultat comptable dans le cas où l'entreprise prend l'engagement de les réinvestir en son sein et en immobilisations nouvelles dans un délai de 3 ans à partir de la clôture de l'exercice de réalisation desdites plus-values.

Plus ou moins value fiscale = Prix de cession HT

- Valeur nette fiscale

- Frais de cession HT

- TVA à reverser

REMARQUE :

- Le tableau22 de la DSF permet de déterminer le bénéfice fiscal ;
- Le tableau23 de la DSF permet de déterminer l'impôt sur le résultat ;
- Le tableau24 de la DSF permet de déterminer le minimum de perception ;
- Le tableau25 de la DSF permet de déterminer l'acompte sur IS;

Cas de synthèse

De la **SA ALPHA** au 31/12/2019, on vous donne les informations suivantes :

-Résultat AO solde créditeur: 78 510 000, résultat HAO solde débiteur 5 988 150. L'examen des documents comptables à fournir les renseignements suivants à analyser en vue de déterminer l'impôt sur le résultat de l'exercice 2019.

1) 6 500 000 a été paye à un cabinet comptable situe en cote d'ivoire pour la mise en pratique de la comptabilité sur informatique.

2) Un actionnaire a fait le 01/07/2019 un dépôt de 3 600 000 en compte courant ; l'intérêt servi par l'entité est de 13% et le taux des avances de la BEAC est resté à 9.5%.

3) Les frais de location d'un magasin de stockage de marchandise et dont le contrat est enregistré par le service des impôts s'élève à 540 000.

4) Un mobilier de bureau a été achète le 01/10/2019 à 2 000 000 et est amorti au taux de 25% ; alors que la durée de vie fiscalement admise est de 10 ans.

5) A l'occasion de la journée mondiale des lépreux, l'entreprise a accordé 3 000 000 à la léproserie de Baleng.

6) Le procès verbal n°143 du 28/8/2019 établit par un commissaire agréé aux avaries fait ressortir une perte sur stock de 6 400 000 enregistrée en charge.

7) Une provision de 5 000 000 a été constituer dans la perspective du renouvellement du parc automobile.

8) Les titres de participation que la société détient dans une SARL de la place ont rapporte un revenu net de 2 087 500.

9) Le directeur commercial monsieur TATO s'est fait rembourse sur une note de frais pour une valeur de 755 000 de retour d'une mission à GAROUA. Il perçoit par ailleurs 75 000 d'allocation forfaitaire mensuel pour les frais de déplacement et de représentation.

10) L'entreprise a dote une provision forfaitaire de 15% sur les créances clients hors taxe de la région de l'OUEST montant des créances 5 366 250TTC.

11) Le chiffres d'affaires de l'exercice est de 620 100 000TTC.

12) L'exercice 2018 s'était solde par un déficit de 6 500 000.

13) La société a accordé à une équipe de vétéran dont le DG est vice président et membre actif un don de 1 000 000.

14) Parmi les impôts et taxes figurent les éléments suivants :

- patente 142 500
- vignette 55 000
- pénalité de recouvrement 400 000
- pénalité de déclaration 150 000

15) La reprise des provisions pour congés paye pour l'exercice 2018 est de 1 500 000.

16) La prime d'assurance du véhicule de tourisme du DG est comprise dans les charges pour 1 200 000.

17) Il existe des produits de 4 000 000 exonères conformément à la loi de finance de l'exercice 2018.

TRAVAIL A FAIRE :

1) Présenter dans un tableau l'analyse de chacune des charges et de produits ci-dessus en vue de la détermination du résultat fiscal.

2) Remplir le tableau 22 et 23 ou 24 de la DSF, sachant que la société avait verse 8 725 300 en 2018 à titre d'acompte sur impôt.

3) Calculer le résultat net de l'exercice 2019

4) Passer au journal de la société, les écritures relatives à l'impôt et à la détermination de résultat net de l'exercice.

L'analyse comptable est la suivante :

- *Lors du paiement des acomptes en cours d'exercice*

Débit : 4492 Acompte

Crédit : 5. Acompte

- *Lors de la constatation de l'impôt*

Débit : 89. IS total

Crédit : 441 IS total

- *Lors du paiement du solde*

Débit : 441 IS net à payer

Crédit : 4492 Acompte

Crédit : 5. IS total

Le compte 89 est débité lors de la constatation de l'impôt et le solde lors de la détermination du résultat net.

- *Ecriture de détermination du résultat net*

Débit : 137 Résultat AO

Débit : 138 Résultat HAO

Crédit : 89. 33% du BFD

Crédit : 131 Résultat net

4.2- Application

La SA «GENERATION 90 » dégage au 31/12/2018 un résultat des activités ordinaires 13 500 000 F et un résultat HAO de (750 000) qui s'analyse en :

- Produits AO et HAO comptabilisés 35 200 000 (dont CAHT : 25 000 000 F)
- Charges d'activités ordinaires et HAO comptabilisées 22 450 000 F

La SA «GENERATION 80 » est soumise à la TVA

L'Inspecteur des impôts, après examen des comptes de gestion, divise les charges en deux grands groupes :

- Charges fiscalement déductibles 20 320 450
- Charges non fiscalement déductibles : le reste.

Par contre, il autorise une exonération de 550 000 de produits.

TAF :

- 1) Calculer le résultat fiscal
- 2) Calculer le montant de l'impôt
- 3) Etablir l'échéance de paiement
- 4) Calculer le bénéfice à répartir
- 5) Passer les écritures de constatation, de paiement de l'impôt et de détermination du résultat net.

Solution :

1) Le résultat fiscal

<i>Eléments</i>	<i>Montants</i>
BCAI	12 750 000
<u>Réintégrations</u>	
Charges non déductibles	<u>+ 2 129 550</u>
(22 450 000 – 20 320 450)	14 879 550
TFI	
<u>Déductions</u>	<u>- 750 000</u>
Produits exonérés	14 129 550
BF	

2) Montant de l'impôt

Minimum de perception : $25\,000\,000 \times 3,3\% = 825\,000$

IS = $14\,129\,550 \times 33\% = 4\,662\,570$

IS à payer = 4 662 570

3) Echéance de paiement

Impôt à payer : 4 662 570

Acompte versé : - 825 000

Impôt à payer au tard le 15/03/2019 3 837 570

4) Bénéfice à répartir

Bénéfice avant IS = 12 750 000

IS = - 4 662 570

Bénéfice à répartir (BAR) = 8 087 430

5) Ecritures comptables

<u>31/12/2018</u>	
89	4 662 570
441	4 662 570
Constatation de l'IS	
<u>D°</u>	
137	13 500 000
138	750 000
131	8 087 430
89	4 662 570
Détermination du résultat net	
<u>15/03/2017</u>	
441	4 662 570
4492	825 000
5..	3 837 570
Paiement de l'IS.	

Exercice

La balance d'une entreprise mixte permet de relever les soldes des comptes de gestion suivants :

- Achat de marchandises	60 580 000
- Transport consommé	8 000 000
- Services extérieurs A	69 120 000

- Escompta accordé	536 000
- Services extérieurs B	2 250 000
- Impôts et taxes	1 390 000
- Charges de personnel	10 180 000
- Production vendue	80 000 000
- Vente de marchandises	110 660 000
- Production stockée	5 300 000 (SD)
- Dotation aux amortissements	5 880 000
- Loyer encaissé	8 990 000

Par ailleurs, il est à noter la vente d'un matériel d'une valeur d'origine de 12 000 000 F amorti pour 11 000 000 F, prix de cession 800 000 F.

Lors du passage des agents du fisc, on a relevé les éléments suivants :

- 1) Provisions de 200 000 F représentant les 20% d'une créance sur le client TSAMO. Le syndic nous a informés de ses difficultés actuelles de trésorerie.
- 2) Provisions dotées en vue de l'augmentation du capital de l'entreprise 1 500 000 F.
- 3) Rémunération mensuelle versée à la femme du PDG 200 000 F (secrétaire de direction dans ladite société).
- 4) Loyer de l'immeuble occupé par l'entreprise 160 000 /mois.
- 5) L'entreprise a reçu les dividendes nets d'un montant de 835 000 F d'une SA de la place dans laquelle elle détient quelques actions.
- 6) Produits exonérés d'impôt 450 520
- 7) Frais d'assistance comptable versés à une compagnie Belge : 4 500 000 F
- 8) Rémunération du compte courant du PDG (montant 500 000 F) au taux de 12% l'an. Taux des avances de la BEAC 11%
- 9) Don au centre des handicapés d'Etoudi à Yaoundé 1 500 000 F
Don à la croix rouge Congolaise 150 000 F

TAF :

- 1- Déterminer la base imposable en tenant compte des informations ci-dessus
- 2- Calculer le montant de l'IS.

CHAPITRE IV : L'AFFECTATION DU RESULTAT

OPO :

- Etablir le projet d'affectation de résultat par type de société ;
- Comptabiliser les opérations relatives à la répartition des résultats ;
- Calculer les valeurs brutes et valeurs nettes des dividendes.

L'entreprise réalise pendant l'exercice des opérations génératrices des charges et des produits, qui permettent d'obtenir en fin d'exercice un résultat net. L'affectation ou la répartition de résultat obéir à certaines règles et diffère selon les types de sociétés.

LECON 1 : GENERALITES SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

I-Définition

L'affectation du résultat est l'opération qui consiste à choisir la destination du résultat. L'affectation du résultat consiste à répartir le résultat net réalisé au cours de l'exercice vers plusieurs destinations suivant les aspects juridiques, fiscaux et comptables. Elle a pour source les lois, les statuts, les règlements etc....

Dans toute société commerciale une assemblée générale des associés doit être réunie dans un délai de 06 mois à compter de la clôture de l'exercice :

-Pour approuver les comptes qui leur sont présentés ;

-Pour décider de l'affectation du résultat ;

Le résultat à répartir s'inscrit au compte 1301 « résultat en instance d'affectation ». De façon générale, le résultat peut recevoir les affectations suivantes : la mise en réserve, la distribution sous forme de dividende, le report à nouveau...

II-Destination du résultat

A-Les réserves

C'est la part du résultat conservé durablement dans l'entreprise, pour se prémunir contre les risques et les pertes des exercices futurs, ou pour accroître les moyens d'exploitation de l'entreprise. Selon les dispositions légales ou statutaires.

1-La réserve légale

Elle est obligatoire et sa dotation annuelle est de 10% du bénéfice net de l'exercice, diminue le cas échéant des pertes antérieures. Cette dotation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve cumulée atteint 20% du capital social à la fin de l'exercice concerné.

2-Les autres réserves

Ces réserves n'ont pas un caractère obligatoire. Cependant, elles peuvent être constituées conformément aux statuts ou à l'initiative de l'entreprise, pour satisfaire un besoin spécifique ultérieur. On peut citer :

a-Les réserves statutaires

Ce sont des réserves constituées dans le respect des dispositions statutaires de la société, elles sont obligatoires tant que les statuts ne sont pas modifiés ;

b-Les réserves contractuelles :

Ce sont des réserves constituées lorsque les clauses du contrat de la société l'exigent ;

c-Les réserves réglementaires

Ce sont des réserves constituées sur la base des dispositions réglementaires pour un investissement futur ;

d-Les réserves facultatives

Encore appelées réserves libres ou disponibles, elles sont dotées librement par l'assemblée générale ou le conseil d'administration statuant chaque année sur les comptes de l'exercice.

3-Le report à nouveau(RAN)

Le RAN est la quote part des bénéfices dont l'affectation est renvoyée à une date ultérieure. Un report à nouveau peut être débiteur ou créditeur.

a-Le RAN débiteur

C'est une perte reportée et dont l'imputation se fera faite dès que possible dans les futurs bénéfices ;

b-Le RAN créditeur :

C'est un élément positif dans le calcul des capitaux, c'est généralement la fraction inférieure à 100, 1 000 de l'unité des dividendes ou superdividende qui n'a pas pu être répartir.

4-Le bénéfice distribuable

C'est le résultat net de l'exercice : ajuster des RAN antérieurs, et diminuer des réserves indisponibles (RL&RS).

BD = RN-RAND+RANC-(RL+RS+RF)

B-Les dividendes

Les dividendes représentent la partie des bénéfices distribuables à répartir aux associés, pour leur participation au capital social de l'entreprise. Le dividende est constitué de l'intérêt statutaire(IS) et du superdividende(SD).

1-L'intérêt statutaire(IS) ou premier dividende

Il est calculé au taux fixé par les statuts sur le montant libéré et non amorti des actions du capital (au prorata temporis de libération), pour ceux encours d'exercice. De même sur les versements anticipés, si les statuts le prévoient.

2-Le superdividende(SD) ou second dividende

C'est la somme attribuée à toutes les actions du capital qu'elle soit totalement ou partiellement libérée, amorti ou non. Son montant unitaire est indiqué à toutes les actions.

Dividende(D) = Intérêts Statutaire(IS) + Superdividende(SD)

Dividende (D) = Résultat – (Reserve légale + Reserve Facultative)

III-Le paiement des dividendes

Les dividendes doivent être payés aux associés dans un délai de 9 mois, à compter de la clôture de l'exercice. La société peut donner à chacun des associés la possibilité de recevoir des dividendes sous forme d'actions nouvelles. Les dividendes des actions ou parts sociales sont imposés par la retenue à la source (IRCM), dont le taux est de 16,5% applicable sur le montant brut des dividendes (IS+SD).

Dividende Net = dividende brut – IRCM

NOTER BIEN :

L'affectation du résultat se fait dans un tableau conçu à cet effet par le système comptable OHADA. C'est le tableau 18 de la DSF, il porte le nom de « projet d'affectation du résultat de l'exercice » et se présente comme suit :

Tableau 18 de la DSF

Désignation de l'entité.....				
Adresse.....				
Numéro.....				
Identification..... Exercice clos..... (en mois).....				
PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE				
Affectation		Montant	Origines	Montant
Reserve légale	01		RAN antérieur (pertes)	
Reserve statutaire	02		RAN (bénéficiaire)	
Autres réserves	03		Résultat net de l'exercice	
Dividendes	04		Prélèvement sur l'exercice	
Autres affectations	05			
RAN	06			
Total A	07		Total B	

LECON 2 : RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DANS LES SNC

I- ASPECT JURIDIQUE

La répartition des bénéfices dans les sociétés en nom collectif s'appuie :

- Sur les dispositions de la loi de 1867 qui stipule « qu'après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, les associés se répartissent les dites sommes dans un délai de 6 mois suivant la clôture de l'exercice et les paiements devant intervenir dans les 9 mois à partir de la clôture de l'exercice » ;

- Sur les dispositions des statuts, ils peuvent prévoir la constitution des réserves et la part des bénéfices revenant à chaque associé.

II-ASPECT COMPTABLE

Il est ouvert un sous compte du compte « **465 associés dividendes à payer** » pour chaque associé, pour enregistrer ses opérations d'affectation de résultat.

Application

La SNC TALLA au capital de 8 000 000 FCFA représenté par 800 parts sociales de 10 000 F. (TALLA 400 parts, SOH 300 parts, MOWA 100 parts) a réalisé un bénéfice de 7 920 000 F. Les statuts prévoient la répartition des bénéfices comme suit :

- Après constitution d'une réserve statutaire de 10% des bénéfices, il sera prélevé une somme de 6% au profit des apports ;
- Sur le reste, 30% sera attribué aux gérants par part égale ;

- Sur le surplus, l'assemblée pourra constituer une réserve extraordinaire dont elle déterminera la dotation ;
- L'excédent éventuel pourra être réparti entre les associés proportionnellement à leurs apports.

Les associés décident d'une dotation à la réserve extraordinaire de 1 500 000 F.

TALLA et SOH sont les gérants.

TAF :

- 1- Présenter le tableau de répartition des bénéfices jusqu'à la constatation de l'IRCM au taux de 16,5%
- 2- Passer les écritures qui en découlent
- 3- Etablir le projet d'affectation du résultat.

Solution :

1- tableau de répartition des bénéfices

Eléments	Calculs	Montant	TALLA	SOH	MOWA
Bénéfice à répartir		7 920 000			
Réserve statutaire	7 920 000 x 10%	792 000			
Prélèvements					
- TALLA	(400 x 10 000)6%	240 000	240 000		
- SOH	(300 x 10 000)6%	180 000		180 000	
- MOWA	(100 x 10 000)6%	60 000			60 000
Reste		6 648 000			
Rémunération des gérants	6 648 000 x 30%	1 994 400	997 200	997 200	
Le surplus		4 653 600			
Réserve extraordinaire		1 500 000			
Excédent à répartir		3 153 600			
- TALLA	3 153 600 x 400/800	1 576 800	1 576 800		
- SOH	3 153 600 x 300/800	1 182 600		1 182 600	
- MOWA	3 153 600 x 100/800	394 200			394 200
TOTAL		0	2 814 000	2 359 800	454 200

1- Projet d'affectation

DésignationSNC TALLA.....

Adresse

Numéro d'identificationExercice clos le 31/12/N Durée (en mois) 12

PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Affectations		Montant (1)	origines	Montant (1)
Réserve légale	01		Report à nouveau antérieur (perte)	
Réserves statutaires ou contractuelles	02	792 000	Report à nouveau (bénéficiaire)	
Autres réserves	03	1 500 000	Résultat net de l'exercice	7 920 000
Dividendes (2)	04		Prélèvement sur les réserves (3)	
TALLA		2 814 000		
SOH		2 359 800		
MOWA		454 200		
Autres affectations	05			
Report à nouveau	06			
Total (A)	07	7 920 000	Contrôle : Total A = Total B	Total B 7 920 000

- (1) Les montants négatifs sont portés entre parenthèses ou précédés d'un signe (-)
 (2) S'il existe plusieurs catégories d'ayant droit aux dividendes, indiqué le montant pour chacune d'elles
 (3) Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

2- écritures au journal

Calcul de l'IRCM

Nom	Dividende brut	IRCM	Dividende net
TALLA	2 814 000	464 310	2 349 690
SOH	2 359 800	389 367	1 970 433
MOWA	454 200	74 943	379 257

131	1301	Résultat net de l'exercice	7 920 000	
		Résultat net en instance d'affectation		7 920 000
		Pour solde du compte débité d°		
1301		Résultat net en instance d'affectation	7 920 000	
	112	Réserve statutaire		792 000
	1188	Autres réserves		1 500 000
	4650	App. MAMA div. À payer		2 814 000
	4651	App. BALLA div. À payer		2 359 800
	4652	App. BOBO div. À payer		454 200
		Suivant Tableau de répartition d°		
4650		App. MAMA div. À payer	464 310	
4651		App. BALLA div. À payer	389 367	
4652		App. BOBO div. À payer	74 943	
	4424	Impôts et taxes recouvrables /sté		928 620
		Constatation de l'IRCM		

LECON 3 : RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DANS LES SARL

I. ASPECT JURIDIQUE

La répartition des bénéfices se conforme aux statuts sous réserve des propositions impératives communes à toutes les sociétés.

Dans la SARL, il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, une dotation égale à 1/10 ou 10% au moins affectée à un fonds de réserve appelé **réserve légale**. Cette dotation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve cumulée atteint le 1/5 ou 20% du capital social (capital appelé et non appelé).

Dans la SARL, la répartition du bénéfice peut être résumée comme suit :

- Réserve légale 10% sans dépasser 20% du capital social ;
- Intérêts statutaires ou 1^{er} dividende sur le capital libéré et non amorti au taux prévus par les statuts ;
- Réserve statutaire ou facultative ;
- Superdividende.

II. ASPECT COMPTABLE

Il est presque le même que dans les sociétés anonymes(SA). Mais on a la possibilité de créer les comptes individuels par associé s'ils ne sont pas nombreux.

Application :

L'article 19 des statuts d'une SARL stipule que sur les bénéfices nets après prélèvement des impôts, il sera prélevé :

- 10% pour constituer le fonds de la réserve prescrite par la loi ;
- Une somme suffisante pour servir aux associés un intérêt de 6% sur leurs apports
- Sur le solde, l'assemblée des associés pourra décider de la constitution d'un fonds de réserve pour un montant qu'elle déterminera
- Le reste éventuel sera attribué aux associés à titre de superdividende

Au 31/12/03, le montant du capital est de 25 000 000 F (2 500 parts de 10 000 F)

Le bénéfice de l'exercice est de 7 400 000

Réserve décidée par les associés : 600 000

Le capital est réparti ainsi :

- KOME 15 000 000 F
- EPALLE 7 500 000 F
- FOKOU 2 500 000 F

TAF : 1- Présenter le tableau de répartition des bénéfices

2- Passer les écritures qui s'imposent (IRCM 16,5%).

Solution :

Eléments	Calculs	Montant	KOME	EPALLE	FOKOU
Bénéfice à répartir		7 400 000			
Réserve légale	7 400 000 x 0,1	740 000			
Intérêts statutaires					
KOME	15 000 000 x 0,06	900 000	900 000		
EPALLE	7 500 000 x 0,06	450 000		450 000	
FOKOU	2 500 000 x 0,06	150 000			150 000
Solde		5 160 000			
Autres réserves		600 000			
Reste		4 560 000			
Superdividende					
KOME	4 560 000 x 1500/2500	2 736 000	2 736 000		
EPALLE	4 560 000 x 750/2500	1 368 000		1 368 000	
FOKOU	4 560 000 x 250/2500	456 000			456 000
		0	3 636 000	1 818 000	606 000

2) Ecritures au journal

131		Résultat net de l'exercice	7 400 000	
	1301	Resultat net en instance d'affectation		7 400 000
		Pour solde du compte débité		
1301		d°	7 400 000	
	111	Resultat net en instance d'affectation		740 000
	1188	Réserve légale		600 000
	4650	Autres réserves		3 636 000
	4651	App. KOME div. À payer		1 818 000
	4652	App. EPALLE div. À payer		606 000
		Suivant Tableau de répartition		
		d°	599 940	
4650		App. KOME div. À payer	299 970	
4651		App. EPALLE div. À payer	99 990	
4652	4424	App. FOKOU div. À payer		9990

		Impôts et taxes recouvrables /sté Constatation de l'IRCM		
--	--	---	--	--

Application :

Du bilan d'une SARL, on extrait les comptes suivants :

- Capital : 40 000 000
- Réserve légale 7 904 200
- Résultat 8 268 000

Le capital 4 000 parts de 10 000 F réparti comme suit :

- * MADI : 1 500 parts
- * KONE : 1 000 parts
- * MBELLA : 800 parts
- * DJONGO : 700 parts

Les statuts prévoient la répartition des bénéfices comme suit :

- Réserve légale
- Intérêt statutaire 7% du capital
- Sur le solde, réserve statutaire de 20%
- Sur le 2^e solde rémunération des gérants 10%
- Le reste est réparti aux associés comme superdividende.

TAF : Présenter le tableau de répartition du bénéfice.

Solution : calculs préliminaires

Eléments	Calculs	Montant	MADI	KONE	MBELLA	DJONGO
Rtat net de l'Exo		8 268 000				
Réserve légale		95 800				
Intérêt statutaire						
MADI	1500x 10 000 x 0,07	1 050 000	1 050 000			
KONE	1 000x 10 000 x 0,07	700 000		700 000		
BELLA	800 x 10 000 x 0,07	560 000			560 000	
ONANA	700 x 10 000 x 0,07	490 000				490 000
1^{er} solde		5 372 200				
Réserve statutaire	5 372 200 x 20%	1 074 440				
2^e solde		4 297 760				
Rém. Gérant	4 297 760 x 10%	429 776				
Reste		3 867 984				
Superdividende						
MADI	1500/4000x3867984	1 450 494	1 450 494			
KONE	1000/4000 x3867984	966 996		966 996		
BELLA	800/4000 x 3867984	773 597			773 597	
ONANA	700/4000 x 3867984	676 897				676 897
TOTAL		0	2 500 494	1 666 996	1 333 597	1 166 897

CALCULS ANNEXES

Réserve légale déjà constituée 7 904 200
 Réserve légale de l'exercice : $8\,268\,000 \times 10\% = 826\,800$
 Cumul : **8 731 000**
 Plafond : $40\,000\,000 \times 20\% = 8\,000\,000$
 Cumul réserve légale >plafond
 Réserve légale à constituée = $8\,000\,000 - 7\,904\,200 = 95\,800$

LECON 4 : RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES

I. L'AFFECTATION DES BÉNÉFICES

1. Aspect juridique

Ce sont les actionnaires réunies en assemblée générale ordinaire(AGO) dans les 06 mois qui suivent la clôture de l'exercice qui décident de l'affectation du bénéfice :

-L'AGO est convoquée par le conseil d'administration, ou à défaut par le commissaire au compte.

-La convocation de l'AGO publiée dans un journal doit intervenir 15 jours avant la date prévue pour la réunion.

-Tout actionnaire peut assister à l'AGO, les actionnaires présents à l'AGO doivent représenter 1/4 du capital social sur 1^{ère} convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une 2^{ème} convocation est faite et l'assemblée se tient sans condition de quorum.

Le bénéfice est souvent reparti d'après le schéma suivant :

Éléments	Montant
Bénéfice net de l'exercice	BN
R AN antérieur débiteur(RAND)	-RAND
Base de calcul de la RL	Base calcul RL
Reserve légale (RL)	-RL
RAN antérieur créditeur (RANC)	+RANC
Reserve statutaire (RS)	-RS
Reserve réglementée	-RR
Bénéfice distribuable	BD
Intérêt statutaire (IS)	-IS
Reserve facultative (RF)	-RF
Superdividende(SD)	-SD
RAN	RAN

2-Aspect comptable

Le schéma d'écriture de l'affectation dans les SA est le suivant :

131		Résultat net bénéfice	BAR	
	1301	Résultat en instance d'affectation		BAR
		Décision d'affectation		
		_____ 31/12/N _____		
1301		Résultat en instance d'affectation	BAR	
1211		RAN créditeur (N-1)	RAN	
	111	Reserve légale		RL
	112	Reserve statutaire		RS
	118	Reserve facultative		RF
	129	RAN débiteur (N-1)		RAN
	465	Apporteur dividende à payer		Divid brut
		Suivant tableau de répartition		
		_____ 31/12/N _____		
465		Apporteur dividende à payer	Divid net	

4424	521	Etat, impôt et taxe recouvre sur apporteur Banque Paiement de dividende	IRCM	Divid brut
------	-----	---	------	------------

**1-Cas des reports à nouveau antérieur créditeur(RANC)
Avec le Capital entièrement libéré)**

Application

On extrait du bilan de la SA SATOM les postes suivants :

- Capital (versé 25 000 000 divisé en actions de 10 000 F)
- Réserve légale 1 128 000
- Réserve statutaire 8 250 000
- RAN 2017 (SC) 225 000
- Bénéfice 12 420 000

Le conseil d'administration de la société décide de proposer à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunit le 04/05/2019 l'affectation des bénéfices de la manière suivante :

- Dotation d'une réserve légale dans la limite prévue par la loi ;
- Dotation de 6 000 000 F à la réserve statutaire ;
- Attribution d'un 1^{er} dividende égal à 6% du capital libéré ;
- Attribution du reliquat aux actionnaires à titre de superdividende, le superdividende est arrondi au 100 F inférieur, le solde étant reporté à nouveau.

TAF : 1- Présenter le tableau d'affectation ;

2- Passer l'écriture d'affectation du résultat au journal de la société le 5/05/2019

Solution :

1- tableau de répartition

Éléments	Calculs	Montants
Résultat net de l'exercice		12 420 000
Réserve légale : 12 420 000 x 10%	1 242 000	
Réserve statutaire	6 000 000	
Total	7 242 000	- 7 242 000
RAN2017 (créditeur)		+ 225 000
Bénéfice distribuable		5 403 000
Int. Statutaire : 25 000 000 x 6%	1 500 000	- 1 500 000
Reliquat		3 903 000
Superdividende 100 inférieur = 1 500 x 2500		- 3 750 000
Report à nouveau (EXO) 61.2 X 2 500		- 153 000
Reste		0

Superdividende par action : $3\,903\,000 / 2500 = 1561.2$

2- Ecritures au journal

		05/05/2019		
131	1301	Résultat net de l'exercice	12 420 000	12 420 000
		Rtat net en instance d'affectation		
		Pour solde du compte débité		
		d°		
1301		Rtat net en instance d'affectation	12 420 000	
121		RAN (N-1)	225 000	
	111	Réserve légale		1 242 000
	112	Réserve statutaire		6 000 000
	121	Report à nouveau (N)		153 000
	465	App. Dividende à payer		5 250 000
		Suivant Tableau de répartition		
		d°		

465 4424	521	App. Dividende à payer Etat, impot et taxe recouvre sur apport Banque Paiement des dividendes au actionnaire	4 383 750 866 250	5 250 000
-------------	-----	---	----------------------	-----------

2-Cas des reports à nouveau antérieur débiteur(RAND)

Application

La SA MADO au capital de 10 000 000 (actions de 10 000 FCFA), entièrement libère a réalise un bénéfice net de 1 344 000 pour l'exercice 2018. Le report à nouveau débiteur de 2017 est de 100 000 et le montant de la réserve légale pour le même exercice est de 1 957 800.

Les statuts prévoient la répartition comme suit :

- réserve légale selon la loi
- intérêt statutaire de 6%
- réserve facultative 101 800
- sur le solde 10% au associés administrateurs.
- le nouveau solde distribué aux actionnaires comme superdividende.

TRVAIL A FAIRE :

- 1-présenter le tableau 18 de répartition de bénéfice
- 2-passer au journal les écritures correspondantes au 15/01/2018

SOLUTION

1-tableau 18 de la repartitions de bénéfice

Bénéfice net (BN) = 1 344 000 – 100 000 = 1 244 000

Reserve légale (RL) = 1 244 000x 10% = 124 400

Somme réserve légale cumule (RLC) = 1957 800+ 1244 00 = 2 082 000

Plafond 10 000 000 x20% = 2 000 000

RL>Plafond

RL a doté = 2 000 000 -1957 800 = 42 200

Éléments	Calculs	Montant
BAR		1 344 000
RAN2017(D)		(100 000)
Bénéfice Distribuable(BD)		1 244 000
RL	10 000 000X20% -1 957 800	-42 200
IS	10 000 000X6%	-600 000
RF		-101 800
SOLDE1		500 000
Administrateur	500 000x10%	-50 000
SOLDE2		450 000
SD		(450 000)
Reste		0

2. Ecriture comptable

		15/01/2018		
131	1301	Résultat net	1 344 000	1 344 000
		Résultat en instance d'affectation Décision d'affectation		
		D°		
1301		Résultat en instance d'affectation	1 344 000	
	129	RAN n-1 (D)		100 000
	111	RL		42 200
	1181	RF		101 800
	465	Apport dividende à payer Suivant projet de répartition		1 050 000
		D°		
465		Appporteur divid à payer	876 750	
4424		Etat, impôt et taxe recouvre a la source	173 250	

	521	Banque Paielement de dividende		1 050 000
--	-----	-----------------------------------	--	-----------

3-Cas ou le capital est partiellement libéré

Dans ce cas, l'intérêt statutaire est calculer sur la fraction du capital libéré et non amorti (tenir compte des dates de libération).Mais toutes les actions ont le même montant pour le superdividende.

Application

La SA ADAMOU a été créée le 02/01/2018 au capital de 25 000 000 F divisé en actions de 10 000 F, par des apports en nature de M. OUM pour 15 000 000 F et par des apports en numéraire libérés de moitié dès la constitution pour 10 000 000 F. L'exercice 2017 présente un déficit de 400 000 qui a été reporté à nouveau. Les apporteurs en numéraire ont apporté le solde de leurs apports le 01/07/2019 suivant l'appel du conseil d'administration. Le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à 11 450 000 F et le conseil d'administration décide de le répartir conformément aux statuts :

- Dotation à la réserve légale dans les limites prévues par la loi ;
- Dotation à la réserve facultative d'un montant de 4 895 000 ;
- Le 1^{er} dividende égal à 6% du capital libéré ;
- Le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende à 100 F inférieur

TAF :

- 1- Présenter le tableau de répartition des résultats
- 2- Passer les écritures d'affectation du résultat le 15/05/2020 sachant que les paiements ont lieu le 20/05/2020 par chèque bancaire.
- 3- Déterminer le dividende brut et net par catégorie d'action.

4- Solution :

1- Présentation du tableau de répartition

Eléments	Calculs	Montants
Bénéfice net		11 450 000
RAN N-1 (débitteur)		-400 000
Bénéfice à répartir		11 050 000
Réserve légale : 11 050 000 x 10%	1 105 000	- 1 105 000
Réserve facultative		- 4 895 000
1^{er} dividende :		
- Apport en nature : 15 000 000 x 0,06	900 000	
- Apport en numéraire :		
* 5 000 000 x 6%	300 000	
* 5 000 000 x 6% x 6/12	150 000	
Total 1 ^{er} dividende	1 350 000	- 1 350 000
Solde		3 700 000
Superdividende théorique : 3 700 000 / 2500 = 1 480		
Superdividende réel : 1 400 x 2 500		- 3 500 000
RAN (N) 80 x 2500		- 200 000
Total		0

2- Écritures au journal

Calcul de l'IRCM (16,5%)

Eléments	Dividende brut	IRCM	Dividende net
Intérêt statutaire	1 350 000	222 750	1 127 250
superdividende	3 500 000	577 500	2 922 500
Total	4 850 000	800 250	4 049 750

131		15/05/21		
	1301	Résultat net de l'exercice	11 450 000	
		Résultat net en instance		11 450 000

		d'affectation Pour solde du compte débité		
1301		d° Résultat net en instance d'affectation	11 450 000	
	111	Réserve légale		1 105 000
	1181	Réserve facultative		4 895 000
	121	Report à nouveau (N)		200 000
	129	Report à nouveau (N-1)		400 000
	465	App. Dividende à payer		4 850 000
		Suivant Tableau de répartition		
465		d° App. Dividende à payer	800 250	
	4424	Impôts et taxes recouvrable / sté		800 250
		Constatation de l'IRCM		
465		20/05/21 App. Dividende à payer	4 049 750	
4424		Impôts et taxes recouvrable / sté source	800 250	
	521	Banque		4 850 000
		Chèque n°		

3- Détermination des dividendes bruts et nets par catégorie d'action

Eléments	Action d'apport	Action de numéraire
Intérêt statutaire	900 000	450 000
Superdividende		
1500 x 1400	2 100 000	
1000 x 1 400		1 400 000
Dividende total	3 000 000	1 850 000
Nombre d'action	1 500	1 000
Dividende brut par action	2 000	1 850
IRCM (16,5%)	330	305,25
Dividende net	1 670	1 544,75

II. L'AFFECTATION DES PERTES

A-Société des personnes

Dans les sociétés de personnes, le résultat négatif est soit reporté à nouveau, soit repartit entre les associés dans le respect des clauses de statut.

Application

Une SNC au capital de 6 000 000 et repartit entre associé DADA 300 parts et AWA 200 parts a réalisé une perte de 650 000.

TRAVAIL A FAIRE :

1-Affecter la perte par virement du compte report à nouveau et par la répartition proportionnellement aux associés.

SOLUTION

HYP1 : virement au compte report à nouveau (RAN)

129-Report à nouveau (débit) 650 000

1309-Résultat en instance d'affectation (perte) 650 000

Affectation des pertes

HYP2 : répartition proportionnelle aux associés

46211-Appporteur DADA, compte courant 390 000

46212-Appporteur AWA, son compte courant 260 000

1309-Résultat en instance d'affectation 650 000

Affectation des pertes

B-Société des capitaux

L'assemblée générale peut en cas de perte décider :

- Soit de les reporter à nouveau (129 / 1309);
- Soit de les imputer sur les comptes de réserves (11. / 1309);
- Soit de les imputer sur le capital ; mais dans ce cas, comme le capital est réduit, c'est **l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires** qui a seul pouvoir de décision.

Lorsque les pertes sont reportées à nouveau, elles sont soustraites sur les bénéfices ultérieurs avant toute dotation.

EXERCICES DE CONSOLIDATION

CAS1 : La SA ALPHA

La SA ALPHA a été créée en 2015 au capital de 300 000 000 (action de 15 000) comprenant :

- 6 000 actions d'apport de nature ;
- 14 000 actions de numéraire libéré du minimum légal à la constitution ;
- le 01/04/2015 le 2^{ème} quart libéré selon l'appel du conseil d'administration.
- le 01/06/2015 le 3^{ème} quart est appelé et libéré conformément au calendrier à cet effet.
- le bénéfice dégagé en 2015 s'élevé à 14 000 000F. L'AGO réunir le 31/12/2015 a décidé ainsi pour le projet d'affectation du bénéfice.
- dotation à la réserve légale conformément à la loi ;

Réserve statutaire 5% ;

Intérêt statutaire 6% l'an ;

Sur le solde, distribuer un superdividende par action arrondi à 100 inférieur ;

Le reste reporté à nouveau.

L'extrait du bilan au 31/12/2014 présente les éléments suivants :

- réserve légale 21 000 000,
- RAN créateur 1 500 000.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) présenter le projet d'affectation de bénéfice.
 - 2) passer les écritures au journal de la SA ALPHA.
-

CAS2 : La SA KAMDEM

La SA KAMDEM est constituée au capital de 36 000 000 divisé en action de 15 000 FCFA, libère de moitié à la création le 01/07/2016. Conformément au statut, le conseil d'administration appelle le troisième quart du capital le 01/06/2018 avec effet le 01/07/2018. Tous les actionnaires ce sont libères dans les délais et certains d'entre eux, détenteurs de de 1 200 actions ont effectués des versements anticipés pour le solde. L'article 17 des statuts relatif à la répartition des bénéfices prévoit ce qui suit :

- Dotation de la réserve légale conformément à la loi,
- Distribution d'un intérêt statutaire de 6% du capital libère et non amorti, y compris les versements anticipés,
- Dotation d'une réserve facultative dont le montant est décidé annuellement par l'AGO,
- Sur le solde, 15% à l'actionnaire **TEKAM** qui détient les 2/3 du capital.
- Le nouveau solde est distribué à tous les actionnaires comme 2^{ème} dividende, compte tenu d'un report à nouveau éventuel.

L'extrait du bilan au 31/12 2018 indique :

Reserve légale 6 900 000

Report à nouveau 185 000

Résultat net bénéfice 8 800 000

L'assemblée générale tenue à la date du 15/02/2019 a décidé la dotation d'une réserve facultative de 2 500 000 et d'arrondir le superdividende unitaire au multiple de 25 francs inférieur.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Présenter le tableau d'affectation de résultat le 05/05/2019
- 2) Passer au journal de la société toutes les écritures sachant que le paiement a eu lieu le 10/05/2019 par cheque.

CHAPITRE V : ÉVALUATION DES TITRES SOCIAUX

O.P.O

- Evaluer les titres de l'entité selon la méthode boursière,
- Evaluer les titres de l'entité selon la méthode fondée sur le bénéfice,
- Evaluer les titres selon la méthode fondée sur le patrimoine.

INTRODUCTION

A la constitution des sociétés, les parts sociales ou actions ont une certaine valeur inscrite sur les titres : c'est *la valeur nominale*. Ainsi, le capital social s'obtient par la formule suivante : **Capital social = Nombre de Titres x VN.**

Au cours de la vie de la société, cette Valeur Nominale ne change pas, mais la valeur réelle des titres peut être différente. Diverses méthodes d'évaluations en sont possibles :

- Méthode fondée sur la valeur boursière des titres ;
- Méthode fondée sur le bénéfice ;
- Méthode fondée le patrimoine.

L'évaluation des titres est donc nécessaire lorsque l'entité veut procéder à un l'ensemble d'opération (augmentation de capital, fusion et liquidation des sociétés, cession des titres...).

I. METHODE FONDEE SUR LA VALEUR BOURSIERE DES TITRES

1- Principe

Cette méthode ne s'applique qu'aux titres des sociétés cotés en bourse. On étudie parfois cette cote pour obtenir une idée de la valeur globale des titres de la société en calculant la valeur boursière globale (parfois appelée capitalisation boursière).

$$\text{Valeur boursière d'une société} = \text{valeur boursière d'un titre} \times \text{Nombre de titres}$$

2- Application

La SA TATO au capital de 100 000 000 représenté par 10 000 actions de VN = 10 000 F est coté en bourse. Au cours de l'année 2018 les cours trimestriels unitaires moyens ont été respectivement de 21 000F ; 23 000F ; 22 500F ; 22 100F.

TAF : Déterminer la valeur boursière de la société TATO

Solution :

Valeur boursière moyenne d'une action TATO

$$(21\ 000 + 23\ 000 + 22\ 500 + 22\ 100) / 4 = 22\ 150$$

Valeur boursière de la société TATO

$$VB = 22\ 150 \times 10\ 000$$

$$VB = 221\ 500\ 000$$

Reprenons l'application ci-dessus et supposons qu'à la fin de l'année 2018, on a relevé que le cours du dernier mois de l'action en bourse est de 23 000 F.

TAF : Déterminer la valeur boursière de la société.

Solution

$$VB \text{ de la société} = 23\ 000 \times 10\ 000 = 230\ 000\ 000$$

II. LA METHODE FONDEE SUR LE BÉNÉFICE

Cette méthode privilégie l'optique financière. Le titre est considéré comme un placement dont la rentabilité dépend des revenus procurés. On distingue :

- la valeur financière du titre ;
- la valeur de rendement.

1- Valeur financière d'un titre

a-Définition

La valeur financière d'un titre est représentée par le capital qui placé, à un taux d'intérêt donné produirait un revenu égal aux dividendes du titre.

Elle représente la capitalisation des dividendes à un taux donné.

b-Formulation

Désignons : VF = Valeur Financière

t = taux d'intérêt pour un franc de capital

D = Dividende unitaire

$$VF = \frac{D \times 100}{t}$$

Application1 : le dividende brut de la société SIMO présente pour les trois derniers exercices les valeurs suivantes : 1 500fcfa, 1400fcfa, 1600fcfa. Son capital est de 500 000 000 (action de nominale 10 000fcfa). Calculer la valeur financière au taux de 12%.

Solution :

$$\text{Calcul de dividende moyen}(D) = \frac{1500+1400+1600}{3} = 1500$$

$$\text{Calcul de la valeur financière (VF)} = \frac{1500 \times 100}{12} = 12\ 500$$

Interprétation : l'associé au lieu d'investir dans l'entité aurait placé son argent dans une autre affaire ou 10 000 FCFA lui rapporterait 2500 FCFA (12 500-10 000) par an.

Application2: Pour l'exercice 2018, la SA SALI décide d'attribuer à chacun de ses actionnaires un dividende net de 1 670. Calculer la VF (Valeur Financière) au taux de 8%.

Solution :

Calcul de la valeur financière (VF)

$$\text{Dividende brut : } \frac{1670 \times 100}{83.5} = 2\ 000$$

$$VF = \frac{D \times 100}{t}$$

$$VF = \frac{2000 \times 100}{8}$$

$$VF = 25\ 000$$

5- Valeur de rendement d'un titre

a-Définition

Encore appelée valeur de profitabilité, la VR de l'action est représentée par le capital, qui placé à un taux d'intérêt donné, produirait un revenu égal aux sommes revenant annuellement à un titre sous forme de dividende et de réserve. Elle représente la capitalisation du résultat net à un taux donné.

b-Formulation

Désignons : VR= valeur de rendement
R= réserves
RAN
t= taux pour un franc de capital

$$VR = \frac{D+R+RAN(N)}{t}$$

Application Une SA au capital de 60 000 000 (action de 10 000 F) a décidé d'attribuer aux actionnaires 9 000 000 F. Elle a doté les réserves de 21 000 000 F. Déterminer la valeur de rendement de l'action pour un taux de 8%.

Solution :

Calcul de la valeur de rendement(VR)

Reserve unitaire = 6 000 000 / 6000 = 3 500

Dividende unitaire : 9 000 000 / 6 000 = 1 500

$$VR = \frac{(D+R)100}{t}$$

$$VR = 62 500$$

Remarque :

Tout comme le calcul de la valeur financière :

- La valeur de rendement se calcule avec la valeur brute ;
- Le revenu par action (VR) peut être aussi calculé à partir d'une moyenne découlant de plusieurs exercices.

III. LA METHODE FONDEE SUR LE PATRIMOINE

Cette méthode d'évaluation est basée sur le calcul de l'actif net permettent d'obtenir une valeur réelle du titre appelée : **valeur mathématique (VM)**.

1-Actif net comptable (ANC)

L'ANC exprime le patrimoine sur lequel les associés pourront exercer leur droit Il est calculé à partir du bilan comptable et s'exprime comme suit :

$$ANC = \text{Capitaux propres} - \text{Ecart de Conversion Passif(ECP)}$$

$$ANC = \text{Actif réel} - \text{Dettes}$$

Appelons N le nombre de titres de la société. Nous pouvons calculer :

a) La valeur Mathématique comptable(VMC)

Encore appelée **Valeur Mathématique bilancielle ou théorique**, c'est la valeur du titre calculée à partir du bilan comptable.

$$VMC = \frac{ANC}{N}$$

Application

Le bilan de la SA MADO se présente comme suit au 31/12/N

Éléments	Montant	Éléments	Montant
Bâtiment	40 000 000	Capital	20 000 000
Matériel	13 600 000	RL	4 000 000
Marchandises Clients	4 800 000	RF	24 000 000

Banque	18 200 000 400 000	Emprunt Fournisseur	16 400 000 12 600 000
	77 000 000		77 000 000

TRAVAIL A FAIRE : Calculer la valeur mathématique Comptable de l'action sachant qui est constitué de 1000 actions.

SOLUTION :

Calcul la valeur mathématique comptable(VMC)

-Actif Net Comptable= Actif Réel –Dettes

ANC = 77 000 000-(16 400 000+ 12 600 000)

ANC = 48 000 000

$$VMC = \frac{ANC}{N} \quad VMC = \frac{48\,000\,000}{1\,000} = 48\,000$$

c) La valeur mathématique intrinsèque(VMI)

Certaines valeurs comptables ne correspondent pas toujours, aux valeurs réelles mêmes si les comptes sont réputés donnés une image fidele de l'entreprise. Ceci peut se justifier pas l'application de certaines règles fondamentales. Ainsi, on aura à rectifier certaines valeurs des éléments de l'actif et du passif et à dégager des ±values correspondantes.

La détermination de l'actif net corrigé permet d'obtenir une valeur mathématique intrinsèque (VMI).

-Actif net corrigé = Capitaux propres±Values

-Actif net corrigé = Actif réel corrigé- Passif exigible corrigé

$$VMI = \frac{\text{Actif Net Corrigé}}{\text{Nbre d'action}}$$

Application

Le bilan de la SA TATO se présente comme suit au 31/12/2018

Éléments	Montant	Éléments	Montant
Terrain	10 000 000	Capital (action de 10 000F)	40 000 000
construction	15 000 000	RL	770 000
matériel de transport	13 500 000	RF	2 230 000
marchandises	12 000 000	Emprunt Fournisseurs	16 000 000
clients	7 600 000		
banque	3 150 000		
Total	61 250 000	Total	61 250 000

Renseignements complémentaires

-les terrains valent actuellement le double de la valeur comptable,

-les constructions sont estimées à 22 000 000,

-les stocks représentent 2/3 de leur valeur comptable.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Calculer l'actif net corrigé de l'entité TATO
- 2) Calculer la valeur mathématique réelle ou intrinsèque

SOLUTION

1) Calcul de l'actif net corrigé de l'entité TATO

a)Evaluation de l'actif net corrigé

Éléments	VNC	VR	±values
Terrain	10 000 000	20 000 000	10 000 000
Construction	15 000 000	22 000 000	7 000 000
Matériel de transport	13 500 000	13 500 000	-
Marchandises	12 000 000	8 000 000	-4 000 000
Clients	7 600 000	7 600 000	-
Banque	3 150 000	3 150 000	-
Total	61 250 000	74 250 000	13 000 000

b) Calcul de l'actif net corrigé par le haut du bilan

Éléments	Montant
Capital	40 000 000
Reserve légale	770 000
Réserves statutaires	2 230 000
±values	13 000 000
Actif net corrigé	56 000 000
c) calcul de l'actif net par le bas du bilan	
ANR (74 250 000 – (16 000 000+2 250 000))	56 000 000

2) calcul de la valeur mathématique réelle ou intrinsèque (VMI)

Element	Montant
Actif net corrigé	56 000 000
Nombred'action(N)	4 000
VMI	14 000

Remarque :

La valeur mathématique (VM) peut être calculée avant ou après affectation du résultat :

- la VM calculée avant affectation de résultat est appelée : VM coupon attaché ;
- la VM calculée après affectation de résultat est appelée : VM ex-coupon ou coupon détaché.

$$VM \text{ ex-coupon} = VM \text{ coupon attaché} - \text{Dividende (coupon) par action}$$

Application :

Le bilan résumé de la SA METALCAM au capital de 200 000 000 divisé en 20 000 actions de nominale 10 000 F se présente ainsi :

Actif	Brut	Am/prov	net	Passif	Montant
Dépôts et caution.	1 600 000	-	1 600 000	Capital	200 000 000
Immob corp	576 000 000	132000000	444 000 000	Réserve légale	38 000 000
Titres à LT	4 800 000	-	4 800 000	Autres réserves	90 800 000
Stocks	49 500 000	1 500 000	48 000 000	Prov. Pr ch et P.	43 200 000
Clients	33 410 000	-	33 410 000	Emprunt LT	61 000 000
disponibles	12 430 000	-	12 430 000	Fournisseurs	41 040 000
				EAP	4 000 000
				Résultat	66 200 000
Total actif			544 240 000	Total passif	544 240 000

Autres renseignements :

- Répartition des bénéfices décidée par l'AG

- * Réserve légale
- * Réserve facultative 40 000 000 F
- * Dividende

- Une estimation des différents éléments du bilan fait apparaître les différences suivantes :

- * un immeuble dont la valeur comptable est inscrite dans les immobilisations pour un montant de 200 000 000 F a une valeur réelle estimée à 220 000 000 F
- * on peut évaluer le fonds commercial à 30 000 000 F

- Une créance client d'un montant de 200 000 F est devenue irrécupérable, elle n'avait pas donné lieu à la constitution d'une provision

TAF : Calculer

- 1- La valeur mathématique comptable coupon attaché et ex-coupon.
- 2- La valeur mathématique coupon attaché et ex-coupon de la même action

Solution :

Répartition des bénéfices

Bénéfices	66 200 000	RL : 66 200 000 x 10%
Réserve légale	2 000 000	RL = 6 620 000
Réserve facultative	40 000 000	Limite : 200 000 000 x 20%
Dividende	24 200 000	= 40 000 000
	0	Dot: 40 000 000 – 38 000 000
		= 2 000 000

1- Détermination de la valeur mathématique comptable

1^{ère} méthode

Éléments	Coupon attaché	Ex-coupon
ACTIF RÉEL		
Dépôts et cautionnements	1 600 000	1 600 000
Immob corporelles	444 000 000	444 000 000
Titres à LT	4 800 000	4 800 000
Stocks	18 000 000	48 000 000
Clients	33 410 000	33 410 000
disponibilités	12 430 000	12 430 000
Total	5 44 240 000	544 240 000
PASSIF RÉEL		
Provision pour charge	43 200 000	43 200 000
Emprunt à long terme	61 000 000	61 000 000
Fournisseurs	41 040 000	41 040 000
EAP	4 000 000	4 000 000
dividendes	-	24 200 000
Total	149 240 000	173 440 000
Actif net comptable	395 000 000	370 800 000
Nombre d'actions	20 000	20 000
Vmc	19 750	18 540

2^{ème} méthode

Éléments	Coupon attaché	Ex-coupon
Capital	200 000 000	200 000 000
Réserve légale	38 000 000	40 000 000
Autres réserves	90 800 000	130 800 000
résultat	66 200 000	-
Actif net comptable	395 000 000	370 800 000
Nombre de titres	20 000	20 000
Vmc	19 750	18 540

2- Détermination de la valeur mathématique

a) évaluation des éléments de l'actif

Éléments	Valeur au bilan	Valeur réelle	Ecart	
			+ value	- value
Fonds commercial	-	30 000 000	30 000 000	-
Immeuble	200 000 000	220 000 000	20 000 000	-
Créance client	200 000	0		200 000
			50 000 000	200 000
Plus value				49 800 000

b) Valeur mathématique intrinsèque

Éléments	Coupon attaché	Ex-coupon
Actif net	395 000 000	370 800 000
Plus value	49 800 000	49 800 000
dividendes	-	- 24 200 000
Actif net intrinsèque	444 800 000	396 400 000
Nombre de titres	20 000	20 000
Vm	22 240	19820

Coupon (dividende) = 22 240 – 19 820 = 2 420

Vérification : dividende unitaire = 24 200 000 / 20 000 = 1 210

IV. CALCUL DE LA VALEUR MATHÉMATIQUE D'UNE ACTION EN CAS DE PARTICIPATION

On parle de participation lorsqu'une entité détient les titres (**actions ou part social**) d'une autre entité. La participation peut être :

- Simple ;
- Réciproque ou croisée ;

1. Participation simple

La participation est dite simple lorsque l'entité A détient les titres de l'entité B, sans que l'entité B ne détient les titres de l'entité A.

Application

Considérons les bilans des entités ci-dessous au 31/12/N en millier de F CFA

Postes	Entité A	Entité B	Postes	Entité A	Entité B
Immob	14 000	16 000	Capital	20 000	24 000
Titres de part	2 400	-	Réserves	16 500	26 400
Stocks	7 600	3 300	Dettes	14 000	21 200
Débiteurs D	26 500	20 600			
Total	50 500	71 600	total	50 500	71 600

Le capital des deux entités est forme d'action entièrement libérée et non amortie, de même valeur nominale 20 000FCFA. L'entité A détient 100 titres de l'entité B.

TAF : Calculer la valeur mathématique de l'action de la société A

Solution :

Calcul de la valeur mathématique de l'entité A et B

Éléments	Entité A	Entité B
Capital	20 000 000	24 000 000
Réserves	16 500 000	26 400 000
±values sur titres A	(100xVMB)-2 400 000=1 800 000	-
Actif net comptable	38 300 000	50 400 000
Nombre de titre (N)	1 000	1 200
VM	38 300	41 00

2. Participation croisée ou réciproque

La participation est dite réciproque, lorsque l'entité A détient les titres de l'entité B ; de même que l'entité B détient les titres de A.

Application

On vous donne les bilans des entités A et B ci-dessous :

Postes	Entité A	Entité B	Postes	Entité A	Entité B
Immobilisations	24 180 000	24 000 000	Capital social	30 000 000	25 000 000
Titres	2 080 000	1 800 000	Réserves	2 660 000	5 585 000
Stocks(1)	3 800 000	1 875 000	fournisseurs	5 700 000	5 250 000
Créances (2)	6 000 000	7 140 000			
Disponibilités	2 300 000	1 020 000			
Total	38 360 000	35 835 000		38 360 000	35 835 000

(1) les stocks ont été surévalués de 25% dans l'entité B

(2) dans l'entité B, il a été dotée une provision de 500 000 F concernant une avance de 2 000 000 F versé à notre fournisseur de marchandise. L'entité a relance son fournisseur plusieurs fois pour que la livraison desdites marchandises soit effective sans succès. Il a été appris par l'intermédiaire d'un syndic que ledit fournisseur est en cessation de paiement et sa situation patrimoniale se présente ci-après :

Actif	Montants	Passif	Montants
Actif immobilisé	85 000 000	Capitaux propres	7 000 000
Actif circulant	32 000 000	Dettes privilégiées	89 800 000
		Dettes diverses (même)	40 000 000
	117 000 000		117 000 000

Autres informations

-Valeur nominale action A 10 000 FCFA et 20 000 FCFA action B.

-les titres de A représentent 100 actions B et les titres B représentent 180 actions A.

TRAVAIL A FAIRE : déterminer la valeur mathématique de chaque entité

SOLUTION

1) calcul de la valeur réelle des stocks (Vr)

$$V_r + V_r \times 25\% = 1\,875\,000 \implies 1.25V_r = 1\,875\,000 \implies V_r = 1\,500\,000$$

Alors -value sur stock = 1 500 000 - 1 875 000 = -375 000

2) calcul du taux de provision

$$\left(1 - \frac{117\,000\,000 - 89\,800\,000}{40\,000\,000}\right) \times 100 = 32\%$$

$$\text{Provision} = 2\,000\,000 \times 32\% = 640\,000$$

-value sur provision = 640 000 - 500 000 = 140 000

Détermination de la valeur mathématique (VM)

Éléments	Entité A	Entité B
Capital	30 000 000	25 000 000
Reserves	2 660 000	5 585 000
-value sur stock(1)	-	-375 000
-value sur créance (2)	-	-140 000
±value sur titres	100B - 2 080 000	180A - 1 800 000
Actif net réelle	30 580 000 + 100B	28 270 000 + 180A
Nombre d'action (N)	3 000	1 250
Val math(VM)	A	B

-mise en équation :

$$\begin{cases} 3\,000A = 30\,580\,000 + 100B \\ 1\,250B = 28\,270\,000 + 180A \end{cases} \quad \begin{cases} A = 11\,000 \\ B = 24\,200 \end{cases}$$

3. Evaluation des titres à partir des valeurs multicritères

L'évaluation des titres par les différentes méthodes étudiées (valeur boursière, valeur de rendement, valeur financière, valeur mathématique) ne donnent toujours entièrement satisfaction car les résultats obtenus sont parfois très différents. C'est pourquoi lorsqu'il est nécessaire d'évaluer l'entité dans la perspective d'une moyenne pondérée des valeurs en les affectant des coefficients déterminés en fonction des différents critères (activité de la société, branche professionnelle, etc...)

Application :

L'évaluation de la SA SCORE au capital de 500 000 000 divisé en 50 000 actions donne les résultats suivants :

- VM = 25 000
- VF = 21 000
- VR = 41 000
- Valeur boursière(VB) = 39 000

Les dirigeants de l'entité considèrent que la valeur réel de l'action est la moyenne arithmétique pondérée des valeurs calculées en les affectant les coefficients suivants : 3 ; 1 ; 2 et 2.

TAF : calculer la valeur réelle de l'action et déterminer la valeur réelle de l'entité SCORE.

Solution :

Calcul de la valeur réelle de l'action et déterminons la valeur réelle de l'entité SCORE

Éléments	Valeurs	Coef.	Val. pondérée
VM	25 000	3	75 000
VF	21 000	1	21 000
VR	41 000	2	82 000
VB	39 000	2	78 000
Total	-	8	256 000

$$VMC = 256\ 000 / 8 = 32\ 000$$

$$\text{Valeur de la société : } 32\ 000 \times 50\ 000 = \mathbf{1\ 600\ 000\ 000}$$

V-Evaluation des titres en présence de plusieurs catégories d'actions

Cette situation se présente surtout dans les SA, où à côté des actions entièrement libérées peuvent exister des actions partiellement libérées, des actions amorties partiellement voir totalement.

1- les actions inégalement libérées

Dans ce cas, le capital est réparti entre les actions dans la limite de la fraction libérée. Les réserves et les plus-values sont réparties proportionnellement entre les actions.

Exemple : Au 31/12/2008, le bilan de la société GARGA se présente ainsi :

Immob. Incorporelles	20 000 000	Capital (20 000 actions) (1)	200 000 000
Immob. Corporelles	430 000 000	Réserves	172 000 000
Stocks	55 000 000	RAN	500 000
Créances	121 000 000	Subvention d'invest.	20 000 000
Trésorerie	37 000 000	fournisseurs	270 500 000
	663 000 000		663 000 000

(1) 15 000 actions A entièrement libérées et 5 000 actions B libérées de $\frac{3}{4}$.

Le fonds commercial est estimé à 40 000 000

La plus-value sur les immobilisations s'élève à 70 000 000

L'entité sera obligée de régler un litige non provisionné d'une valeur de 10 000 000F

TAF : Calculer la VM pour chaque catégorie de titres

Solution :

Calcul de la situation nette par catégorie d'action

Éléments	Montants	Actions A (15 000)	Actions B (5 000)
Capital	200 000 000	150 000 000	37 500 000
Réserves	172 000 000	129 000 000	32 250 000
RAN	500 000	375 000	125 000
Subventions	20 000 000	15 000 000	5 000 000
+value /immob	110 000 000	82 500 000	27 500 000
-value/litige prov	10 000 000	- 7 500 000	- 2 500 000
ANI		369 375 000	99 875 000
N		15 000	5 000
VM		24 625	19 975

2- Les actions amorties ou de jouissance

Les entités qui ont une bonne situation financière et de bonnes réserves peuvent décider de rembourser tout ou une partie du capital aux actionnaires : c'est l'amortissement du capital. Les actions amorties sont appelées actions de jouissance et ne bénéficient plus de **l'intérêt statutaire**. Cependant, elles conservent les autres droits dans la même proportion que les actions non amorties (**droit sur les réserves, plus-values, les superdividendes, le vote...**). Le capital amorti peut être assimilé à une réserve.

Application :

Une SA au capital de 80 000 000 (action de 10 000 F) dont 6 000 actions A entièrement libérées et non amorties, et 2 000 actions B amorties à 100%.

L'extrait du bilan est le suivant

Capital appelé libéré non amorti	60 000 000
Capital amorti	20 000 000
Primes d'émission	10 000 000
Réserves	24 000 000
fournisseurs	75 000 000

La plus-value latente sur les actifs est de 21 000 000

TAF : Calculer la VM par catégorie d'action.

Solution :

Éléments	Montants	Actions A non amortie : 6 000 (3/4)	Actions B amortie à 100% (1/4)
Capital non amorti	60 000 000	60 000 000	-
Capital amorti	20 000 000	15 000 000	5 000 000
Primes d'émission	10 000 000	7 500 000	2 500 000
Réserves	24 000 000	18 000 000	6 000 000
Plus-value	21 000 000	15 750 000	5 250 000
AN	-	116 250 000	18 750 000
N		6 000	2 000
VM		19 375	9 375

CHAPITRE VI : LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Leçon1 : GÉNÉRALITÉS

Le capital de l'entité est intangible. Sa modification est donc soumise à l'accomplissement des conditions de fond et de forme.

I- Les Conditions de fonds

La décision de modification doit être prise par l'organe compétent prévu par la loi.

- Dans les SNC

Il faut un accord unanime de tous les associés à moins d'une clause contraire des statuts.

- Dans les SCS

Il faut l'accord unanime des associés commandites et la majorité en nombre et en capital des associés commanditaires.

- Dans la SARL

Il faut la majorité représentant les $\frac{3}{4}$ du capital social. Mais en cas d'augmentation du capital par incorporation des bénéfices ou des réserves, la décision doit être prise par les associés représentant au moins la moitié du capital social

- Dans les SA

La décision de modifier le capital par augmentation ou par réduction relève de l'exclusivité de l'assemblée générale extraordinaire (L'AGE) des actionnaires.

- La décision est prise à l'unanimité lorsque l'augmentation est faite par la majoration du montant de la valeur nominale de l'action (cas de l'augmentation des engagements personnel) ;
- En cas d'incorporation (réserves, bénéfice ou prime d'émission...) l'AG statue aux conditions de quorum et de majorité :
 - ° Sur 1^{ère} convocation : l'assemblée ne délibère que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins les $\frac{1}{4}$ des actions ayant le droit de vote et les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.
 - ° Sur 2^{ème} convocation aucun quorum n'est requis.

II- Les conditions de formes

Les modifications du capital sont soumises aux formalités de publicité, d'enregistrement, d'inscription au RCCM et de paiement de certains frais.

Trois types d'opération peuvent entraîner la modification du capital :

- l'augmentation du capital ;
- la réduction du capital ;
- l'amortissement du capital.

Leçon2 : AUGMENTATION DU CAPITAL

Une entité peut augmenter son capital pour plusieurs raisons :

- la nécessité d'accroître ses ressources et de réaliser des nouveaux investissements (augmentation par apport nouveau) ;
- la nécessité de capitaliser les réserves (augmentation par incorporation des réserves) ;
- la nécessité d'assainir la situation financière compromise par le passif exigible très lourd (augmentation par conversion des dettes) ;

L'augmentation du capital doit se réaliser dans un délai de 3 ans à compter de la date de prise de décision par l'AGE. Les deux premières modalités (augmentation du capital par apport nouveau et par incorporation des réserves) impliquent l'utilisation d'un droit préférentiel de souscription (DS) et d'un droit d'attribution (DA).

I. AUGMENTATION DU CAPITAL PAR APPORTS NOUVEAUX

Elle peut se faire en numéraire ou en nature.

A- Augmentation du capital par apport nouveau en numéraire

Dans ce cas :

- le capital ancien doit être intégralement libère ;
- les actions nouvelles doivent être libérées au moins du minimum légal dès la souscription.

1-Fixation du prix d'émission (E)

L'article 563 de l'acte uniforme OHADA stipule que les actions nouvelles émises sont cédées aux actionnaires anciens et nouveaux à un prix appelé prix d'émission (E). Cependant, la loi n'autorise pas toute émission inférieure à la valeur nominale.

Considérons :

VN = valeur nominale des actions nouvelles

E = prix d'émission

VM1= valeur mathématiques avant augmentation

Ou $VN \leq E \leq VM1$

Alors, le prix d'émission(E) doit varier entre la valeur nominale (VN) de l'action ancienne et sa valeur mathématique (VM1) ou boursière.

- Si $E > VM1$, l'entité risque de ne pas trouver des souscripteurs
- Si $E < VN$, l'opération est illégale et qualifiée de fictive ; car la loi n'autorise pas d'émettre les actions à un prix inférieur à la VN des actions anciennes.
- Si $E = VN$, l'émission est dite au pair : c'est-à-dire sans prime d'émission(PE)

2-la prime d'émission (PE)

La prime d'émission est la différence entre le prix d'émission et la VN de l'action.

Elle représente ce que les nouveaux actionnaires doivent payer à la société en plus de la valeur nominale(VN) pour avoir droit aux réserves antérieurement constituées. Son but est de maintenir l'égalité entre les anciens et nouveaux actionnaires ($PE = E - VN$). Elle est enregistrée au crédit du compte « 1051 prime d'émission »

Application : La SA MBAMBA au capital de 10 000 000 F (actions de 10 000 F) augmente son capital par apport en numéraire. De son extrait du bilan, on lit les renseignements suivants :

- Capital	10 000 000
- Réserve légale	3 000 000
- Réserves facultatives	1 500 000

Travail à faire :

- 1) Calculer la VM de l'action
- 2) La société veut augmenter son capital par émission de 500 actions nouvelles.
 - a) Quel est l'intervalle du prix d'émission ?
 - b) Quel est la valeur maximal de la prime d'émission ?
- 3) Le prix d'émission est fixé à 13 500F, la libération du minimum légal devant se faire à l'immédiat par chèque.
 - a) Calculer la prime d'émission unitaire et globale
 - b) Calculer la somme à recevoir par la société à l'occasion de la première libération.

Solution :

- 1) Calcul de la valeur mathématique de l'action avant augmentation

Capital	10 000 000
Réserves légales	3 000 000
Réserves facultatives	1 500 000
Actif net	14 500 000
Nombre d'action	1 000
Valeur math. Avant aug (VM1)	14 500

- 2) La société veut augmenter son capital par :

Émission de 500 actions nouvelles $N1 = 500$

- a) Intervalle du prix d'émission (E)

$$VN \leq E \leq VM1 \quad \text{---} \quad 10\,000 \leq E \leq 14\,500$$

- b) Calcul de la valeur maximal de la prime d'émission (PE)

$$PE \text{ max} = VM1 - VN \quad \text{---} \quad PE \text{ max} = 14\,500 - 10\,000 = 4\,500$$

- 3a) calcul de la prime d'émission unitaire et globale

$$PE \text{ unitaire} = E - VN \text{ — } PE \text{ unitaire} = 13\,500 - 10\,000 = 3\,500$$

$$PE \text{ globale} = (E - VN) N1 \text{ — } PE \text{ globale} = (13\,500 - 10\,000) 500 = 1\,750\,000$$

3b) calcul la somme à recevoir par la société à l'occasion de la 1^{ère} libération

$$- \text{Somme} = N1 \times VN \times \frac{1}{4} + (E - VN) N1$$

$$- \text{Somme} = 500 \times 10\,000 \times \frac{1}{4} + (13\,500 - 10\,000) 500 = 3\,000\,000$$

Le plus souvent, l'augmentation du capital entraîne des frais. Un calcul précis devrait en tenir compte de telle sorte que, le prix d'émission à retenir serait : $E' = E - \text{Frais}$

3- Le droit de souscription(DS)

Le droit de souscription(DS) est l'avantage reconnu aux anciens actionnaires de souscrire en priorité des nouvelles actions émises proportionnellement aux nombres d'actions anciennes qu'ils détiennent. Il peut être à titre réductible ou irréductible.

- La souscription est dite à titre irréductible, lorsqu'elle est faite par les anciens actionnaires à concurrence des actions qu'ils possèdent ;
- La souscription est dite à titre réductible, lorsque certains anciens actionnaires renoncent à utiliser leur droit et se font remplacer par les autres anciens actionnaires pour les actions restant à souscrire ;
- Le rapport de souscription ou quotité(q) représente le coefficient qui permet de déterminer le nombre d'action nouvelle à souscrire compte tenu du nombre d'action ancienne détenue.

$$Q = \frac{\text{nombre d'actions nouvelles}}{\text{nombre d'actions anciennes}} \quad \text{ou} \quad q = \frac{N1}{N}$$

Application :

Une SA au capital de 500 000 000 (action de 10 000 FCFA) décide de porter son capital à 800 000 000 par émission d'action nouvelles en numéraire à 14 000 FCFA, frais 900 000 HT. Le 20/02/N, au terme de délai de souscription, les demandes sont réparties ainsi.

Actionnaires	Action ancienne possédée	Action nouvelle demandée
EYOUM	10 000	7 000
FOUDA	8 000	-
MBAH	7 000	4 000
MOUSSA	5 000	3 800
MENGUE	20 000	17 000
TOTAL	50 000	31 800

La répartition des titres est effectuée le 23/02/N. La société ayant appelé que le minimum légal, les sommes correspondantes sont versées le 27/02/N à la BICEC.

TAF:

- 1- procéder à la répartition de ces actions.
- 2- Calculer la valeur théorique du DS attaché à l'action ancienne, sachant que l'action en bourse avant cette opération est cotée au prix de 17 000 FCFA.
- 3- Comptabiliser cette opération d'augmentation au journal de la société.

Solution :

- 1- Calcul du rapport de souscription (RS) ou quotité (Q)

$$N = 50\,000 ; N1 = 30\,000 \quad RS = \frac{N1}{N} \text{ — } RS = \frac{30\,000}{50\,000} = \frac{3}{5}$$

- 2- Tableau de répartition

actionnaires	Actions anciennes possédées	Actions nouvelles demandées	Souscription à titre irréductible	1 ^{ère} souscription à titre réductible	2 ^e souscription à titre réductible	Total actions nouvelles
EYOUM	10 000*	7 000*	6 000	1 000	-	7 000
FOUDA	8 000	-	-	-	-	-
MBAH	7 000	4 000	4 000	-	-	4 000
MOUSSA	5 000*	3 800*	3 000	714*	86	3 800

MENGUE	20 000*	17 000*	12 000	2 857*	343	15 200
Total	50 000	31 800	25 000	4 571	429	30 000

EYOUM.....10 000.....10 000x3/5 = 6 000

MBAH 7 0007 000 x 3/5 = 4 200

MOUSSA 5 000.....5 000x3/5 = 3 000

MENGUE20 00020 000x3/5 = 12 000

Après une 1^{ère} souscription à titre réductible, il nous reste (30 000 – 25 000) = 5 000 actions qui doivent être partagées à ceux qui en ont encore besoin.

EYOUM+MOUSSA+MENGUE = 5 000

EYOUM.....10 000.....10 000x5/35 = 1 428 = 1000

MOUSSA.....5 000.....5 000x5/35 = 714

MENGUE..... 20 00020 000x5/35 = 2857

Après une 2^{ème} souscription à titre réductible, il nous reste (5 000-4 571) = 429

MOUSSA + MENGUE = 429

MOUSSA.....5 000.....5 000x429/25 000 = 85,8

MENGUE.....20 000.....20 000X429/25 000 = 343,2

4- Calcul du droit de souscription (DS)

Le DS se calcule de 03 façons différentes :

a- Du point de vue des anciens actionnaires

Après l'augmentation du capital, la valeur mathématique de l'action diminue. Pour l'ancien actionnaire (vendeur des droits), le DS permet de compenser la perte sur les actions anciennes.

Considérons :

-VM1 = valeur mathématique avant augmentation

-VM2 = valeur mathématique après augmentation

-DS = droit de souscription

$$DS = VM1-VM2$$

b- Du point de vue du nouvel actionnaire

Pour le nouvel actionnaire (acheteur des droits) l'équité est respectée si la valeur des actions à la fin des opérations d'augmentation représente effectivement ce qu'il a dépensé.

Considérons :

N= Nombre d'actions anciennes

N1 = Nombre d'action nouvelle

E = prix d'émission

VM1 = valeur mathématique avant augmentation

VM2 = valeur mathématique après augmentation

Nous pouvons évaluer la situation du nouvel actionnaire dans le tableau suivant.

Eléments	Quantités	Prix unitaire	Montants
SN avant Aug	N	VM1	NxVM1
Augmentation	N1	E	N1xE
SN après aug	N+N1	VM2	N.VM1 + N1xE

$$DS = (VM1-E) \frac{N1}{N+N1} \quad \text{OU} \quad DS = (VM2 - E) \frac{N1}{N} \quad \text{avec} \quad q = \frac{N1}{N}$$

Application2

2- Répondre les questions2 et 3 de l'application précédente : Calculer la valeur théorique du DS attaché à l'action ancienne, sachant que l'action en bourse avant cette opération est cotée au prix de 17 000 FCFA.

3-Comptabiliser cette opération d'augmentation au journal de la société.

Solution :

2a) Calcul de la valeur mathématique après augmentation (VM2)

Tableau de répartition

Eléments	Quantités	Pu	Montants
SN avant aug	50 000	17 000	850 000 000
Emission (aug)	30 000	14 000	420 000 000
SN après aug	80 000	15 875	1 270 000 000

2b) Calcul de la valeur théorique du DS attaché à l'action ancienne.

- Position de l'ancien actionnaire :

$$DS = VVM1 - VM2 \quad \text{---} \quad DS = 17\,000 - 15\,875 = 1\,125$$

- Position du nouvel actionnaire :

$$DS = (VM1 - E) \frac{N1}{N + N1} \quad \text{---} \quad DS = (17\,000 - 14\,000) \frac{30\,000}{50\,000 + 30\,000} = 1\,125$$

Ou encore

$$DS = (VM2 - E) \frac{N1}{N} \quad \text{---} \quad DS = 15\,875 - 14\,000 \frac{3}{5} = 1\,125$$

$$DS = 5DS + 3 \times 14\,000 = 3 \times 15\,875 \quad \text{---} \quad DS = 1\,125$$

3- Comptabilisation de cette opération au journal de la société

- Fraction du capital appelé : $30\,000 \times 10\,000 \times 1/4 = 75\,000\,000$

- Prime d'émission : $(14\,000 - 10\,000) \times 30\,000 = 120\,000\,000$

5210	4615	27/02 Banques, compte bloqué Apporteurs, versement reçu /aug cap Souscription versement en banque d°	420 000 000	420 000 000
4615	1013 1051	apporteurs, versement reçu /aug du cap cap sous, appelé, versé non amorti prime d'émission Fraction du capital appelé et libéré d°	195 000 000	75 000 000 120 000 000
109	1011	apporteurs, cap souscrit, non appelé Capital sous non appelé Constatation de la partie non appelé d°	225 000 000	225 000 000
521	5210	banque banque, compte bloqué Déblocage des fonds par la banque d°	195 000 000	195 000 000
6328 445	521	frais divers Etat, TVA récupérable Banque Engagement des frais d°	900 000 173 250	1 073 250
1012	1013	Cap sous appelé, non versé Cap sous, appelé, versé non amorti Reclassement du capital	75 000 000	75 000 000

Application : Une SA au capital de 50 000 000 divisée en 2 500 actions de 20 000 F émet à 21 000 f l'une 1 000 actions nouvelles de VN = 20 000 F. L'action ancienne est cotée à 28 000 F avant augmentation. Les actions nouvelles sont libérées du minimum légal.

TAF : 1- Calculer suivant 2 optiques la valeur du DS

2- Comptabiliser l'augmentation du capital

B- Augmentation du capital par apport en nature

Les règles appliquées lors de l'augmentation du capital par apport nouveau en nature sont les mêmes que pour la constitution :

- Les nouvelles actions doivent être entièrement libérées ;
- Les apports en nature doivent être évalués par un commissaire aux apports.

L'une des particularités ici est l'existence d'une soulte. Cette soulte peut être versée par l'apporteur ou versée à l'apporteur par la société.

Application:

La SA ESSAMA au capital de 40 000 000 (4 000 actions de 10 000F) reçoit pour augmentation de son capital un immeuble valant 32 000 000. L'ensemble des capitaux propres de la société émettrice avant augmentation est de 64 000 000.

- TAF :
- 1- Déterminer le nombre d'action d'apports à attribuer aux nouveaux actionnaires
 - 2- Déterminer l'augmentation du capital et la prime d'émission
 - 3- Passer les écritures d'augmentation du capital.

Solution :

En cas d'apport en nature, le nombre d'actions d'apport à attribuer est fonction de la VM ou boursière de la société émettrice. (Sauf précision contraire du sujet).

Détermination du nombre d'actions d'apports à attribuer aux nouveaux actionnaires

$E = VM$

$VN = 10\ 000$

$$VM1 = \frac{64\ 000\ 000}{4\ 000} = 16\ 000 \quad \quad \quad VM1 = E = 16\ 000$$

$$D'où N1 = \frac{32\ 000\ 000}{16\ 000} = 2\ 000 \text{ actions}$$

Montant du capital augmenté

$$10\ 000 \times 2\ 000 = 20\ 000\ 000$$

Montant de la prime d'apport

$$PE = 32\ 000\ 000 - 20\ 000\ 000 \quad \text{ou} \quad (16\ 000 - 10\ 000) \times 2000 \quad \quad PE = 12\ 000\ 000$$

Ecritures

4611	1013 1052	Actionnaire apporteur en nature	32 000 000	20 000 000 12 000 000
		Capital sous, appelé versé		
		Prime d'apport		
231	4613	Souscription des actions nouvelles	32 000 000	32 000 000
		d° constructions Apport. Vers sur aug. Du capital SVT libération		

Notion de soulte

Reprenons l'exemple ci-dessus dans l'hypothèse suivante :

$E = 14\ 000$

$$N' = 32\ 000\ 000 / 14\ 000 = 2\ 285,714$$

Arrondir par défaut

Nombre d'actions à attribuer : 2 285

$$\text{Valeur des actions : } 14\ 000 \times 2\ 285 = 31\ 990\ 000$$

$$\text{Valeur de l'immeuble} \quad \quad \quad \underline{32\ 000\ 000}$$

$$\text{Soulte à verser par la société} \quad \quad \quad 10\ 000$$

$$\text{Augmentation du capital : } 10\ 000 \times 2\ 285 = 22\ 850\ 000$$

$$PE = 31\ 990\ 000 - 22\ 850\ 000 = 9\ 140\ 000$$

4611	1013 1052	Actionnaire apporteur en nature	31 990 000	22 850 000 9 140 000
		Capital sous, appelé versé		
		Prime d'apport		
231	4611	Souscription des actions nouvelles	32 000 000	31 990 000
		d° Constructions Act. Verst sur aug. Du capital		

	571	Caisse		10 000
		SVT libération des apports en nature		

Arrondir par excès

Nombre d'actions à attribuer : 2 286
 Valeur des actions : 14 000 x 2 286 = 32 004 000
 Valeur de l'immeuble : 32 000 000
 Soute à verser par le nouvel actionnaire 4 000
 Augmentation du capital : 10 000 x 2 286 = 22 860 000
 PE = (14 000 – 10 000)2 286 = 9 144 000

4611		Actionnaire apporteur en nature	32 004 000	
	101	Capital social		22 860 000
	1052	Prime d'apport		9 144 000
		Souscription des actions nouvelles		
		d°		
231		Constructions	32 000 000	
571		Caisse	4 000	
	4611	Act. Verst sur aug. Du capital		32 004 000
		SVT libération des apports en nature		

II. AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DES RESERVES

La société disposant des réserves en abondance peut décider de les incorporer au capital. Aucune ressource en capitaux propres n'est apportée à la société mais cette opération est très fréquente car la société améliore « son image ». Les réserves étant en principe distribuables à la différence du capital.

1- Principe

- cette opération n'apporte pas de ressource nouvelle dans la société. Cas les actionnaires n'effectuent aucun apport. Cependant, elle peut se réaliser comme suit :
- incorporation des réserves et distribution d'action gratuite ;
- incorporation des réserves et augmentation de la valeur nominale.

a) Intérêt de l'opération

- **Pour la société** : le crédit de la société s'accroît, sa situation financière est consolidée ; car les réserves capitalisées ne sont plus distribuables ;
- **pour les actionnaires** : le cours de l'action en bourse baisse et facilite les transactions. Le dividende augmente grâce à l'accroissement de l'intérêt statutaire.

b) Limite de l'opération

Cette opération entraîne pour la société des frais parfois très élevés.

2- Notion du droit d'attribution (DA)

Le DA se calcul de 03 façons différentes :

- Du point de vue de l'ancien actionnaire : Le DA permet de compenser la perte de valeur de l'action ancienne. Il est égal à la différence entre la valeur de l'action avant augmentation(VM1) et celle de l'action après augmentation(VM2) ;

$$DA = VM1 - VM2$$

- Du point de vue du nouvel actionnaire

Eléments	Quantités	Pu	Montants
SN avant Aug	N	VM1	NxVM1
Incorporation	N2	0	0
	N +N2	VM2	NxVM1

$$DA = VM1x \frac{N2}{N+N2}$$

$$\text{Si } q = \frac{N2}{N} \quad \text{— DA} = VM2xq$$

Application

Une SA est constituée de 8 000 actions de valeur nominale 10 000 FCFA décide de porter son capital à 100 000 000 FCFA par incorporation des réserves et distribution d'action gratuite de nominale 10 000FCFA. La valeur boursière de l'action avant cette opération était de 15 000 FCFA.

TAF/

- 1- Calculer le nombre d'action gratuite à distribuer
- 2- Calculer de 03 façons différentes le DA
- 3- En déduire la dépense à engager par l'actionnaire SIMO qui reçoit 400 actions gratuites alors qu'il n'en possédait que 300 actions DA à titre irréductible.
- 4- Enregistrer l'opération au journal de la société sachant que les frais s'élèvent à 2 300 000 FCFA.

SOLUTION

- 1- Calcul du nombre d'action gratuite (N2)

Capital avant aug.....80 000 000
 Capital après aug.....100 000 000
 Montant de l'aug(100 000 000 -80 000 000)..... 20 000 000
 Nombre d'action gratuite (N2) $\frac{20\,000\,000}{10\,000} = 2\,000$ actions

- 2- Calcul du droit d'attribution (DA)

Tableau d'augmentation

Eléments	Quantités	Pu	Montants
SN avant aug	8 000	15 000	120 000 000
Incorp. de Reserve	2 000	0	0
SN après aug	10 000	12 000	120 000 000

- Du point de vue de l'ancien actionnaire
 $DA = VM1 - VM2 \text{ — } DA = 15\,000 - 12\,000 = 3\,000$
- Du point de vue du nouvel actionnaire
 $DA = VM1 \times \frac{N2}{N+N2} \text{ — } DA = 15\,000 \times \frac{2\,000}{8\,000+2\,000} = 3\,000$
 $DA = VM2 \times \frac{N2}{N} \text{ — } DA = 12\,000 \times \frac{1}{4} = 3\,000$
- 3- Calcul de la dépense de M. SIMO pour 400 actions gratuites
 - Nombre d'action acheté : $400 - \frac{300}{4} = 325$ actions
 - Nombre de DA acheté : $325 \times 4 = 1300$
 - Dépense (nombre d'action à recevoir) $(\frac{1}{Q} \times DA) = 400 - \frac{300}{4} (3\,000 \times \frac{4}{1}) = 3\,900\,000$
- 4- Enregistrement comptable

1181		date			
		Réserves facultatives		20 000 000	
		Capital social			20 000 000
	101	Sous. des actions nouvelles gratuites			
		d°			
6328		frais divers		2 300 000	
445		Etat, TVA Recup		442 750	
	521	Banque			2 742 750
		Paiement des frais			

Application :

La SA BOBO est constituée au capital de 20 000 000 divisé en 2 000 actions de 10 000 F.

Au 30/06/08, son bilan présente les postes suivants :

Capital 20 000 000
 Réserves 13 000 000

Elle décide d'augmenter son capital par incorporation de 10 000 000 F de réserves facultatives. Elle distribuera 1 000 actions gratuites, de nominal 10 000 F.

TAF : 1- Calculer le droit d'attribution suivant 2 optiques

2-Passer l'écriture d'augmentation du capital.

III. Double augmentation du capital

Une société peut décider d'émettre des actions nouvelles souscrites en numéraire ou en nature d'une part et d'incorporer une partie de ses réserves au capital d'autre part.

Dans ce cas de double augmentation du capital, le calcul des droits se fera selon que les augmentations sont successives ou simultanées.

1- Augmentation successive du capital

Il y a augmentation successive du capital lorsque les deux augmentations sont réalisées l'une après l'autre.

Le principe est le suivant :

- Calculer la valeur mathématique de l'action avant toute opération (VM1)
- Calculer la valeur mathématique après la première augmentation (VM2)

Si l'opération entraîne l'augmentation des réserves alors :

$$DA = VM1 - VM2$$

Dans le cas contraire $DS = VM1 - VM2$

- Calculer la valeur mathématique après la deuxième augmentation (VM3)
- $DA = VM2 - VM3$ ou alors $DS = VM2 - VM3$
- Vérifier que : $VM1 - VM3 = DA + DS$

Application

Une SA au capital de 50 000 000 (actions de 10 000 F). Actif net corrigé : 80 000 000 F Elle procède à une double augmentation de capital par :

- émission à 12 000 F le 10/01/N 3 000 actions de 10 000 F libérées par chèque
- ensuite, incorporation de 20 000 000 de réserves facultatives et création de 2 000 actions gratuites de 10 000 F.

TAF : 1- Calculer le DA et le DS et

2-passer les écritures d'augmentation du capital.

Solution :

1-Calcul du DS et du DA

$$N = 5\ 000 ; VM1 = 16\ 000 ; N1 = 3\ 000 ; E = 12\ 000 ; N2 = 2\ 000$$

Tableau d'augmentation

Elément	Quantité	Pu	Montant
SN avant aug	5 000	16 000	80 000 000
Emission	3 000	12 000	36 000 000
SN après aug	8 000	14 500	116 000 000
Incorporation	2 000	0	0
SN après aug	10 000	11 600	116 000 000

1a) calcul du DS

$$DS = VM1 - VM2 \text{ — } DS = 16\ 000 - 14\ 500 = 1\ 500$$

1b) Calcul du DA

$$DA = VM2 - VM3 \text{ — } DA = 14\ 500 - 11\ 600 = 2\ 900$$

$$\text{Vérification : } DS + DA = VM1 - VM3 \text{ — } 1\ 500 + 2\ 900 = 16\ 000 - 11\ 600$$

2-Comptabilisation

5210	4615	10/01/N Banque, compte bloqué Actionnaire versem/aug du capital Aug. Du capital par incorporat° des rés. d°	36 000 000	36 000 000
------	------	---	------------	------------

4615	1013 1051	act. Verst reçu / aug du capital capital sous. Verse non amorti prime d'émission aug. Du capital par apport en num. d°	36 000 000	30 000 000 6 000 000
521	4615	Banque Act. Verst reçu sur aug du cap. Libération par chèque	36 000 000	36 000 000
1181	101	Réserves facultatives Capital social Aug du capital par incorporation des Ré	20 000 000	20 000 000

2- Augmentation simultanée du capital

Il y a augmentation simultanée du capital lorsque la société décide de procéder parallèlement à une émission d'actions nouvelles libérées en natures ou en numéraire et à une augmentation par incorporation des réserves au capital vis vers ça. Ainsi, à chaque action ancienne est attaché un DS et un DA. Alors pour le calcul du DS et DA.

Le principe est le suivant :

- Calculer la valeur mathématique de l'action avant toute autre opération (VM1)
- Calculer la valeur mathématique après l'opération (VM2)
- Calculer du DS et DA dans un ordre indifférent
- Vérifier que : $DS + DA = VM1 - VM2$

Considérons :

N = nombre d'action ancienne

N1 = nombre d'action d'émission

N2 = nombre d'action gratuite

E = prix d'émission

Tableau d'augmentation

Elements	Quantites	Pu	Montants
SN avant aug	N	VM1	$N \times VM1$
Emission	N1	E	$N1 \times E$
Incorporation	N2	0	0
SN après aug	$N + N1 + N2$	VM2	$N \times VM1 + N1 \times E$

-Calcul du DS et DA

$$-DS = (VM2 - E) \frac{N1}{N}$$

$$-DA = VM2 \times \frac{N2}{N}$$

-Vérification : $DS + DA = VM1 - VM2$

Application

Une SA au capital de 100 000 000 divisé en 5 000 actions de nominale 20 000F, dont l'actif net corrigé est de 140 000 000 F avant toute augmentation,

Cette société procède le 15/01/N à l'augmentation de son capital, simultanément :

- Par émission à 21 000 F l'une de 1000 actions nouvelles de nominale 20 000F libérées du minimum légal par chèque ;
- Par distribution de 20 000 000 F de réserves facultatives et émission de 1000 actions gratuites.

TAF : 1- Calculer le DS et le DA attaché à chaque action ancienne

2-Comptabiliser ces opérations.

Solution :

1-Calcul de DS et DA

$$N = 5000 ; N1 = 1000 ; E = 21\ 000 ; VM = \frac{140\ 000\ 000}{5\ 000} = 28\ 000 ; N2 = 1\ 000$$

Tableau d'augmentation

Eléments	Quantités	Pu	Montants
SN avant aug	5 000	28 000	140 000 000
Emission	1 000	21 000	21 000 000
Incorporation	1 000	0	0
SN après aug	7 000	23 000	161 000 000

1a) Calcul du DS

$$DS = (VM2 - E) \frac{N1}{N} \quad \text{---} \quad DS = (23\ 000 - 21\ 000) \frac{1\ 000}{5\ 000} = 400$$

1b) Calcul du DA

$$DA = VM2 \times \frac{N2}{N} \quad \text{---} \quad DA = 23\ 000 \times \frac{1\ 000}{5\ 000} = 4\ 600$$

$$\text{Vérification : } DS + DA = VM1 - VM2 \quad \text{---} \quad 400 + 4\ 600 = 28\ 000 - 23\ 000$$

2-Comptabilisation

Calcul de la PE

$$PE = (21\ 000 - 20\ 000) 1000 = 1\ 000\ 000$$

Augmentation du capital

- par apport nouveau

$$20\ 000 \times 1000 = 20\ 000\ 000 \quad \text{---} \quad \text{libération du minimum légal : } 1\ 000 \times 20\ 000 \frac{1}{4} = 5\ 000\ 000$$

$$\text{Fraction du capital restant : } 1\ 000 \times 20\ 000 \times \frac{1}{4} \times 3 = 15\ 000\ 000$$

- par incorporation des réserves

$$20\ 000 \times 1000 = 20\ 000\ 000$$

5210	4615	10/01/N Banque, compte bloqué Actionnaire vers/augmentation du capital Souscription, vers effectué en compte B	20 000 000	20 000 000
4615	1012	d° Actionnaire, vers reçu/aug du cap Cap souscrit, appelé, non versé	6 000 000	5 000 000
	1051	Prime d'émission Fraction du cap, appelé et libérée		1 000 000
521	4615	d° banque, locale actionnaire vers/ aug du capital Vers/ des fonds en compte de l'entité	6 000 000	6 000 000
109	1011	d° Apporteur, cap sous, non appelé Capital sous, non appelé Constataion de la partie non appelé du C	15 000 000	15 000 000
1012	1013	d° Capital souscrit appelé non versé Capital souscrit appelé versé non amorti Reclassement du capital	5 000 000	5 000 000
1181	1013	d° Réserves facultatives Capital souscrit appelé versé non amorti Augmentation du cap/ incorporation	20 000 000	20 000 000

IV. AUGMENTATION DU CAPITAL PAR CONVERSION DES DETTES EN ACTIONS

Une société dont le passif exigible est important et qu'elle ne possède pas de disponibilités pour le régler peut demander à ses créanciers d'accepter en règlement de leurs créances, des actions qu'elle crée à cet effet. Les créanciers cessant d'être des tiers deviennent des associés.

1. Avantage de cette opération

a) Pour la société

- L'opération évite la liquidation judiciaire ;
- Les charges financières sont allégées.

b) Pour les créanciers

Seul avantage important pour eux est la possibilité d'exercer un contrôle effectif sur la société.

2. Conditions juridiques de l'opération

- L'opération doit être décidée par l'AGE dans les conditions du quorum et majorité acquise ;
- Elle doit recueillir le consentement individuel de chaque créancier intéressé.

3. Enregistrement comptable

Lorsqu'il s'agit des créances ordinaires figurant dans les comptes « 40 Fournisseurs », les actions sont libérées par compensation avec les créances des fournisseurs qui ont donné leur accord.

- Promesse d'apport

Débit : 4615 Act. Verst sur aug du capital

Crédit : 101 capital social
: 1054 primes de conversion

- Libération

Débit : 40. Fournisseurs

Crédit : 4615 Act. Verst sur aug du capital

La loi autorise les SA d'émettre les emprunts obligataires convertibles au bout d'un certain délai en action. Dans ce cas, l'écriture est la suivante :

Débit : 161. Emprunt obligation

Crédit : 101 capital social.

Crédit : 1054 primes de conversion.

Exemple : Une SA émet à 15 000 F, 8 000 actions de nominale 10 000F dont 5 000 actions souscrites par les fournisseurs et le reste souscrit par un emprunt bancaire remboursable dans 10 ans.

Passer les écritures dans les livres de la SA

Solution :

Calculs annexes

$N = 8\,000$; $E = 15\,000$; $VN = 10\,000$

- Emission : $(8\,000 \times 15\,000) = 120\,000\,000$
- Prime d'émission : $(15\,000 - 10\,000) \times 8\,000 = 40\,000\,000$
- Montant du capital : $(8\,000 \times 10\,000) = 80\,000\,000$
- Souscription fournisseurs : $5\,000 \times 15\,000 = 75\,000\,000$
- Souscription organisme financier : $3\,000 \times 15\,000 = 45\,000\,000$

Écritures au journal

4615	1013 1054	Actionnaire Vers reçu / aug du capital capital sous. Appelé versé, N.A prime de conversion souscription des actions d°	120 000 000	80 000 000 40 000 000
------	--------------	--	-------------	--------------------------

401		fournisseurs	75 000 000	
162		Emprunt	45 000 000	
	4615	Act. Verst reçu sur aug du cap. Libération par chèque/Conversion des D		120 000 000

LECON3 : LA REDUCTION DU CAPITAL

Deux principales raisons peuvent expliquer une réduction du capital :

- Le volume des activités de l'entité peut être juger insuffisant par rapport à son capital, dans ce cas, la société doit réduire son capital par remboursement aux actionnaires de la partie excédentaire ;
- La société ayant réalisé de forts résultats déficitaires sans pouvoir les compenser par les bénéfices, on va donc ramener le montant du capital à sa valeur réelle. Cette opération est appelée *assainissement financier*.

La décision de réduction du capital est prise en assemblée générale extraordinaire et ne doit en aucun cas porter atteinte à l'égalité des droits des associés.

I. LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL

La société peut rembourser le capital soit :

- en réduisant la valeur nominale des titres sociaux
- en réduisant le nombre des titres sociaux
- en rachetant ses propres titres.

A. Réduction de la valeur nominale des actions

1- Les titres sociaux sont intégralement libérés

Dans ce cas, on constate la mise en la disposition des associés des sommes leur revenant ; puis le remboursement effectif.

** décision de remboursement*

Débit : 101 Capital social

Crédit : 4619 Associé capital à rembourser

** remboursement*

Débit : 4619 Associé capital à rembourser

Crédit : 5. compte de trésorerie

Application :

Une SA au capital de 20 000 000 (1 000 actions de 20 000 F) entièrement libère décide de réduire le 17/10/N son capital en remboursant le $\frac{1}{4}$ de la valeur nominale aux actionnaires. Le 10/12/N, elle effectue le remboursement auprès de la BICEC.

TAF :

- 1) calculer la nouvelle valeur nominale des actions
- 2) calculer le montant du capital à rembourser
- 3) Passer les écritures de réduction du capital au journal de la société.
- 4) présenter le compte 1013 après cette opération.

Solution :

1) calcul de la nouvelle valeur nominale des actions (VN')

$N=1\ 000$; $VN=20\ 000$

$VN' = VN - \frac{1}{4} VN \implies VN' = 20\ 000 - 20\ 000 \times \frac{1}{4} = 15\ 000$

2) calcul du montant de capital à rembourser

a) Montant de capital réduit (réduction) : $20\ 000\ 000 - 15\ 000\ 000 = 5\ 000\ 000$

b) Nouveau capital : $15\ 000 \times 1\ 000 = 15\ 000\ 000$

101	4619	17/10/N Capital social Associé, capital à rembourser Svt décision de remboursement.	5 000 000	5 000 000
4619		10/12/N associé, capital à rembourser	5 000 000	

	521	banque svt remboursement		5 000 000
--	-----	-----------------------------	--	-----------

2. les titres sont libérés de la même fraction par tous

Dans ce cas, il faut commencer par rétablir l'égalité des engagements et des droits entre les actionnaires en annulant les versements non encore effectués soit en partie, soit en totalité selon les cas.

Une société au capital de 60 000 000 F (3 000 actions de 20 000 F libérées de 3/4) décide de réduire son capital de moitié. La SCB est chargée de l'opération.

TAF : passer les écritures de réduction du capital

Solution :

- Annulation dernier quart : $20\,000 \times 1/4 \times 3\,000 = 15\,000\,000$
- Remboursement du 3^e/4 : $20\,000 \times 1/4 \times 3\,000 = 15\,000\,000$

101		Capital social	15 000 000	
1013		cap sous. Appelé versé non amorti	15 000 000	
	4619	Associé, capital à rembourser		30 000 000
		Svt décision de remboursement.		
		d°		
4619		associé, capital à rembourser	30 000 000	
	109	Actionnaire capital non appelé		15 000 000
	521	Banque		15 000 000
		svt remboursement		
		d°		
1013	101	cap sous. Appelé versé non amorti	30 000 000	
		capital social		30 000 000
		pour solde du compte débité		

3. Les titres sont inégalement libérés

Cette situation se rencontre surtout dans les sociétés anonymes. Elle peut résulter du fait que :

- les actions d'apports sont obligatoirement libérées intégralement à la constitution alors que les actions de numéraire peuvent être que d'une fraction ;
- le capital ayant été augmenté avec appel seulement d'une fraction de capital. les anciennes actions seront intégralement libérées alors que les nouvelles ne le seront que partiellement ;
- certains actionnaires peuvent avoir fait des versements anticipés ;
- D'autres actionnaires n'ont pas répondu aux appels de fonds.

Application : Une SA au capital de 100 000 000 (actions de 20 000 F) réduit son capital de moitié 50 000 000 F en abaissant la valeur nominale à 10 000 F. cependant, avant cette décision, la structure du capital était la suivante :

- 3 000 actions A étaient entièrement libérées
- 2 000 actions B libérée de moitié (dont 1 000 actions B entièrement libérées par anticipation).

TAF : Présenter les modalités et les écritures de réduction du capital.

Solution :

Capital social :100 000 000

VN = 20 000

Réduction de moitié : $100\,000\,000 \times 1/2 = 50\,000\,000$

Réduction VN = $20\,000 \times 1/2 = 10\,000$

3 000 actions A entièrement libérées : $3\,000 \times 10\,000 = 30\,000\,000$

2 000 actions B libérées de moitié soit : $2\,000 \times 10\,000 = 20\,000\,000$

Anticipation sur actions B : $1\,000 \times 10\,000 = 10\,000\,000$

Bilan avant réduction

Postes	Montants	Postes	Montants
Actionnaire capital non appelé	25 000 000	Capital non appelé	25 000 000
		Capital appelé versé	75 000 000
		Versement anticipé	10 000 000

Ecritures

1011		Capital non appelé	25 000 000	
1013	4619	Capital appelé versé non amorti Associés, capital à rembourser	25 000 000	50 000 000
		Annulation Engagement d°		
4619		Associé capital à rembourser	50 000 000	
4616	521	Associés, versement anticipé Banque	10 000 000	35 000 000
	109	Actionnaire, capital non appelé		25 000 000
		Svt remboursement d°		
1013	101	Cap. App. Versé non amorti Capital social Pour solde du compte débité	50 000 000	50 000 000

B. REDUCTION DU NOMBRE DES TITRES

Dans ce cas, on rembourse à chaque actionnaire un certain nombre de titres proportionnellement au nombre de titres possédés.

Ex : Une SA au capital de 60 000 000 entièrement libéré (actions de 20 000 F) réduit son capital par remboursement de 700 actions à la suite de la vente d'une partie de son actif. Les remboursements sont effectués par chèque.

TAF : Passer les écritures de réduction du capital

Solution :

Nombre d'actions initiales : $60\,000\,000 \times \frac{1}{20\,000} = 3\,000$ actions

Réduction : $700 \times 20\,000 = 14\,000\,000$

Nombre d'actions restantes : $3\,000 - 700 = 2\,300$ actions $\times 20\,000 = 46\,000\,000$

Ecritures comptables

101	4619	Capital social Associé, capital à rembourser Svt décision de remboursement. d°	14 000 000	14 000 000
4619	521	associé, capital à rembourser banque svt remboursement	14 000 000	14 000 000

C. REDUCTION PAR RACHAT DE TITRE EN BOURSE

Généralement, cette opération s'effectue au moment où le cours de l'action est inférieur à la VN, la société peut en tirer profit.

Ex : Une SA au capital de 20 000 000 (actions de 20 000F) rachète le 12/12/N 400 de ses actions à 16 000 F l'action. Frais d'achat 200 FHT par action.

TAF : Comptabiliser cette opération

Solution :

Prix d'achat : 400 x 16 000 =	6 400 000
Frais d'achat : 4 00 x 200 =	80 000
Coût d'achat des titres	6 480 000
Valeur nominale des actions 400 x 20 000 =	8 000 000
Profit :	1 520 000

5021	521	12/12N Action propre banque rachat d'action (400 x 16 000) d°	6 400 000	6 400 000
4619	5021 778	Apporteur capital à rembourser action propre produit sur opération financière annulation des titres d°	8 000 000	6 400 000 1 600 000
6311 4454	521	Fris sur titres Etat, TVA récupérable sur services Banque engagement des frais	80 000 15 400	95 400

II. REDUCTION DU CAPITAL EN CAS DE PERTE : ASSAINISSEMENT FINANCIER

L'assainissement financier permet :

- de présenter une situation saine qui relève le crédit de la société auprès des tiers ;
- d'envisager avec optimisation la nécessité d'une augmentation de capital (principes d'accordéon).

Ce cas, se présente lorsque l'entité a accumulé des pertes sur plusieurs années ; ou une grosse perte sur une année, qu'elle ne peut rapidement compenser par des bénéfices futurs.

Application : Une SA porte dans son bilan :

- Capital :.....50 000 000
- Réserves légale.....3 000 000
- Réserves facultatives.....6 000 000
- Report à nouveau N-1 (débitéur)....39 000 000

Il est décidé par la société d'annuler cette perte par imputation sur les réserves et réduction du capital pour le reste.

TAF : passer les écritures au journal de la société

Solution

Comptabilisation

111		date		
1181		Réserves légales	3 000 000	
1013		Réserves facultatives	6 000 000	
		Capital sous, appelé versé non amorti	30 000 000	
	129	RAN débiteur		39 000 000
		Réduction du capital par les pertes		

III- LE COUP DE L'ACCORDEON

A- Définition

C'est une réduction du capital (motivée par les pertes), suivie d'une augmentation du capital

B- Avantages

Elle permet :

- d'inciter les nouveaux actionnaires à entrer dans la société :
- d'assainir la situation financière de l'entreprise : c'est à dire encourager les banques, les fournisseurs et les autres créanciers à accorder des crédits à la société.

Application : L'extrait du bilan de la SA DECO se présente comme suit au 31/12/N :

PASSIF	Montant
Capital social (nominal 10 000 Frs)	100 000 000
Réserves	50 000 000
RAN débiteur	20 000 000
Résultat déficitaire	50 000 000

L'AGE décide d'effectuer un coup d'accordéon en réalisant les 2 opérations suivantes:

- Réduction du capital social à concurrence du résultat (perte) par diminution du nombre d'actions
- Augmentation du capital par émission à 15 000 Frs de 4 500 actions de numéraire. Le minimum légal est libéré par chèque bancaire à la souscription

Travail à faire

1- Calculer :

- Le montant du capital après réduction et le nombre d'action réduite
- La prime d'émission et le droit de souscription

2- Passer toutes les écritures nécessaires

Solution

1- Calculons

- **Le montant du capital après réduction**

Capital = 100 000 000 – (20 000 000+50 000 000) = **30 000 000 Frs**

- **Le nombre d'action réduite**

$N = 70\,000\,000 / 10\,000 = 7\,000$ actions

- **La prime d'émission :** = (15 000 – 10 000) 4 500 = 22 500 000

- **Droit de souscription**

Eléments	Q	PU	Montant
SN avant aug	3 000	26 667	80 000 000
Apport numéraire	4 500	15 000	67 500 000
SN après aug	7 500	19 667	147 500 000

$DS = VM1 - VM2 \quad \text{—} \quad DS = 26\,667 - 19\,667 = 7\,000$ Frs

2- Passons les écritures nécessaires

101	139	Capital social Résultat net : perte Constat de la réduction du capital	70 000 000	70 000 000
109 4615	1011 1012 1051	Actionnaires capital souscrit non appelé Associés versements reçus sur augmentation du capital Capital souscrit non appelé Capital souscrit appelé non versé Primes d'émission Augmentation du capital en numéraire	33 750 000 33 750 000	33 750 000 11 250 000 22 500 000
5211	4615	Caisse Associés versements reçus sur augmentation du capital Libération du minimum légal	33 750 000	33 750 000
1012	1013	Capital souscrit appelé versé Capital souscrit versé non amortie Reclassement du capital	33 750 000	33 750 000

IV- L'AMORTISSEMENT DU CAPITAL

A- Définition

Amortir un capital c'est le rembourser par anticipation. **L'amortissement du capital** est l'opération par laquelle la société rembourse aux actionnaires tout ou partie du montant nominal de leurs actions, à titre d'avance sur le produit de la liquidation future de la société.

B- Modalités d'amortissement

L'amortissement du capital s'effectue en vertu d'une disposition statutaire ou d'une décision de l'AGE et au moyen des bénéfices ou des réserves (sauf la réserve légale ou statutaire). L'amortissement du capital s'articule autour de deux actions :

- le remboursement total ou partiel aux associés de leurs apports, représentés par les droits sociaux qu'ils détiennent, par prélèvement sur les bénéfices ou les réserves (sauf la réserve légale ou statutaire) ;
- l'éclatement du capital initial en capital non amorti (1013) et en capital amorti (1014).

L'amortissement du capital résulte de la décision de l'AGO, lorsqu'il est prévu dans les statuts. En l'absence des statuts, il est décidé par l'AGE.

C- CONSEQUENCES DE L'AMORTISSEMENT

- Les actions ou fraction d'actions amorties perdent le droit de remboursement du capital correspondant ;
- L'action complètement amortie prend le nom de « action de jouissance » ;
- Le capital amorti ne donne plus droit à l'intérêt statutaire mais l'actionnaire conserve les autres droits attachés à l'action notamment le droit aux superdividendes ; aux réserves ; aux plus ou moins-value et autres éléments d'actif.

NB : L'amortissement du capital se distingue de la réduction du fait que :

- Le capital reste inchangé même si du point de vue comptable, on fait la distinction entre capital versé et non amorti et la fraction amortie ;
- Aucun actionnaire n'est exclu de la société alors que cela peut arriver dans le cas du remboursement.

Application :

Une SA au capital de 80 000 000 F (4000 actions de 20 000 F) décide d'amortir son capital par prélèvement sur les réserves facultatives une fraction de 5 000 F par action. Les remboursements sont faits par chèque

TAF : passer les écritures d'amortissement du capital.

Solution :

Capital amorti (réserve distribuée): $5\ 000 \times 4\ 000 = 20\ 000\ 000$

Capital non amorti $80\ 000\ 000 - 20\ 000\ 000 = 60\ 000\ 000$

1181	4619	Réserve facultative Associé, capital à rembourser Amort du cap. Suivant décision de l'AGE du	20 000 000	20 000 000
4619	521	associé, capital à rembourser Banque Paiement aux associés avec retenue à la source de l'IRPP	20 000 000	20 000 000
101	1013 1014	capital social Cap Sous. Appelé versé non amorti Cap Sous appelé versé amorti Reconstitution du capital suivant AGE.	80 000 000	60 000 000 20 000 000

DEUXIEME PARTIE : INTERPRETATION DES ETATS FINANCIERS

CHAPITRE 7 : LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DU SYSTEME NORMAL

Objectif : L'élève doit être capable de :

- ✓ identifier le rôle et l'utilité des états financiers annuels
- ✓ décrire le passage des comptes aux postes du bilan et du compte de résultat
- ✓ procéder à la détermination des résultats
- ✓ établir les états financiers annuels ; le Bilan, le Compte de résultat et les notes annexes y afférentes.

Introduction

Le système comptable OHADA impose aux entités situées dans les pays signataires du traité de l'acte uniforme OHADA de présenter à la fin de chaque période comptable (exercice comptable) des états financiers conduisant à l'appréciation de sa situation patrimoniale ; à la détermination de son résultat ; à l'appréciation de la façon dont les sont évaluées. De ce fait, le système comptable OHADA met à la disposition des entités des formulaires en vue de la présentation de ces états financiers. En général l'exercice comptable cours du 01^{er} janvier au 31 décembre de la même année (12 mois). En revanche, les entreprise nouvellement créés dont le premier exercice peut être :

- inférieur à 12 mois, si l'entreprise a été créée au cours du premier semestre (exercice court) ;
- supérieur à 12 mois, si l'entreprise a été créée au cours du second semestre ; alors, le premier exercice s'achèvera à la fin de l'année suivante (exercice long).

I. OBJECTIF ET STRUCTURE DES ETATS FINANCIERS

1.1. Objectif

L'objectif des états financiers est de fournir des informations utiles sur le patrimoine, la situation financière (Bilan), la performance (Compte de résultat) et les variations de la situation de trésorerie (Tableau des flux de trésorerie) d'une entité afin de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de ces informations.

1.2. Structure

Les états financiers sont un ensemble complet de documents comptables et financiers permettant de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, de la performance et de la trésorerie de l'entité à la fin de l'exercice.

Les états financiers des entités autres que ceux des très petites entités comprennent :

- un Bilan,
- un Compte de résultat,
- un Tableau des flux de trésorerie,
- des Notes annexes.

Ils sont établis et présentés, de façon à permettre leur comparaison dans le temps, exercice par exercice, et leur comparaison avec les états financiers annuels des autres entités dressés dans les mêmes conditions de régularité, de fidélité et de comparabilité.

II. REGLES GENERALES DE PRESENTATION

Les états financiers sont établis sur une base de continuité d'exploitation et doivent mettre en évidence toute information financière pertinente.

Les états financiers doivent comporter obligatoirement les mentions suivantes :

- le nom de l'entité, et tout autre moyen d'identification ;
- la date d'arrêté et la période couverte par les états financiers. ;
- l'unité monétaire dans laquelle sont exprimés les états financiers.

Ces informations doivent être indiquées dans chacune des pages des états financiers publiés.

Le Bilan, le Compte de résultat et les Notes annexes sont détaillés en rubriques et en postes.

2.1. Présentation des postes

2.1.1. Postes du haut de bilan

Le « haut de Bilan » désigne les éléments du cycle financement et investissement. Il est composé d'éléments considérés comme stables (immobilisations, capitaux propres...). Plus précisément, le haut de Bilan correspond à l'actif, aux investissements réalisés (immobilisations incorporelles, corporelles et financières) et reflète, au passif, les moyens de financement des investissements : le recours aux actionnaires et aux prêteurs.

2.1.2. Postes du bas de Bilan

Le « bas de Bilan » désigne les éléments de l'actif circulant et de la trésorerie-actif d'une part ainsi que ceux du passif circulant et de la trésorerie-passif d'autre part.

2.1.2.1. Postes du bas de l'actif

Les postes directement liés aux opérations d'exploitation du cycle d'exploitation, (stocks, créances clients et comptes rattachés...), lesquels constituent l'actif circulant d'exploitation.

Les postes liés aux opérations peu fréquentes et non récurrentes, lesquels représentent l'actif circulant hors activité ordinaire (HAO).

Les postes de disponibilités (banques, CCP, caisse...), lesquels forment la trésorerie-actif.

2.1.2.2. Postes du bas du passif

Les postes liés directement aux opérations du cycle d'exploitation, (dettes fournisseurs et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales...), qui constituent les dettes d'exploitation.

Les postes liés aux opérations peu fréquentes et non récurrentes qui représentent les dettes hors activité ordinaire.

Les soldes créditeurs de banque, les découverts... qui constituent la trésorerie- passif.

2.2. Analyse de la structure financière

2.2.1. Objectif

L'approche fonctionnelle retenue par le Système comptable OHADA permet :

- d'apprécier la structure financière de l'entité, dans une optique de continuité de l'activité
- d'évaluer les besoins financiers stables et circulants et le type de ressources dont dispose l'entité ;
- de déterminer l'équilibre financier en comparant les différentes masses du bilan classées par fonctions et en observant le degré de couverture des emplois par les ressources.

2.2.2. Retraitement spécifique

La structure du bilan du Système comptable OHADA étant par définition fonctionnelle, le seul retraitement à opérer afin d'obtenir les principaux indicateurs financiers portent sur l'écart de conversion.

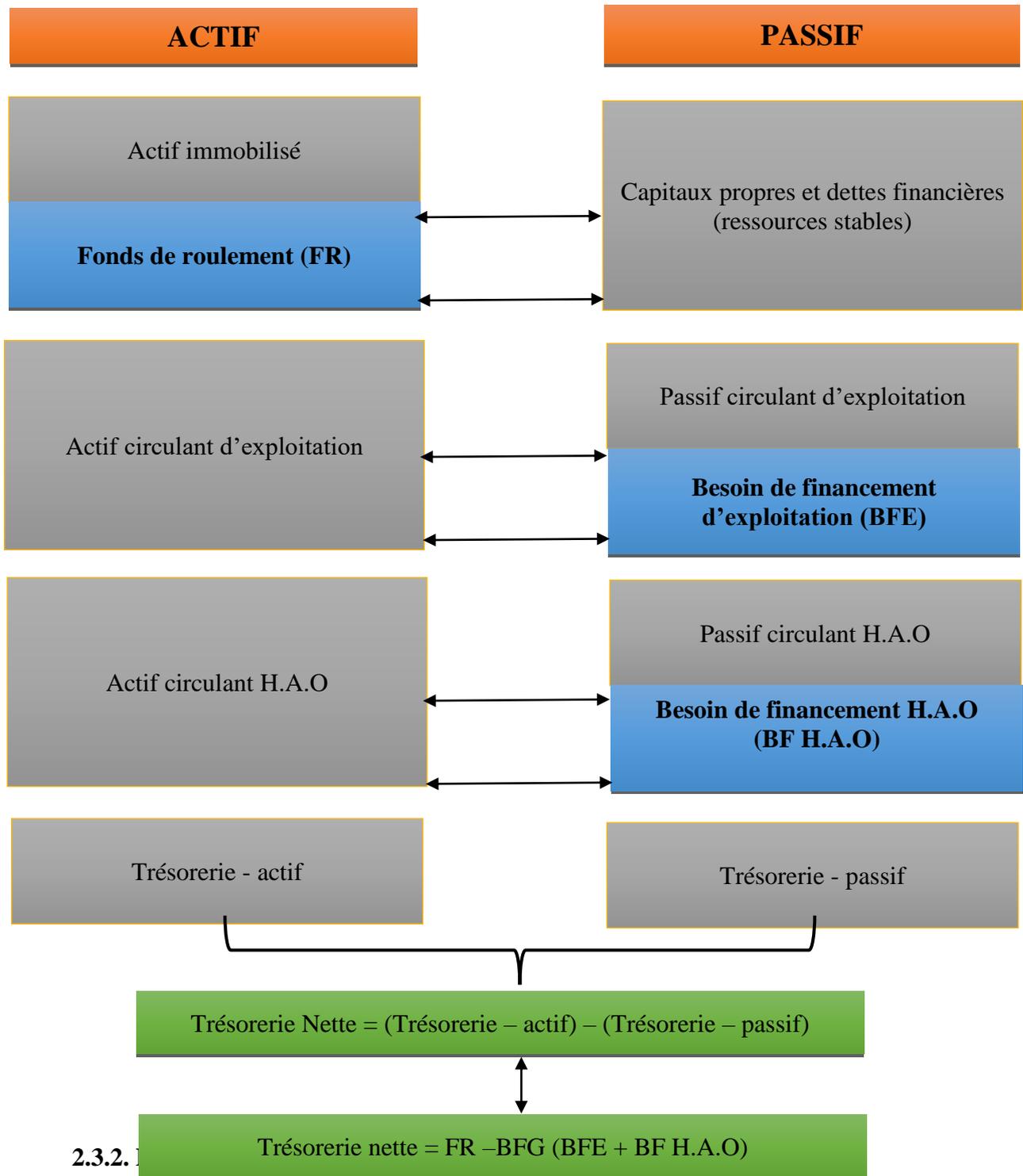
Les écarts de conversion – actif et passif doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernées à leur valeur initiale.

2.3. Les grands équilibres financiers du Bilan

L'analyse du Bilan permet de mettre en évidence les grands équilibres financiers par le calcul de quatre (4) notions fondamentales :

- + le Fonds de Roulement (F.R) ;
- + le Besoin de Financement d'Exploitation (BFE) ;
- + le Besoin de Financement Hors Activité Ordinaire (BF.HAO) ;
- + la trésorerie nette.

2.3.1. Présentation schématique



2.3.2.1

2.3.2.1 Fonds de roulement

a- Définition

Le fonds de roulement est donc l'excédent de ressources stables après financement des investissements. Il correspond aussi à la partie de l'actif circulant financée par les ressources stables.

b- Formule de calcul

✓ Par le haut du Bilan :

Fonds de roulement (FR) = Ressources stables (CP +DLMT) – Actif immobilisé en valeur nette
✓ Par le bas du Bilan :

$$\text{Fonds de roulement (FR)} = (\text{Actif circulant} + \text{Trésorerie-Actif}) \\ - (\text{Passif circulant} + \text{Trésorerie-Passif})$$

Le fonds de roulement constitue une garantie de liquidité de l'entité. Plus il est important, plus grande est cette garantie. Toutefois le FR pris isolément n'a qu'une signification relative. Pour déterminer si son niveau est satisfaisant, il faut le comparer au BFG.

2.3.2.2 Le Besoin de Financement Global (BFG)

a- Définition

C'est un fonds nécessaire pour le financement du décalage entre les dépenses (achats) et les recettes (ventes).

b- Formule de calcul

$$\text{BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)} = (\text{Actif circulant} - \text{Passif circulant})$$

Ou

$$\text{BFG} = \text{BFE} + \text{BF H.A.O}$$

Avec

$$\text{BFE} = \text{Actif circulant d'exploitation} - \text{Passif circulant d'exploitation}$$

Et

$$\text{BF H.A.O} = \text{Actif circulant H.A.O} - \text{passif circulant H.A.O}$$

Le BFE représente la composante la plus importante du BFG. Supposé directement lié au chiffre d'affaires, le BFE est une variable de gestion primordiale.

Le BF.HAO, composant généralement mineur du BFG, peut être très variable d'un exercice à un autre.

2.3.2.3 La trésorerie nette (TN)

a- Définition

La trésorerie nette est la différence entre l'actif de trésorerie et le passif de trésorerie. C'est l'excédent du fonds de roulement après financement du BFG.

b-Formule de calcul

$$\text{Trésorerie Nette} = \text{Trésorerie-actif} - \text{Trésorerie-passif}$$

$$\text{Ou Trésorerie Nette} = \text{FR} - \text{BFG}$$

✓ Si $\text{FR} > \text{BFG} \Rightarrow$ le FR finance en totalité le BFG et il existe un excédent de ressources qui se retrouve en trésorerie ;

✓ Si $\text{FR} < \text{BFG} \Rightarrow$ le FR ne finance qu'une partie du BFG. La différence doit alors être financée par crédit bancaire courant.

III. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

BILAN (Mode Paysage)

Désignation entité:.....

Numéro d'identification.....

Exercice clos le 31-12-.....

Durée (en mois).....

BILAN AU 31 DECEMBRE N

Ref	ACTIF	Note	EXERCICE AU 31/12/N				Note	PASSIF	Note	EXERCICE N	N-1
			Brut	A&D	Net	Net					
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3					CA	Capital	13		
AE	Frais de développement et de prospection						CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires						CD	Primes liées au capital social	14		
AG	Fonds commercial et droit au bail						CE	Ecarts de réévaluation	3e		
AH	Autres immobilisations incorporelles						CF	Réserves indisponibles	14		
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3					CG	Réserves libres	14		
AJ	Terrains (1) (1) dont Placements en Net /						CH	Report à nouveau (+ ou -)	14		
AK	Bâtiments (1) dont Placements en Net /						CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)			
AL	Aménagements, agencements et installations						CL	Subventions d'investissement	15		
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques						CM	Provisions réglementées	15		
AN	Matériel de transport						CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	3					DA	Emprunts et dettes financières diverses	16		
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4					DB	Dettes de location acquisition	16		
AR	Titres de participation						DC	Provisions pour risques et charges	16		
AS	Autres immobilisations financières						DP	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE						DF	TOTAL RESSOURCES STABLES			
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5					DH	Dettes circulantes HAO	5		
BB	STOCKS ET ENCOURS	6					DI	Clients, avances reçues	7		
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES						DJ	Fournisseurs d'exploitation	17		
BH	Fournisseurs avances versées	17					DK	Dettes fiscales et sociales	18		
BI	Clients	7					DM	Autres dettes	19		
BJ	Autres créances	8					DN	Provisions pour risques à court terme	19		
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT						DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT			
BQ	Titres de placement	9									
BR	Valeurs à encaisser	10					DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11					DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
BT	TOTAL TRESORERIE - ACTIF						DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF			
BU	Ecart de conversion-Actif	12					DV	Ecart de conversion-Passif	12		
BZ	TOTAL GENERAL						DZ	TOTAL GENERAL			

BILAN ACTIF

Désignation entité:
 Numéro d'identification.....

Exercice clos le 31-12-.....
 Durée (en mois).....

Ref	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/N			N-1
			Brut	A&D	Net	Net
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3				
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires					
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3				
AJ	Terrains (1) <i>(1) dont Placement en Net...../</i>					
AK	Bâtiments <i>(1) dont Placement en Net...../</i>					
AL	Aménagements, agencements et installations					
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques					
AN	Matériel de transport					
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3				
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4				
AR	Titres de participation					
AS	Autres immobilisations financières					
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE					
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6				
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
BH	Fournisseurs avances versées	17				
BI	Clients	7				
BJ	Autres créances	8				
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT					
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10				
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11				
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF					
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	TOTAL GENERAL					

BILAN PASSIF

Désignation entité:

Exercice clos le 31-12-.....

Numéro d'identification.....

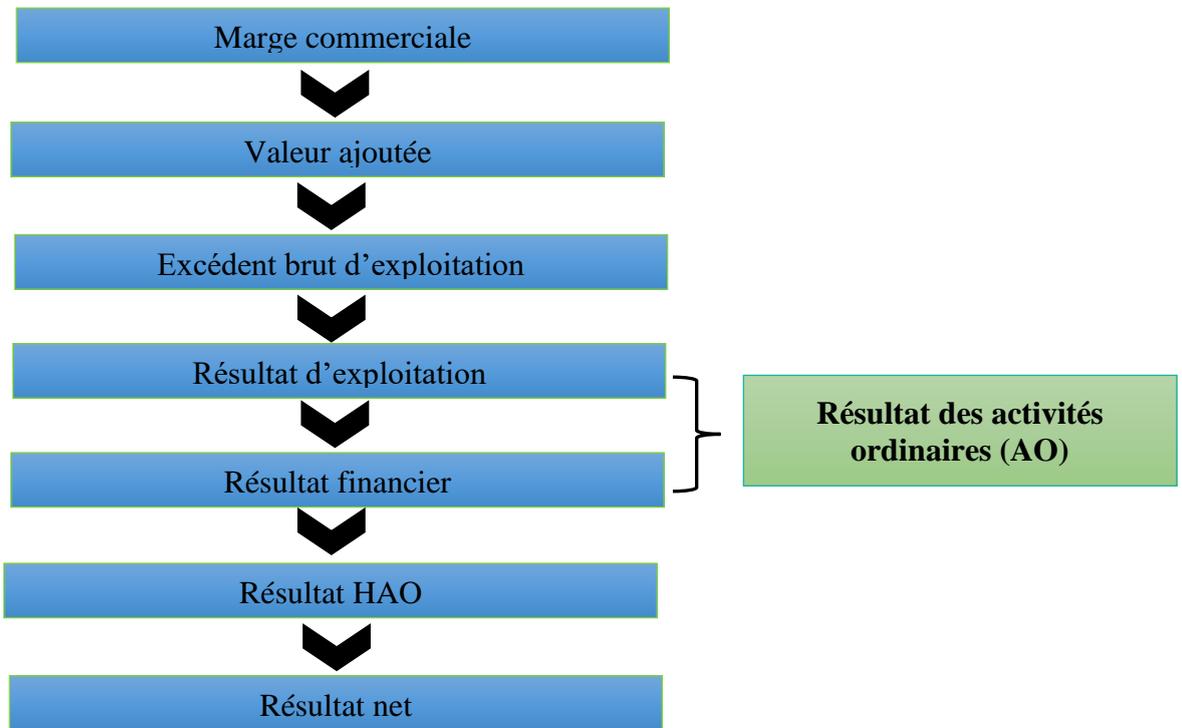
Durée (en mois).....

BILAN AU 31 DECEMBRE N

Réf	PASSIF	Note	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13		
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14		
CE	Ecarts de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14		
CG	Réserves libres	14		
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14		
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)			
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16		
DB	Dettes de location acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16		
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES			
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7		
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17		
DK	Dettes fiscales et sociales	18		
DM	Autres dettes	19		
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT			
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF			
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL			

2. Le compte de résultat

Pour faciliter la lecture du compte de résultat et une analyse de la performance de l'entité, le Plan Comptable OHADA (en abrégé PCGO) préconise la présentation d'un compte de résultat en liste. Cette présentation à l'avantage de mettre en évidence en cascade, de façon claire, les soldes intermédiaires de gestion retenus par le Plan comptable OHADA qui sont :



SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	INTERPRETATIONS
MARGE COMMERCIALE	Ce solde permet de calculer la performance des entités commerciales. Elle représente le supplément de valeur apportée par l'entité au coût des marchandises vendues dans l'exercice.
VALEUR AJOUTEE	La valeur ajoutée représente la richesse créée par l'entité du fait de ses opérations d'exploitation et mesure son poids économique. En effet, la valeur ajoutée mesure l'accroissement de valeur que l'entité apporte aux biens et services dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes.
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	L'EBE est la ressource que l'entité tire de son exploitation après avoir rémunéré le facteur travail. Il mesure la performance économique de l'entité indépendamment de son mode de financement, de ses choix en matière d'investissement et de distribution. Il constitue un bon critère de la performance industrielle et commerciale de l'entité. C'est un indicateur de comparaison des entités du même secteur d'activité. Si l'EBE est négatif, on

	parle alors d'Insuffisance Brut d'Exploitation (IBE).
RESULTAT D'EXPLOITATION	Le résultat d'exploitation mesure la performance économique industrielle et commerciale, sans tenir compte de sa politique de financement. Il représente la ressource nette dégagée par la totalité des opérations d'exploitation.
RESULTAT FINANCIER	Le résultat financier met en évidence les choix effectués en matière de financement (activité d'endettement et de placement) et l'impact du mode de financement sur le résultat de l'entité.
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	Le résultat A.O mesure la performance de l'activité économique et financière de l'entité. C'est le résultat courant, c'est-à-dire provenant de l'activité normale et habituelle de l'entité.
RESULTAT H.A.O	Le résultat H.A.O est le résultat des opérations peu fréquentes et non récurrentes de l'entité.
RESULTAT DE L'EXERCICE	Le résultat de l'exercice représente le revenu qui revient aux associés. En principe, une partie de ce résultat est distribuée aux associés et une autre est réservée à la constitution de l'autofinancement de l'entité pour assurer sa croissance.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE N

Désignation entité:

Exercice clos le 31-12-.....

Numéro d'identification.....

Durée (en mois).....

REF	LIBELLES		NOTE	31/12/N(Net)	31/12/N-1(Net)
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	
RA	Achats de marchandises		-	22	
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	
TD	Produits accessoires	D	+	21	
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)				
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	
TF	Production immobilisée			21	
TG	Subventions d'exploitation			21	
TH	Autres produits		+	21	
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	

RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6		
RE	Autres achats	-	22		
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6		
RG	Transports	-	23		
RH	Services extérieurs	-	24		
RI	Impôts et taxes	-	25		
RJ	Autres charges	-	26		
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB)+ (Somme TE à RJ)				
RK	Charges de personnel	-	27		
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)				
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	28		
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	3C&28		
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)				
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29		
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28		
TM	Transferts de charges financières	+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29		
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28		
XF	RESULTAT FINANCIER (Somme TK à RN)				
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D		
TO	Autres Produits HAO	+	30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D		
RP	Autres Charges HAO	-	30		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				
RQ	Participation des travailleurs	-	30		
RS	Impôts sur le résultat	-			
	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				

3. Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des flux de trésorerie doit présenter les entrées et les sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie classées en trois catégories :

- ✓ flux de trésorerie des activités opérationnelles ;
- ✓ flux de trésorerie des activités d'investissement ;
- ✓ flux de trésorerie des activités de financement.

Si on a :

Trésorerie nette au 1er janvier (A)

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (B)
- Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (C)
- Flux de trésorerie provenant des activités de financement(D)

Variation de la trésorerie nette de la période (F=B+C+D)

Trésorerie nette au 31 Décembre (G = F + A)

3.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Les flux des activités opérationnelles sont les flux des principales activités génératrices de produits de l'entité ainsi que toutes les autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

3.1.1. Capacité d'autofinancement globale (C.A.F.G.)

Elle est calculée à partir de l'E.B.E., selon la logique suivante :

$$\begin{aligned} \text{C.A.F.G.} &= \text{E.B.E. (cf. Compte de résultat)} \\ &- \text{Charges « décaissables » restantes (après calcul de l'E.B.E.)} \\ &+ \text{Produits « encaissables » restants (après calcul de l'E.B.E.)} \end{aligned}$$

3.1.2. Formule de calcul

Excédent Brut d'Exploitation

- + Valeurs comptables des cessions courantes d'immobilisation (compte 654)
- Produits des cessions courantes d'immobilisation (compte 754)
- = **CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION**
- + Revenus financiers
- + Gains de change
- + Transferts de charges financières
- + Produits HAO
- + Transferts de charges HAO
- Frais financiers
- Pertes de change
- Participation
- Impôt sur les résultats
- = **CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE**

3.1.3. Passage de la CAFG au flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

La CAFG diffère de la trésorerie générée par les activités opérationnelles au cours de l'exercice sur deux points :

- ✓ elle tient compte des variations de stocks (qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie) ;
- ✓ elle est calculée à partir des produits et charges comptabilisés, et non à partir des encaissements et décaissements correspondants enregistrés au cours de l'exercice.

Par conséquent, des corrections sont nécessaires pour passer de la CAFG aux flux de trésorerie.

En effet, le décalage entre produits et encaissements d'une part, charges et décaissements d'autre part, se traduit par l'apparition de créances et de dettes au bilan. Ainsi pour obtenir les encaissements et les décaissements liés aux produits encaissables et charges décaissables de l'exercice, il faut utiliser les relations suivantes :

$$\text{Encaissements au cours de l'exercice N} = \text{Produits (N)} + \underbrace{\text{Créances (N - 1)} - \text{Créances (N)}}_{\text{Variation des créances}}$$

$$\text{Décaissements au cours de l'exercice N} = \text{Achats (N)} + \underbrace{\text{Dettes (N - 1)} - \text{Dettes N}}_{\text{Variation des dettes}}$$

Le passage de la CAFG aux flux de trésorerie des activités opérationnelles nécessite la prise en compte de la variation des créances et des dettes et la neutralisation de la variation des stocks.

Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)

- Variation de l'actif circulant HAO (exercices N-N-1)

- Variation des stocks et en-cours (exercices N-N-1) ^(a)
 - Variation des créances et emplois assimilés et des intérêts courus des immobilisations financiers (exercices N-N-1) ^(a)
 - + Variation du passif circulant et des intérêts des emprunts et dettes financières courus (exercices N-N-1) ^(b)
- = **FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES**

(a) Si les stocks ou les créances augmentent, la variation est négative. Elle est positive dans le cas contraire.

(b) Si les dettes augmentent, la variation est positive. Elle est négative dans le cas contraire.

TABLEAU DE FLUX DE TRESOREIE

Désignation entité:

Exercice clos le 31-12-.....

Numéro d'identification.....

Durée (en mois).....

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE N

REF	Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1	
ZA	Trésorerie nette au 1^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			
FB	- Variation de l'Actif circulant HAO ⁽¹⁾			
FC	- Variation des stocks			
FD	- Variation des créances			
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾			
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE)			
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B		
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C		
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		

	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts				
FP	+ Autres dettes financières				
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières				
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E			
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F			
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G			
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A) Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =	H			

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

4. Notes annexes du Système Normal

NOTES	INTITULES
NOTE 1	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES
NOTE 2	INFORMATIONS OBLIGATOIRES
NOTE 3A	IMMOBILISATION BRUTE
NOTE 3B	BIENS PRIS EN LOCATION ACQUISITION
NOTE 3C	IMMOBILISATIONS : AMORTISSEMENTS
NOTE 3D	IMMOBILISATIONS : PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION
NOTE 3E	INFORMATIONS SUR LES REEVALUATIONS EFFECTUEES PAR L'ENTITE
NOTE 3F	TABLEAU D'ETALEMENT DES CHARGES IMMOBILISEES
NOTE 4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES
NOTE 5	ACTIF CIRCULANT HAO
NOTE 6	STOCKS ET ENCOURS
NOTE 7	CLIENTS PRODUITS A RECEVOIR
NOTE 8	AUTRES CREANCES
NOTE 9	TITRES DE PLACEMENT
NOTE 10	VALEURS A ENCAISSER
NOTE 11	DISPONIBILITES
NOTE 12	ECARTS DE CONVERSION
NOTE 13	CAPITAL : VALEUR NOMINALE DES ACTIONS OU PARTS
NOTE 14	PRIMES ET RESERVES
NOTE 15A	SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES
NOTE 15B	AUTRES FONDS PROPRES
NOTE 16A	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES
NOTE 16B	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTUARIELLE)
NOTE 16B bis	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTUARIELLE)
NOTE 16C	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS
NOTE 17	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION
NOTE 18	DETTES FISCALES ET SOCIALES
NOTE 19	AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME
NOTE 20	BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE

NOTE 21	CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS
NOTE 22	ACHATS
NOTE 23	TRANSPORTS
NOTE 24	SERVICES EXTERIEURS
NOTE 25	IMPOTS ET TAXES
NOTE 26	AUTRES CHARGES
NOTE 27A	CHARGES DE PERSONNEL
NOTE 27B	EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR
NOTE 28	PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN
NOTE 29	CHARGES ET REVENUS FINANCIERS
NOTE 30	AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO
NOTE 31	REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES
NOTE 32	PRODUCTION DE L'EXERCICE
NOTE 33	ACHATS DESTINES A LA PRODUCTION
NOTE 34	FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS
NOTE 35	Liste des informations sociales, environnementales et sociétales à fournir
NOTE 36	TABLES DES CODES

TRAVAUX DIRIGES SUR LES ETATS FINANCIERS DU SYSTEME NORMAL :

CAS1 :

L'entité LONTSI est une société mixte située à Yaoundé, BP 9535 YAOUNDE, NIU 43678907654568P et spécialisée dans la vente des grandes consommations et la confection des vêtements de grandes marques. On vous remet la balance au 31/12/N de l'entité qui se présente ainsi qu'il suit :

Noms des comptes	Soldes d'ouverture		Mouvements			
	D	C	D	C	D	C
Capital		60 000 000	3 000 000	10 000 000		67 000 000
Emprunt		10 000 000	2 000 000	8 000 000		16 000 000
Fonds commercial	6 000 000				6 000 000	
Matériel	10 000 000		9 000 000	5 500 000	13 500 000	
Matériel de transport	12 000 000		5 000 000		17 000 000	
Titres de participation	4 000 000		22 000 000	500 000	25 500 000	
Amortissement du matériel		2 000 000	1 000 000	1 600 000		2 600 000
Amortissement du matériel de transport		2 400 000		1 700 000		4 100 000
Marchandises	25 000 000		18 000 000	20 000 000	23 000 000	
Matières premières	15 000 000		16 000 000	15 000 000	16 000 000	
Produits fabriqués	900 000		1 000 000	900 000	1 000 000	
Fournisseurs d'exploitation		26 000 000	72 500 000	69 500 000		23 000 000
F'sseurs, avances et acomptes	4 600 000			4 000 000	600 000	
Clients	18 400 000		90 000 000	91 000 000	17 400 000	
Clients, avances et acomptes		7 500 000	7 000 000	6 000 000		6 500 000
Personnel		3 200 000	2 000 000	7 300 000		8 500 000
CNPS		1 300 000	1 000 000			300 000
Etat		6 700 000	13 000 000	7 000 000		700 000
Débiteurs divers	6 200 000		15 000 000	8 000 000	13 200 000	
Créditeurs divers		1 100 000	1 100 000	4 800 000		4 800 000
Fournisseurs d'investissement		8 000 000	6 000 000	5 000 000		7 000 000
Créances sur cession	2 500 000			2 500 000	-	
Banque	14 000 000		132 100 000	125 000 000	21 100 000	
Caisse	9 600 000		95 500 000	92 100 000	13 000 000	
Achat de marchandises			56 000 000	1 500 000	54 500 000	
Variation de stock de marchandises			20 000 000	18 000 000	2 000 000	
Achat de matières premières			60 000 000		60 000 000	
Variation de stock de mat. lères			15 000 000	16 000 000		1 000 000
Autres achats			3 000 000		3 000 000	
Transport			2 000 000		2 000 000	
Services extérieurs			1 000 000		1 000 000	
Impôts et taxes			7 000 000		7 000 000	
Autres charges			7 000 000		7 000 000	
Charges de personnel			32 000 000		32 000 000	
Dotation aux amortissements			3 800 000		3 800 000	
Frais financiers			2 500 000		2 500 000	
Perte de change			4 000 000		4 000 000	
Valeur Comptable de cession (dont 500 000F de titres)			4 500 000		4 500 000	
Charges HAO			1 800 000		1 800 000	
Participation des travailleurs			7 300 000		7 300 000	
Vente de marchandises				80 000 000		80 000 000
Vente de produits finis				100 000 000		100 000 000
Variation de produits			900 000	1 000 000		100 000
Produits accessoires				1 000 000		1 000 000
Production immobilisée				2 000 000		2 000 000
Subvention d'exploitation				12 000 000		12 000 000
Autres produits				2 000 000		2 000 000
Revenus financiers				5 000 000		5 000 000
Gain de change				5 000 000		5 000 000
Transfert de charges				1 000 000		1 000 000
Produits de cession (dont 600 000F de titres)				5 100 000		5 100 000
Produits HAO				5 000 000		5 000 000
TOTAUX	128 200 000	128 200 000	740 000 000	740 000 000	359 700 000	359 700 000

- Sachant que le taux de l'IS est celui en vigueur 33%,

Travail à faire : Présentez les tableaux de la DSF suivants (en annexes) :

- Le bilan ; - Le compte de résultat - Le tableau des flux de trésorerie.

Solution :

1. Bilan

Désignation : LONTSIAdresse : 9535 YAOUNDE

Exercice clos le 31/12/N

Durée en : 12 mois

-----NIU : NIU-----
43678907654568P

Réf.	ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
			BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
	ACTIF IMMOBILISE	1				
AD	Immobilisation incorporelles	2				
AE	Frais de recherche et de dvp	3				
AF	Brevets, licence, logiciel	4				
AG	Fonds commercial	5	6 000 000		6 000 000	6 000 000
AH	Autres immob. incorporelles	6				
AI	Immobilisation corporelles	7				
AJ	Terrains	8				
AK	Bâtiments	9				
AL	Installations et agencement	10				
AM	Matériels, mobilier et actifs biologiques	11	13 500 000	2 600 000	10 900 000	8 000 000
AN	Matériel de transport	12	17 000 000	4 100 000	12 900 000	9 600 000
AP	Avance & acompte/immob.	13				
AQ	Immobilisations financières	14				
AR	Titres de participation	15	25 500 000		25 500 000	4 000 000
AS	Autres immob. financières	16				
AW	(1) dont HAO Brut / Net /	17				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	18	62 000 000	6 700 000	55 300 000	27 600 000
	ACTIF CIRCULANT	19				
BA	Actif circulant HAO	20				2 500 000
BB	Stocks	21	40 000 000		40 000 000	40 900 000
BC	Marchandises	22				
BD	Matières premières	23				
BE	En-cours	24				
BF	Produits fabriqués	25				
BG	Créances et emplois assimilés	26				
BH	Fournisseurs, avances versées	27	600 000		600 000	4 600 000
BI	Clients	28	17 400 000		17 400 000	18 400 000
BJ	Autres créances	29	13 200 000		13 200 000	6 200 000
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	30	71 200 000	-	71 200 000	72 600 000
	TRESORERIE ACTIF	31				
BQ	Titre de placement	32				
BR	Valeurs à encaisser	33				
BS	Banques, chèque, caisse	34	34 100 000		34 100 000	23 600 000
BT	TOTAL RESOREIE ACTIF (III)	35	34 100 000	-	34 100 000	23 600 000
BU	Ecart de conversion-actif (IV)	36				
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	37	167 300 000	6 700 000	160 600 000	123 800 000

Désignation : LONTSIAdresse : 9535 YAOUNDENIU : NIU
43678907654568P

Exercice clos le 31/12/N

Durée en : 12 mois

Réf.	PASSIF		N	EXERCICE N - 1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILES	1		
CA	Capital	2	67 000 000	60 000 000
CB	Actionnaires, capital non appelé	3		
CC	Primes et réserves	4		
CD	Prime d'apport, d'émission et de fusion	5		
CE	Ecart de réévaluation	6		
CF	Réserves indisponibles	7		
CG	Réserves libres	8		
CH	Report à nouveau	9		
CIC	Résultat net de l'exercice (bénéfice +, ou perte -)	10	17 956 000	
CK	Autres capitaux propres	11		
CL	Subventions d'investissements	12		
CM	Provision réglementées et fonds assimilés	13		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	14	84 956 000	60 000 000
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	15		
DA	Emprunts	16	16 000 000	10 000 000
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	17		
DC	Dettes financières diverses	18		
DD	Provision financière pour risque et charge	19		
DE	(1) dont HAO	20		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	21	16 000 000	10 000 000
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	22	100 956 000	70 000 000
	PASSIF CIRCULANT	23		
DH	Dettes circulantes HAO et ressources assimilées	24	7 000 000	8 000 000
DI	Clients, avances reçues	25	6 500 000	7 500 000
DJ	Fournisseur d'exploitation	26	23 000 000	26 000 000
DK	Dettes fiscales	27	18 344 000	11 200 000
DL	Dettes sociales	28		
DM	Autres dettes	29	4 800 000	1 100 000
DN	Risques provisionnés	30		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	31	59 644 000	53 800 000
	TRESORERIE - PASSIF	32		
DQ	Banque, crédit d'escompte	33		
DR	Banque, crédit de trésorerie	34		
DS	Banque, découverts	35		
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF (IV)	36	-	-
DU	Ecart de conversion-passif(V)	37		
DZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	38	160 600 000	123 800 000

2. Compte de résultat

Désignation : LONTSI

Exercice clos le 31/12/N

Adresse : 9535 YAOUNDE NIU : NIU 43678907654568PDurée en : 12 mois**COMPTE DE RESULTAT - SYSTÈME NORMAL**

REF	LIBELLES NOTE			EXERCI	EXERCI	
				CE AU 31/12/N	CE AU 31/12/N-1	
				NET	NET	
TA	Vente de marchandises	A	+	21	80 000 000	
RA	Achat de marchandises		-	22	- 54 500 000	
RB	Variation de stock de marchandises		+	6	- 2 000 000	
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				23 500 000	
TB	Vente de produits fabriqués	B	+	21	100 000 000	
TC	Travaux, services vendus	C	+	21		
TD	Produits accessoires	D	+	21	1 000 000	
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)				181 000 000	
TE	Production stockée (ou déstockage)		+	6	100 000	
TF	Production immobilisée			21	2 000 000	
TG	Subvention d'exploitation			21	12 000 000	
TH	Autres produits		+	21	2 000 000	
TI	Transfert de charges d'exploitation		+	12	1 000 000	
RC	Achat matières premières & fournitures liées		-	22	- 60 000 000	
RD	Variation de stock de matières premières & fournitures liées		+	6	1 000 000	
REF	Autres achats		-	22	- 3 000 000	
RF	Variation de stock des autres approvisionnements		+	6		
RG	Transports		-	23	- 2 000 000	
RH	Services extérieurs		-	24	- 1 000 000	
RI	Impôts et taxes		-	25	- 7 000 000	
RJ	Autres charges		-	26	- 7 000 000	
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (Somme TE à RJ)				62 600 000	
RK	Charges de personnel		-	27	- 32 000 000	
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)				28	30 600 000
TJ	Reprise d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28		
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	- 3 800 000	
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)				26 800 000	
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	10 000 000	
TL	Reprise de provisions et dépréciations financières		+	28		
TM	Transfert de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	- 6 500 000	
RN	Dotations aux provisions et dépréciations financières		-	3C&28		
XF	RESULTAT FINANCIER (Somme TK à RN)				3 500 000	
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)				30 300 000	
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	5 100 000	
TO	Autres prooduits HAO		+	30	5 000 000	
RO	Valeur comptable des cessions d'immobilisations		-	3D	- 4 500 000	
RP	Autres charges HAO		-	30	- 1 800 000	
XH	RESULTAT DES HORS ACTIVITES ORDINAIRES (TN à RP)				3 800 000	
RQ	Participation des travailleurs		-	30	- 7 300 000	
RS	Impôts sur le résultat		-		- 8 844 000	
XI	RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)				17 956 000	

3. Tableau de flux de trésorerie

Désignation entité: LONTSI
N Numéro d'identification : 43678907654568P

Exercice clos le 31-12-
Durée (en mois) : 12

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE N

REF		Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	23 600 000	
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		21 156 000	
FB	- Variation Actif circulant HAO ⁽¹⁾		2500 000	
FC	- Variation des stocks		900 000	
FD	- Variation des créances		- 2 000 000	
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾		5 844 000	
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) : 7 244 000			
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	28 400 000	
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 17 000 000	
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 22 000 000	
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		7 600 000	
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		500 000	
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	- 30 900 000	
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux		10 000 000	
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital		- 3 000 000	
FN	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	7 000 000	
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts		8 000 000	
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		- 2 000 000	
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	6 000 000	
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	13 000 000	
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	10 500 000	
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A) Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =	H	34 100 000 34 100 000	

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues.

Sachant que le taux de l'IS est celui en vigueur 38,5%,

Travail à faire : Présentez les tableaux de la DSF suivants (en annexes) :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat
- Le tableau des flux de trésorerie

Solution :

1. Bilan

Désignation entité: _____

Exercice clos le 31-12-__

_ Numéro d'identification : _____

Durée (en mois) : ____

—

BILAN ACTIF AU 31/12/N

Réf.	ACTIF		EXERCIC			EXERCICE N-1 NET
			BRUT	AMORT/PROV	NET	
	ACTIF IMMOBILISE	1				
AD	Immobilisation incorporelles	2				
AE	Frais de recherche et de dvpm	3				
AF	Brevets, licence, logiciel	4				
AG	Fonds commercial	5				
AH	Autres immob. incorporelles	6				
AI	Immobilisation corporelles	7				
AJ	Terrains	8				
AK	Bâtiments	9				
AL	Installations et agencement	10				
AM	Matériels, mobilier et actifs biologiques	11				
AN	Matériel de transport	12				
AP	Avance & acompte/immob.	13				
AQ	Immobilisations financières	14				
AR	Titres de participation	15				
AS	Autres immob. financières	16				
AW	(1) dont HAO Brut / Net /	17				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	18				
	ACTIF CIRCULANT	19				
BA	Actif circulant HAO	20				
BB	Stocks	21				
BC	Marchandises	22				
BD	Matières premières	23				
BE	En-cours	24				
BF	Produits fabriqués	25				
BG	Créances et emplois assimilés	26				
BH	Fournisseurs, avances versées	27				
BI	Clients	28				
BJ	Autres créances	29				
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	30				
	TRESORERIE ACTIF	31				
BQ	Titre de placement	32				
BR	Valeurs à encaisser	33				
BS	Banques, chèque, caisse	34				
BT	TOTAL RESOREIE ACTIF (III)	35				
BU	Ecart de conversion-actif (IV)	36				
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	37				

[Tapez un texte]

Désignation entité: _____

31-12-__ Numéro d'identification : _____

mois) : _____

Exercice clos le

Durée (en

BILAN PASSIF AU 31/12/N

Réf.	PASSIF		N	EXERCICE N - 1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILES	1		
CA	Capital	2		
CB	Actionnaires, capital non appelé	3		
CC	Primes et réserves	4		
CD	Prime d'apport, d'émission et de fusion	5		
CE	Ecart de réévaluation	6		
CF	Réserves indisponibles	7		
CG	Réserves libres	8		
CH	Report à nouveau	9		
CIC	Résultat net de l'exercice (bénéfice +, ou perte -)	10		
CK	Autres capitaux propres	11		
CL	Subventions d'investissements	12		
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés	13		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	14		
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	15		
DA	Emprunts	16		
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	17		
DC	Dettes financières diverses	18		
DD	Provision financière pour risque et charge	19		
DE	(1) dont HAO	20		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	21		
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	22		
	PASSIF CIRCULANT	23		
DH	Dettes circulantes HAO et ressources assimilées	24		
DI	Clients, avances reçues	25		
DJ	Fournisseur d'exploitation	26		
DK	Dettes fiscales	27		
DL	Dettes sociales	28		
DM	Autres dettes	29		
DN	Risques provisionnés	30		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	31		
	TRESORERIE - PASSIF	32		
DQ	Banque, crédit d'escompte	33		
DR	Banque, crédit de trésorerie	34		
DS	Banque, découverts	35		
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF (IV)	36		
DU	Ecart de conversion-passif(V)	37		
DZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	38		

CAS2:

On vous donne la balance après inventaire ci-après.

Travail à faire :

[Tapez un texte]

1- Présenter : le compte de résultat, le bilan, et les notes annexés (immobilisations, amortissement et provisions)

2- Présenter le tableau de flux de trésorerie net

Annexe : Balance après inventaire de l'entreprise FOKOU (en milliers) au 31/12

N°	Intitulés	Solde ouverture		Mouvements		Solde clôture	
		D	C	D	C	D	C
101	Capital social		2 100 000				2 100 000
111	Réserves légales		37 000				37 000
121	Reports à nouveau		780				780
161	Emprunts obligataires		674 000	100 000	4 800		578 800
191	Provisions pour risques et charges		667				667
2022	Frais d'acquisition d'immobilisation	120		1 400	20	1 500	
206	Primes remboursements des obligations	28			8	20	
213	Logiciels	8 970		1 000		9 970	
222	Terrains nus	23 000		1 917		24 917	
232	Bâtiments sur sol autrui	124 000		3 500		127 500	
234	Installation techniques	57 000		3 000	1 340	58 660	
2411	Matériel industriel	83 600		14 044	9 000	88 644	
2441	Matériel de bureau	68 900		10 000		78 900	
245	Matériel de transport	240 450		50 000	10 900	279 550	
251	Avances versés sur immobilisations corporelles	45 000		5 700		50 700	
261	Titres de participation	5 045			1 055	3 990	
272	Prêts au personnel	900			900	0	
275	Cautionnements versés	189		346	189	346	
2832	Amortis bâtiments		8 090		155		8 245
2834	Amortis installations techniques		674	528	17		163
2841	Amortis matériel industriel		12 073	7 199	1 115		5 989
2844	Amortis matériel de bureau		3 641		570		4 211
2845	Amortis du matériel de transport		180 674	6 790	25 645		199 529
2913	Provisions des logiciels		738	738			0
2922	Provisions des terrains nus		910	910	135		135
3111	Marchandises A	230 000		467 892	667 789	30 103	
321	Matières premières A	456 890		890 666	736 997	610 559	
331	Matières consommables	67 908		55 300	60 208	63 000	
3352	Emballages récupérables non identifiable	797		67	45	819	
361	Produits finis	834 907		1 034 455	1 453 000	416 362	
391	Provision dépréciations marchandises		8 978	8 978	2 460		2 460
392	Provision dépréciation des matières		6 790	6 790	4 090		4 090
396	Provision dépréciation de produits		1 289	1 289	1 211		1 211
4011	Fournisseurs dettes en comptes		98 490	56 568	22 113		64 035
4021	Fournisseurs effet à payer				675		675
4091	Fournisseurs avance versé	200		1 000	100	1 100	
4081	Fournisseurs, factures non parvenues				56 577		56 577
4111	Clients	111 989		297 467	75 677	333 779	
4121	Clients effets à recevoir	652		11 345	245	11 752	
4181	Clients factures à établir			5 000		5 000	

[Tapez un texte]

422	Personnel rémunération due		22 000	2 690	20 000		39 310
431	Sécurité sociale		7 900	2 110	5 700		11 490
4431	Etat TVA facturée		3 345				3 345
4435	Etat, TVA sur facture à établir				890		890
4449	Etat, crédit de TVA	3 456			3 456	0	
4451	Etat, TVA récupérables sur achats	10 444		103 456	24 500	89 400	
4455	TVA récup. sur factures non parvenues			340		340	
4472	Impôts sur salaire				4 210		4 210
476	Charges constatées d'avances	5 648		10 000	5 678	9 970	
477	Produits constatés d'avances		8 890	8 890	188 742		188 742
4812	Fournisseur d'immobilisation corporelle		83 038	14 895			68 143
4912	Dépréciations des créances douteuses		33 000	33 000	9 457		9 457
4991	Dépréciations de risques provisionnées		21 345	21 345	6 367		6 367
502	Actions	22 000				22 000	
5211	Banques locales	900 760		1 283 999	983 749	1 201 010	
5711	Caisse	12 239		54 890	59 109	8 020	
590	Dépréciation des titres de placement		780	780	500		500
6011	Achats de marchandises			3 384 090	7 890	3 376 200	
6021	Achats de matières premières			5 368 883		5 368 883	
6031	Variations de stocks de marchandises			667 789	467 892	199 897	
6032	Variations de stocks de matières			736 997	890 666		153 669
6033	Variations autres approvisionnements			60 253	55 367	4 886	
6041	Matières consommables			672		672	
6055	Fournitures de bureau non stockable			783		783	
6059	RRR obtenus				672		672
6082	Achats emballages récupérables non identifiables			4 527		4 527	
613	Transport pour le compte d'un tiers			6 637		6 637	
622	Location et charges locatives			9 386		9 386	
624	Entretien, réparation			5 648		5 648	
631	Frais bancaires			90		90	
6324	Honoraires			1 298		1 298	
641	Impôts et taxes directs			11 111		11 111	
647	Pénalités et amendes fiscales			55		55	
654	Valeurs comptables cour d'immobilisation			45 060		45 060	
6591	Charges provisionnées sur risques et charges						
6593	Charges provisionnées sur stock			7 761		7 761	
6594	Charges provisionnées sur créances			9 457		9 457	
6611	Rémunérations			880 000		880 000	
664	Charges sociales			89 788		89 788	
671	Intérêts des emprunts			6 733		6 733	
673	Escomptes accordés			3 456		3 456	
6795	Charges provision sur titres de placement			500		500	
6811	Dotations amortis charges immobilisées			20		20	
6813	Dotations amortis de l'immobilisation corporelle			27 502		27 502	

[Tapez un texte]

6872	Dotations amortis primes rembours obligations			8		8	
6913	Dotations provision de l'immobilisation corporelle			135		135	
7011	Ventes de marchandises				3 685 777		3 685 777
7021	Ventes de produits finis				6 655 845		6 655 845
7073	Locations				2 345		2 345
711	Subvention d'exploitation				100 000		100 000
722	Production immobilisation corporelles				14 500		14 500
736	Variations des stocks de produits finis			1 453 000	1 034 455	418 545	
754	Produits cessions courantes immobilisations				7 700		7 700
7591	Reprise des risques provisionnés						
7593	Reprises des provisions sur stock				17 057		17 057
7594	Reprises des provisions des créances douteuses				33 000		33 000
771	Intérêt des prêts				340		340
773	Escomptes reçus				1 245		1 245
7795	Reprise des provisions sur titres de placement				780		780
781	Transfert de charges d'exploitation				8 903		8 903
787	Transfert de charges financières				911		911
7913	Reprise pour immobilisations incorporelles				738		738
7914	Reprise pour immobilisations corporelles				910		910
831	Charges HAO constatées			422		4 22	
845	Dons et libéralités obtenus				896		896
852	Dotations aux amortissements HAO			1 278		1 278	
881	Subvention d'équilibre de l'Etat				5 000		5 000
891	Impôts sur le bénéfice de l'exercice			78 660		78 660	
	Totaux	3 315 092	3 315 092	17 442 283	17 442 283	14 087 309	14 087 309

Prix de cession : 900 000 frs installations techniques, 1 790 000 frs, matériel industriel, 5 010 000 frs matériel transport, 1 200 000 frs titres de participation

[Tapez un texte]

CHAPITRE 8 : ANALYSE FINANCIERE

LECON1 : GENERALITES SUR L'ANALYSE FINANCIERE

OPO :

- ✓ **Définir analyse financière**
- ✓ **Donner l'objectif de l'analyse financière**
- ✓ **Donner les utilisateurs de l'analyse financière**
- ✓ **Décrire les étapes de l'analyse financière**

INTRODUCTION

Pour permettre aux décideurs de l'entité de disposer des informations pertinentes par rapport à la réalité économique et financière de celle-ci, les informations contenues dans les états financiers (bilan, compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes) doivent faire l'objet d'une analyse.

I- DEFINITION ET OBJECTIF DE L'ANALYSE FINANCIERE

1- Définition

L'analyse financière est l'étude et l'interprétation des informations comptable et extracomptable sur l'entité ou sur son environnement en vue de permettre aux dirigeants de l'entreprise et à certains tiers de porter un jugement sur l'activité, la rentabilité et la structure financière passé, présente et surtout de prévoir les conditions de l'activité future de l'entreprise.

2- Objectifs de l'analyse financière

L'analyse financière est avant tout un outil d'aide à la prise de décision pour les dirigeants et pour les partenaires de l'entreprise. Elle a pour but :

- ✓ De connaître la situation financière de l'entreprise, ses forces et ses faiblesses ;
- ✓ De permettre aux dirigeants et partenaires de l'entreprise de porter un jugement sur son activité, sa gestion, sa rentabilité et de mettre en œuvre des mesures correctives dont-on peut prévoir les résultats.

II- LES UTILISATEURS DE L'ANALYSE FINANCIERE

Plusieurs personnes ont intérêt à connaître la situation financière de l'entreprise, ses forces et ses faiblesses.

1- Les dirigeants de l'entité

Pour améliorer leur gestion, réaliser un résultat satisfaisant, résister aux attaques de la concurrence, définir un programme d'investissement ou de financement nécessaire pour la croissance de l'entreprise, les dirigeants ont besoin des informations financières de l'entreprise.

2- Les actionnaires ou associés

Ils sont intéressés par la rentabilité, mais aussi par les perspectives de gain futurs. Pour cela, les actionnaires étudieront le secteur d'activité de l'entité et la place qu'elle occupe dans le secteur.

3- Les prêteurs et les créanciers

Les banques, les organismes de crédits, les fournisseurs s'intéressent à la solvabilité de l'entreprise à court et à moyen terme, sans pour autant être indifférent à l'équilibre financier à long terme. Ils étudieront en détail les problèmes du FR, du BFR, de la trésorerie.

4- Le personnel de l'entreprise

Il a une seule préoccupation majeure, la sécurité de son emploi, facteur déterminant pour un plan de carrière.

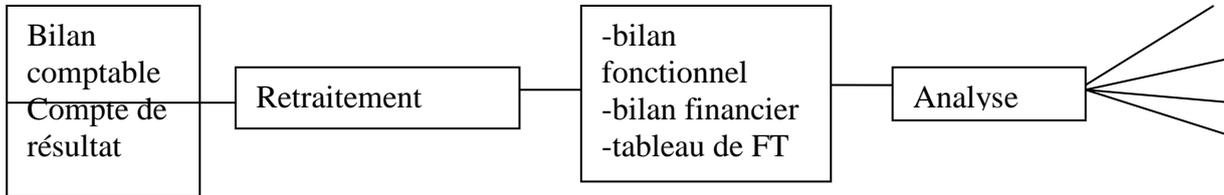
[Tapez un texte]

5- L'agent du fisc

Il a besoin de certaines informations pour apprécier et évaluer l'acquittement des différents impôts et taxes de l'entité.

III- LES ETAPES DE L'ANALYSE FINANCIERE

Le bilan comptable et le compte de résultat étant les éléments de base de l'analyse financière, le schéma ci-dessous récapitule les différentes étapes de l'analyse financière.



A = SSG ; B = Ratio ; C = Représentation graphique ; D = Plan de financement

IV- LIMITE DE L'ETUDE DE BILAN

Un bilan est toujours faux quelque soit son équilibre arithmétique. Car certains chiffres indiqués ne correspondent pas à la réalité. Il s'agit des amortissements, des valeurs nettes comptables ou valeur réelles, de charges à payer, des produits à recevoir. Tous les éléments qui composent une entreprise ne peuvent être chiffres. C'est le cas des apports en industrie, de certaines provisions.

LECON2 : LE BILAN FONCTIONNERE

OPO :

- ✓ Définir bilan fonctionnel
- ✓ Donner la structure et la caractéristique du bilan fonctionnel
- ✓ Présenter le bilan fonctionnel en grande masse
- ✓ Etudier en détaille les masses du bilan fonctionnel
- ✓ Analyser le bilan fonctionnel
- ✓ Calculer et interpréter les ratios
- ✓ Etudier le besoin en fonds de roulement normatif

INTRODUCTION

Le bilan est un document qui décrit à un moment donné la situation financière et patrimoniale de l'entité. Il recense sous forme de tableau, l'ensemble des ressources dont l'entité dispose à un moment donné ; ainsi que l'utilisation qu'elle en a fait à cette date. Le bilan regorge un certain nombre de qualité : l'exactitude et la sincérité dans les chiffres ; la fixité du capital ; l'indépendance des exercices.

I- DEFINITION

Le bilan fonctionnel est un tableau dont la structure des différentes rubriques et des postes est conçue sur la base de trois grandes fonctions permettant d'analyser l'activité économique de l'entreprise.

- ✓ La fonction financement : les éléments places en haut du passif du bilan (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières stables) forment les ressources durables. La pratique générale voudrait que les ressources stables soient le mode de financement unique des investissements ;

[Tapez un texte]

- ✓ La fonction d'investissement : elle est constituée des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, les avances et acomptes versés sur immobilisation et les immobilisations financières exprimées en valeur brute ; les fonctions financements et investissements correspondent au cycle long de l'entité.
- ✓ La fonction d'exploitation ou activité courante : concerne les postes du bas du bilan (actif circulant à l'actif et dette non financière au passif). La fonction d'exploitation correspond au cycle court de l'entreprise.

II- STRUCTURE ET CARACTERISTIQUE DU BILAN FONCTIONNEL

.....Les postes de l'actif du bilan fonctionnel sont pris à leurs valeurs brutes ou valeur d'acquisition, afin de mettre en évidence le montant des fonds réellement utilisés. Les amortissements et les provisions pour dépréciations viennent au passif, en augmentation des capitaux propres.

.....Au passif, on retrouve les ressources (dettes financières, dettes non financières, dettes envers les fournisseurs, l'Etat et les organismes sociaux...). La vocation du bilan fonctionnel est de déterminer l'origine et la destination des fonds détenus par l'entité.

III- BILAN FONCTIONNEL CONDENSE OU EN GRANDE MASSE

Le bilan fonctionnel condensé en grande masse se présente comme suit :

Eléments	Montants	%	Eléments	Montant	%
AI (ES)	RS
ACE	PCE	
ACHE	PCHE	
TA	TP	
Totaux	100	Totaux	100

NB : le bilan fonctionnel prend les éléments à leurs valeurs brutes.

IV-ETUDE DETAILLE DES MASSES DU BILAN FONCTIONNEL

Le bilan fonctionnel s'établit à partir du bilan comptable avant répartition du bénéfice. Ce pendant, certaines corrections méritent d'être effectuées.

1- Le retraitement des postes de l'actif du bilan

Il concerne les éléments ci-après :

- ✓ Les amortissements et provisions : les emplois stables (actif immobilisé) sont évalués à leurs valeurs brutes. Les amortissements et les provisions de l'actif immobilisé sont transférés dans les ressources stables et ajoutés aux capitaux propres ;
- ✓ Les charges provisionnées : les éléments de l'actif circulant sont retenus pour leurs valeurs brutes. Les charges provisionnées relatives à ces éléments sont transférées au passif circulant ;
- ✓ Le compte 109 (Actionnaire capital souscrit non appelé), ce compte est maintenu dans les capitaux propres en soustraction. Car tant que les fonds ne sont pas libérés, il ne constitue pas les ressources permettant de financer les actifs ;
- ✓ Les primes de remboursement des obligations : elles sont éliminées de l'actif et corrélativement retranchées des dettes financières ;
- ✓ Les comptes courant associés créditeurs : ils sont classés parmi les dettes financières, cette solution paraît justifier. Lorsque ces comptes représentent des fonds mis à la

[Tapez un texte]

disposition de l'entité de manière permanente. Par contre, ils sont classés parmi les dettes circulant HAO, lorsqu'ils représentent des dépôts temporaires ;

- ✓ Les intérêts courus sur prêt et emprunt : les intérêts courus sur prêt sont classés parmi les emplois stables. Les intérêts courus sur emprunt sont reclassés parmi les dettes financières ;
- ✓ Le compte résultat : il est compris intégralement dans les ressources permanentes. Cependant, si le bilan comptable est présenté après affectation de bénéfice, les dividendes en instance de distribution doivent remonter entre les ressources stables ;
- ✓ Les écarts de conversion : ce sont des gains latents (ECP) ou des pertes latentes (ECA) résultant des créances et des dettes libellées en devise.
 - L'ECA doit être éliminé de l'actif puis rajouté aux créances ou retranchés des dettes selon leurs origines ;
 - L'ECP doit être éliminé du passif puis rajouté aux dettes ou retranché des créances selon leurs origines.

Masses	Eléments constitutifs
Emploi stable (ES) Ou Actif immobilise (AI)	+ immobilisations incorporelles + immobilisations corporelles + immobilisation financière + immobilisation p prises en crédit-bail
Actif circulant d'exploitation (ACE) ou (ACAO)	+ stock et encours + avance et acompte versé au fournisseur de stocks (4094) + créances activités ordinaires + charges constatés d'avance d'AO + produits à recevoir des activités ordinaires +ECA/créances d'exploitation
Actif circulant hors activité ordinaire (ACHAO) ou (ACHE)	+Stock en cours de route, en consignation ou en dépôt, stock d'immobilisation mise hors service + Créances/cession d'immobilisation + Acompte d'impôt sur les sociétés + Charges constatés d'avance HE +Produits à recevoir HE + Acompte sur impôt
Trésorerie actif (TA)	+banque, caisse, CCP + titres de placement +valeur à encaisser

2- Retraitement des postes du passif du bilan

Masses	Eléments constitutifs
Ressources stables (RS) Ou Capitaux permanents	+ Capitaux (capital social, primes liées au capital, réserves, RAN, subvention, provisions réglementées...) + Amortissements et provisions de l'actif + Provision pour dépréciation des éléments d'actif + Dettes financières (emprunts, dettes de crédit-bail)

[Tapez un texte]

	+ Provisions financières pour risques et charge + Intérêts courus sur emprunts - Primes de remboursement des obligations (à soustraire)
Passif circulant AO	+ Avances et acomptes sur commandes reçus des clients + Dettes fournisseurs et comptes rattachés + Dettes fiscales (TVA, Impôt sur salaires) et sociales + Risques provisionnées + Autres dettes d'exploitation + Produits constatés d'avance + Charge à payer des AO + Ecart de conversion passif (gains latents)
Passif circulant HAO	+ Dettes envers les fournisseurs d'investissements + Dettes sur acquisitions des titres de placement + Intérêts courus sur emprunts + Dettes fiscales (IS) + Produits constatés d'avances et charges à payer HAO + Autres dettes HAO
Trésorerie passif	+ Banques, crédits d'escompte (escompte d'effets non échus) + Banques, crédits de trésorerie + Banques, découverts + Concours bancaires courants

V- LES INDICATEURS DE L'EQUILIBRE FINANCIER DU BILAN FONCTIONNEL

Le bilan fonctionnel permet de calculer le fonds de roulement fonctionnel. Ce dernier est nécessaire pour faire face au besoin en fonds de roulement. L'ajustement entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement est réalisé grâce à la trésorerie.

1- Le fonds de roulement net global (FRNG)

Le FRNG s'obtient par différence entre : les ressources stables et l'actif immobilisé brut.

$$\text{FRNG} = \text{Ressources stables} - \text{Emplois stables}$$

Le **FRNG** est la part des ressources durables destinées au financement des besoins du cycle d'exploitation (actif circulant). C'est un indicateur de sécurité financière. Le FRNG négatif traduit un déséquilibre financier.

2- Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le **BFR** calculé à partir du bilan fonctionnel comprend deux parties :

- ✓ Le besoin en fonds de roulement des activités ordinaires (**BFRAO** ou **BFRE**). Il correspond à la différence entre l'actif circulant d'exploitation et le passif circulant d'exploitation.

$$\text{BFRAO} = \text{ACAO} - \text{PCAO}$$

- ✓ Le besoin en fonds de roulement HAO (**BFRHAO** ou **BFRHE**). Il s'obtient par la différence entre l'actif circulant HAO et le passif HAO

$$\text{BFRHAO} = \text{ACHAO} - \text{PCHAO}$$

Le **BFR** se calcule de deux façons :

$$\text{BFR} = \text{AC} - \text{DCT} \quad \text{ou} \quad \text{BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - \text{DCT}$$

$$\text{BFR} = \text{BFRAO} + \text{BFRHAO}$$

[Tapez un texte]

3- La trésorerie nette(TN)

C'est la différence entre l'actif de trésorerie et le passif de trésorerie

$$\text{TN} = \text{Trésorerie actif} - \text{Trésorerie passif}$$

C'est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

$$\text{Trésorerie nette} = \text{FRNG} - \text{BFRG}$$

4- Application

On vous donne le bilan de la société MALAM au 31/12/N (en milliers)

ACTIF				PASSIF	
Eléments	Brut	A/P	Net	Eléments	Net
Brevet	25 000	10 000	15 000	Capital social	400 000
Licence	75 000	30 000	45 000	Réserves	120 000
Terrain	250 000	/	250 000	Résultat de l'exercice	30 000
Bâtiment	750 000	600 000	150 000	Subvention d'investissements	20 000
Prêt à long terme	50 000	10 000	40 000	Provision pour risque	35 000
Stocks	230 000	20 000	210 000	Provision pour charges	25 000
Clients	340 000	70 000	270 000	Provision réglementée	10 000
Créances /cession d'immob	100 000	/	100 000	Emprunt	250 000
Etat, TVA	10 000	/	10 000	Autres dettes (1)	30 000
Charge constaté d'avance HE	20 000	/	20 000	Fournisseurs d'exploitation	160 000
Valeurs mobilières de place.	40 000	10 000	30 000	Dettes sociales	62 000
Disponibilités	50 000	/	50 000	Produits constatés d'avances	10 000
				Dettes diverses	30 000
				Dettes fiscales (IS)	8 000
Totaux	1 940 000	750 000	1 190 000	Totaux	1 190 000

NB : (1) dont concours bancaire 30 000

Travail à faire :

- 1- Présenter le tableau de reclassement des éléments du bilan
- 2- Présenter le bilan fonctionnel en grandes masses
- 3- Calculer : le FRNG, le BFRG (ordinaires et HAO), et la TN

Solution

1- Présentons le traitement du bilan

a-Présentation du tableau du retraitement des postes de l'actif

Eléments	Montant	ES	ACAO	ACHAO	TA
Brevet	25 000	25 000	/		
Licence	75 000	75 000	/		
Terrain	250 000	250 000	/		
Bâtiment	750 000	750 000	/		
Prêt à long terme	50 000	50 000	/		
Stocks	230 000	/	230 000		
Clients	340 000	/	340 000		
Créances /cession d'immob	100 000	/	/	100 000	
Etat, TVA	10 000	/	10 000	/	/
Charge constaté d'avance HE	20 000	/		20 000	
Valeurs mobilières de place.	40 000	/	/	/	40 000
Disponibilités	50 000	/	/	/	50 000
Totaux	1 940 000	1150 000	580 000	120 000	90 000

[Tapez un texte]

b -Présentation du tableau du retraitement des postes du passif

Eléments	Montant	RS	PCAO	PCHAO	TP
Capital social	400 000	400 000	/	/	/
Réserves	120 000	120 000	/	/	/
Résultat de l'exercice	30 000	30 000	/	/	/
Subvention d'investissements	20 000	20 000	/	/	/
Amortissement et provision	750 000	650 000	100 000	/	/
Provision pour risque	35 000	35 000	/	/	/
Provision pour charges	25 000	25 000	/	/	/
Provision réglementée	10 000	10 000	/	/	/
Emprunt	250 000	250 000	/	/	/
Autres dettes (1)	30 000	/	/	/	30 000
Fournisseurs d'exploitation	160 000	/	160 000	/	/
Dettes sociales	62 000	/	62 000	/	/
Produits constatés d'avances	10 000	/	10 000	/	/
Dettes diverses	30 000	/	/	30 000	/
Dettes fiscales (IS)	8 000	/	/	8 000	/
Totaux	1 940 000	1 540 000	332 000	38 000	30 000

2- Présentons le bilan fonctionnel en masse

Actif	Montants	Passif	Montants
E S	1 150 000	RS	1 540 000
ACAO	580 000	PCAO	332 000
ACHAO	120 000	PCHAO	38 000
TA	90 000	TP	30 000
Total	1 940 000	Total	1 940 000

3- Calculons : le FRNG, le BFRG et la TN

Eléments	Formules	Calculs	Résultat
FRNG	RS - ES	1 540 000 - 1 150 000	390 000
BFRG	BFRAO + BFRHAO	248 000 + 82 000	330 000
BFRAO	ACAO - PCAO	580 000 - 332 000	248 000
BFRHAO	ACHAO - PCHAO	120 000 - 38 000	82 000
TN	TA - TP	90 000 - 30 000	60 000
TN	FRNG -BFRG	390 000 - 330 000	60 000

[Tapez un texte]

LECON3 : LE BILAN FINANCIER

OPO :

- ✓ Définir bilan financier
- ✓ Donner les caractéristiques du bilan financier
- ✓ Décrire le passage du bilan comptable au bilan financier
- ✓ Etudier en détaille les masses du bilan financier
- ✓ Analyse du bilan financier

INTRODUCTION

Le bilan d'une entité exprime la situation financière de l'entité à une date donnée, qui est généralement la date de fin d'exercice (31/12/N). Etablir soit avant ou après la répartition du résultat de l'entité, le bilan analyse la situation de l'entreprise en deux séries de compte (emplois et ressources).

I- DEFINITION

Le bilan financier ou bilan de liquidité : est un bilan dont les éléments sont évalués à leur valeur réelle (valeur financière) et classée dans l'ordre de liquidité croissante pour les éléments de l'actif et dans l'ordre d'exigibilité croissante pour les éléments du passif. L'analyse du bilan financier est axée sur la solvabilité générale de l'entreprise. Il s'agit de s'assurer que l'entreprise peut payer ses dettes à court terme.

II- CARACTERISTIQUES DU BILAN FINANCIER

Le bilan financier est un bilan dont les éléments sont évalués à leur valeurs réelles (VR) ou valeur économique. La différence entre la valeur réelle et la valeur nette comptable constitue une plus ou moins value (\pm Value) qu'il convient d'ajouter ou de retrancher des capitaux propres. Le bilan financier est établi à partir du bilan comptable. Il est nécessaire de retraiter et de reclasser certains postes de ce bilan afin de les faire correspondre à la réalité.

III- LE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE AU BILAN FINANCIER

Le passage du bilan comptable au bilan financier ou de liquidité nécessite la présentation des tableaux de retraitement et de reclassement des postes qui peuvent se présenter comme suit.

1- Tableau de retraitement et de reclassement des postes de l'actif

Il se présente comme suit

POSTES	VNC	VR	VI	AC		TA	Values	
				VE	VR		+	-
Total								

2- Tableau de retraitement et de reclassement des postes du passif

Il se présente comme suit

POSTE	VR	CP	DLMT	DCT	TP
Total					

3- Bilan financier en grande masse

[Tapez un texte]

Eléments	Montants	%	Eléments	Montant	%
Total		100	Total		100

IV-Etude détaillé des masses du bilan financier

1- Les masses de l'actif

Il est constitué de :

a- L'actif immobilisé (AI)

L'actif immobilisé est l'actif durable, qui comporte 03 catégories d'éléments :

✓ Les immobilisations incorporelles

- Les frais de recherche et de développement qui n'ont pas réussi sont des non valeur à déduire des capitaux propres ;
- Le fonds commercial (clientèle, achalandage...) créer par l'entreprise ne figure pas au bilan. Il a pourtant une valeur économique. Il faut augmenter cette valeur au montant des immobilisations et des capitaux propres du bilan financier ;

✓ Les immobilisations corporelles

La valeur réelle de certains éléments (terrain, bâtiment...) est presque toujours supérieure à la valeur comptable. La différence entre la valeur réelle et la valeur comptable constitue une plus value latente (+value) à augmenter aux capitaux propres. On peut avoir des cas où la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable, cette moins value (-Value) vient en diminution des capitaux propres.

✓ Les immobilisations financières

Ce sont : les titres de participation, les prêts à plus d'un an, les dépôts et cautionnement. Leur traitement consiste à s'assurer qu'aucune fraction des prêts et des créances portées dans les postes concernés n'arrive à échéance au cours de l'exercice suivant ; si tel est le cas, il faudrait porter cette fraction venant à échéance dans la masse des valeurs réalisables à court terme. A comparer les valeurs réelles aux valeurs nettes comptables, les différences constatées (\pm values) sont à augmenter ou à retrancher des capitaux propres.

b- Les valeurs d'exploitation (VE) ou (Stock)

Dans le cadre de l'analyse financière, il est à retenir que :

- Les stocks périmés doivent être détruits de l'actif si leur valeur réelle est nulle. Ce traitement a pour conséquences la diminution des capitaux propres.
- Les stocks dormants qui ont un délai de réalisation très long (supérieur à 1 an) et le stock outil ou stock de sécurité doivent être reclasser parmi les immobilisations dans le bilan financier.

c- Les valeurs réalisables (VR)

Pour les besoins d'analyse financière, faire attention :

[Tapez un texte]

- Aux créances sans valeur ou créances dormantes (créances irrécouvrables...) qui gonflent l'actif. Il convient de les extraire du bilan financier en diminuant les capitaux propres ;
- Les créances à plus d'un an ou créances douteuses : elles sont à reclasser dans les immobilisations ;
- Les effets escomptables en portefeuilles ou effets bancables qui peuvent être transformés en argent liquide sans délai doivent être reclassés parmi les valeurs disponibles ou trésorerie actif.

d- Les valeurs disponibles ou trésorerie actif (VD)

- Les bons de trésor sont toujours d'une négociation très facile quelque soit leur date d'échéance, les reclassés dans la trésorerie actif ;
- Les titres de placement dont la cession n'est pas facilement réalisable doivent être reclassés à l'actif immobilisé.

e- Ecarts de conversion actif (ECA) ou perte probable de change

Ils sont dans la plus part des cas couvert par une provision. Les écarts de conversion actif sont à rattacher aux valeurs réalisables s'ils proviennent des créances ou dettes à moins d'un an et aux valeurs immobilisées s'ils proviennent des créances ou dettes à plus d'un an. Si l'origine des écarts n'est pas précisé, le rattaché aux valeurs réalisables.

2- Les masses du passif

a- Les capitaux propres (CP)

- Le compte **109 actionnaire capital non appelé** vient en diminution des capitaux propres ;
- Les réserves viennent en augmentation des capitaux propres ;
- Le RAN vient en augmentation des capitaux propres (RAN créditeur), et en diminution (RAN débiteur) ;
- Le résultat net est à intégrer aux capitaux propres. Cependant, si les renseignements concernant son affectation sont fournis, seules les réserves seront rattachées aux capitaux propres et les dividendes aux dettes à court terme ;
- Les subventions d'investissements sont à rattacher aux dettes à long et moyen terme, s'ils ont un caractère remboursable ;

- Les provisions réglementées et fonds assimilés sont rattachées aux capitaux propres.

b- Les dettes financières ou dettes à long et moyen terme (DLMT)

- Les emprunts, les dettes de crédit bail sont à reclasser parmi les dettes à court terme, la fraction des DLMT qui deviendra exigible au cours du prochain exercice ;
- Les provisions pour risque et charge non admise par le fisc, c'est-à-dire les provisions sans objet ou fictive doivent être reparti à raison de 67% aux capitaux propres et 33% dans les dettes à court terme.

c- Le passif circulant (DCT)

Les dettes fournisseurs dont le règlement est supérieur à un an (cas des fournisseurs d'investissement) doivent être rattachées parmi les dettes à long et moyen terme.

d- La trésorerie passif (TP)

Ce sont les crédits de trésorerie (crédit d'escompte), les découverts bancaires etc....

[Tapez un texte]

e- Les écarts de con version passif (ECP) ou gains probables de change

Les ECP doivent être rattachés aux capitaux propres.

APPLICATION

Le directeur financier de l'entreprise FOKOU, vous communique le bilan de l'exercice 200N ci-après en milliers de francs.

Eléments	Montants	Eléments	Montant
Constructions	30 000	Capital social	30 000
Matériel de transport	25 000	Réserves	15 000
Matériel et outillage	7 000	Résultat (3)	10 000
Matériel de bureau	5 500	Provision pour risque et charges(2)	15 000
Dépôt et cautionnement	475	Emprunts	25 000
Titre de participation	10 000	Fournisseurs(5)	25 400
Stock de marchandises (1)	32 750	Fournisseurs EAP	7 000
Clients	6 575	Autres dettes	3 600
Clients EAR(4)	3 590		
Banques	6 610		
Caisse	2 000		
Chèques postaux(CCP)	1 500		
Total	131 000	Total	131 000

✓ **Autres renseignements**

- (1) Y compris un stock de sécurité de 4 000 000 FCFA
- (2) Sur ces 15 000 000 FCFA, les 2/5 représentent une provision pour charge dont l'échéance se situe dans 3 ans ; 1/5 correspond à une provision pour litige dont l'échéance se situe au début de l'année prochain ;
- (3) Donc 4 500 000 FCFA à distribuer aux actionnaires au début de l'exercice suivant ;
- (4) Les effets à recevoir que l'entreprise peut escompter sont estimés à 1 200 000 FCFA.
- (5) Y compris les fournisseurs d'immobilisation de 4 373 000 FCFA.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1- Présenter dans un tableau, le reclassement des postes actif et passif
- 2- Présenter le bilan financier en grande masse(en valeur et en pourcentage)
- 3- Représenter graphiquement ces grandes masses : en bande (barre) ; triangulaire ; circulaire et carré.
- 4- Présenter dans un tableau les indicateurs de l'équilibre financier (FRT, FRP, FRP, BFR, TN...)
- 5- Présenter dans un tableau les différents ratios.

SOLUTION

1- Présentons dans un tableau :

a- Le reclassement des postes de l'actif

Eléments	VNC	VF	VI	VE	VR	TA	± Val
Constructions	30 000	30 000	30 000	-	-	-	-
Matériel de transport	25 000	25 000	25 000	-	-	-	-
Matériel et outillage	7 000	7 000	7 000	-	-	-	-
Matériel de bureau	5 500	5 500	5 500	-	-	-	-
Dépôt et caution	475	475	475	-	-	-	-
Titre de participation	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-

[Tapez un texte]

Stock de m/ses (1)	32 750	32 750	4 000	28 750	-	-	-
Clients	6 575	6 575	-	-	6 575	-	-
Clients EAR(4)	3 590	3 590	-	-	2 390	1 200	-
Banques	6 610	6 610	-	-	-	6 610	-
Caisse	2 000	2 000	-	-	-	2 000	-
CCP	1 500	1 500	-	-	-	1 500	-
Total	131 000	131 000	81 975	28 750	8 965	11 310	0

b- Le reclassement des postes du passif

Eléments	VNC	CP	DLMT	DCT	TP
Capital social	30 000	30 000	-	-	
Réserves	15 000	15 000	-	-	
Résultat (3)	10 000	5 500	-	4 500	
Prov pour risq et charges(2)	15 000	4 020	6 000	4 980	
Emprunts	25 000	-	25 000	-	
Fournisseurs(5)	25 400	-	4 373	21 027	
Fournisseurs EAP	7 000	-	-	7 000	
Autres dettes	3 600	-	-	3 600	
Total	131 000	54 520	35 373	41 107	0

2- Le bilan financier en grande masse

Eléments	Montants	%	Eléments	Montant	%
VI	81 975	63	CP	54 520	42
VE	28 750	22	DLMT	35 373	27
VR	8 965	7	DCT	41 107	31
TA	11 310	8			
Total	131 000	100	Total	131 000	100

V- REPRESENTATION GRAPHIQUE DES GRANDES MASSES DU BILAN FINANCIER

Le bilan financier peut être condensé de deux manières :

- 4 masses à l'actif et 3 masses au passif
- 4 masses à l'actif et 4 masses au passif

La représentation graphique de ses masses de l'actif et du passif du bilan financier peut être fait :

- Graphique en bande
- Graphique triangulaire
- Graphique circulaire ou par secteur
- Graphique carré

1- Graphique en bande

Deux bandes ou barres permettent de représenter la structure de l'actif et celle du passif

2- Graphique triangulaire

La structure du bilan est représentée sur deux triangles équilatéraux, un triangle pour la structure de l'actif regroupés en 03 masses (AI, AC, TA) ET UN AUTRES pour la structure du passif regroupe en 03 masses (CP, CE, TP)

[Tapez un texte]

3- Graphique circulaire

Il nécessite un cercle pour la structure de l'actif et un cercle pour la structure du passif. Les masses doivent être regroupées en 03 de part et d'autre.

4- Graphique carré

On utilisera une seule figure carrée aussi bien pour l'actif que pour le passif.

VI- LES INDICATEURS DE L'EQUILIBRE FINANCIER DU BILAN FINANCIER

A partir du bilan financier, on peut calculer un certain nombre d'indicateur permettant d'apprécier la situation financière de l'entité, ou de prendre des décisions pour améliorer sa gestion.

A- Le fonds de roulement(FR)

1- Définition

Le fonds de roulement(FR) est la partie des capitaux permanents qui finance les immobilisations

2- Les différentes catégories de fonds de roulement

On distingue 4 catégories :

- Le fonds de roulement net ou permanent (FRN)
- Le fonds de roulement propre (FRP)
- Le fonds de roulement étranger (FRE)
- Le fonds de roulement total (FRT)

a- Fond de roulement net ou permanent (FRN)

Il s'obtient de deux manières :

Haut du bilan : $FRN = \text{Capitaux Permanent} - \text{Actif Immobilisé}$

Bas du bilan : $FRN = \text{Actif Circulant} - \text{Passif Circulant}$

$$FRN = (VE + VR + VD) - (DCT + TP)$$

Capitaux permanent = Capitaux Propres + DLMT

Fonds de roulement propres : Capitaux Propres - VI

Fonds de roulement étranger : Capitaux Etrangers - VI

Capitaux étrangers = DLMT + DCT

b- Fonds de roulement total ou fonds de roulement brut(FRT)

Il s'obtient de deux manières :

$$FRT = VE + VR + VD \quad \text{ou} \quad FRT = \text{Total actif} - VI$$

Interprétation

- Un fond de roulement positif signifie que l'entreprise peut financer ses investissements à partir de ses capitaux permanents
- Un fonds de roulement négatif peut être perçu comme une faiblesse du niveau des capitaux propres par rapport aux investissements, l'autonomie financière de l'entreprise est compromise.

[Tapez un texte]

B- Le besoin en fonds de roulement (BFR) ou la ressource en fonds de roulement

C'est le fond nécessaire pour le financement de l'actif circulant (stock, créances). On l'obtient à partir de la formule suivante :

$$\mathbf{BFR = (VE + VR) - DCT}$$

N.B : Si BFR >0 on dégage un BFR , Si BFR < 0 alors nous avons une RFR

Interprétation

- Un besoin en fond de roulement positif signifie que l'entreprise doit trouver des liquidités pour combler son actif circulant (VE+VR)
- Un besoin en fonds de roulement négatif est une ressource. L'entreprise doit disposer d'une liquidité importante. Il améliore l'autonomie financière de l'entreprise.

C- La trésorerie nette (TN)

C'est la différence entre la trésorerie-actif et la trésorerie-passif. Elle s'obtient selon deux méthodes :

$$\mathbf{TN = FRN - BFR} \quad \mathbf{TN = VD - TP}$$

Interprétation

- Une trésorerie positive signifie que l'entreprise dispose d'un fonds de roulement est supérieure au besoin. Elle peut envisagée des placements
- Une trésorerie négative signifie que le niveau des découverts est supérieur à la caisse. Elle doit négocier auprès de banque des facilités de caisse, des découverts, rééchelonnement de délai de crédit fournisseur et raccourcir le délai de crédits clients

Le bilan financier de l'entreprise FOKOU se présente comme suit en grande masse au 31/12/N.

Eléments	Montants	%	Eléments	Montant	%
VI	81 975	63	CP	54 520	42
VE	28 750	22	DLMT	35 373	27
VR	8 965	7	DCT	41 107	31
TA	11 310	8			
Total	131 000	100	Total	131 000	100

Travail à faire : calculer dans un tableau : le FRT, le FRN, le FRP, le FRPre, le BFR, la TN.

[Tapez un texte]

LECON4 : LES RATIOS

OPO :

- ✓ Définir ratio
- ✓ Donner l'utilité de ratio
- ✓ Etude de quelques ratios

INTRODUCTION

Pour porter valablement un jugement sur la situation financière, détecter les risques de défaillance, les forces et les faiblesses de l'entreprise ; il convient de disposer des informations adaptées, permettant les comparaisons dans le temps et dans l'espace. On a recours à la méthode des **ratios**.

I- Définition et utilité du ratio

1- Définition

Un ratio : est la valeur du rapport entre deux grandeurs significatives pouvant permettre une interprétation.

2- Utilité ou importance du ratio

L'analyse de la situation financière de l'entité par les ratios est d'une grande importance, car les ratios servent à :

- ✓ **Pour le chef d'entreprise**
 - Emettre un jugement sur la santé financière de l'entreprise ;
 - Apprécier l'évolution de la situation financière de l'entité ;
 - Détecter les risques de défaillance, les forces et les faiblesses de l'entité ;
 - Comparer la situation de l'entité à celle de la concurrence.
- ✓ **Pour le banquier**
 - Cette analyse permet de mieux juger les possibilités d'octroi de crédit en fonction des possibilités de remboursement et les possibilités de rentabilité du projet.

II- ETUDES DE QUELQUES RATIOS

A- Les ratios de structure financière

1- Ratio de financement permanent des immobilisations(RFP) ou ratio d'équilibre financier

$$\text{RFP} = \frac{\text{CP} + \text{DLMT}}{(\text{AI})} > 1$$

Interprétation : Il indique la proportion de financement de l'actif immobilisé par les ressources stables. Bon quand il est supérieur à 1 (RFP > 1), car il traduit un FRN positif.

2- Ratio d'autonomie financière(RAF)

$$\text{RAF} = \frac{\text{CP}}{\text{DLMT} + \text{DCT}} > 1$$

3- Ratio d'indépendance financière(RIF)

$$\text{RIF} = \frac{\text{CP}}{\text{Total bilan}} > 0.5$$

Interprétation : Pour que l'entreprise soit indépendante financièrement, elle doit posséder plus de 50% de son actif total, c'est-à-dire que les capitaux propres doivent impérativement être supérieurs aux capitaux étrangers.

[Tapez un texte]

4- Ratio de financement propre

$$\text{RFP} = \frac{CP}{AI} > 1$$

Interprétation : Il mesure la proportion des capitaux propres qui finance l'actif immobilisé, bon quand il est supérieur à un.

5- Ratio de solvabilité générale

$$\text{RSG} = \frac{\text{total actif}}{DLMT+DCT} > 2$$

Interprétation : Il indique le taux de couverture de l'ensemble des dettes par les biens, bon quand il est supérieur à 2.

6- Ratio de liquidité d'actif

$$\text{RLA} = \frac{VE+VR+VD}{\text{Total actif}} > 1$$

Interprétation : Il mesure la proportion de l'actif circulant qui peut être transformée en argent liquide dans un court délai, bon quand il est supérieur à un.

7- Ratio de liquidité générale

$$\text{RLG} = \frac{VE+VR+VD}{DCT} > 2$$

Interprétation : Il mesure la capacité de l'entreprise à faire face aux dettes à court terme, bon lorsqu'il est supérieur à un.

B- Les ratios de trésorerie

1- Ratio de liquidité réduite

$$\text{RLR} = \frac{VR+VD}{DCT} > 1$$

Interprétation : Il mesure la capacité de l'entité à faire face aux dettes à court terme, bon quand il est supérieur à un.

2- Ratio de liquidité réduite

$$\text{RLI} = \frac{VD}{DCT}$$

Interprétation : Il mesure la capacité de l'entreprise à régler immédiatement ses dettes à court terme.

Application :

A partir des résultats de l'application précédente,

1- Le bilan financier en grande masse

Eléments	Montants	%	Eléments	Montant	%
VI	81 975	63	CP	54 520	42
VE	28 750	22	DLMT	35 373	27
VR	8 965	7	DCT	41 107	31
TA	11 310	8			
Total	131 000	100	Total	131 000	100

Travail à faire :

- 1- Calculer dans un tableau les ratios vde structure financier et de trésorerie
- 2- Faire un bref commentaire.

C- Commentaire

Le ratio de financement des immobilisations est excellent, l'entreprise peut financer ces immobilisations.

[Tapez un texte]

Son autonomie financière est bonne, car les capitaux propres sont supérieurs aux capitaux étrangers. La liquidité est bonne du fait que l'actif circulant couvre l'intégralité du passif circulant et donne une marge importante de financement à CT. Les actionnaires peuvent espérer un revenu des capitaux investis de 11,9%. La rentabilité est acceptable pour tout investisseur modeste. L'entreprise dispose d'un atout financier pour obtenir un nouveau prêt des banques, son niveau d'endettement est inférieur à de 6,8%, son ratio de couverture des capitaux est bon dégage un excédent pouvant couvrir le BFR des AO

VII- LE RAPPORT OU DIAGNOSTIC FINANCIER

L'élaboration d'un rapport financier doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- 1- Ratios de l'entreprise
- 2- Ratio moyen du secteur d'activité qui sert de norme

La méthodologie de rédaction est la suivante

- 3- Comparer les ratios de l'entreprise à ceux du secteur d'activité
- 4- Montrer leur incidence (points forts et points faibles) sur la structure financière de l'entreprise
- 5- Proposer des solutions d'amélioration en cas de mauvaise santé financière de l'entreprise.

Application

On vous donne le bilan ci-après au 31/12/N (en 10⁴)

Eléments	Brut	A et P	Net	Eléments	Net
Brevets	590	80	510	Capital social	4 000
Terrains	500	/	500	Actionnaires capital non appelé	-500
Bâtiments	1600	400	1 200	Réserve légale	50
Installations	2500	1200	1 300	Réserve statutaire	375
Matériels	2000	1800	200	Résultat exercice	300
Prêts	40	/	40	Provision pour litige et charge	140
Matières premières	650	50	600	Emprunts	800
Produit en cours	300	/	300	Fournisseurs, dettes en compte	350
Produits finis	700	/	700	Fournisseurs, EAP	350
Clients	490	20	470	Personnel	220
Clients, EAR	100	/	100	Dettes fiscales (TVA)	600
Charges constatées d'avances	120	/	120	Produits constatés d'avances	50
Titres de placement	180	/	180	Fournisseurs d'investissements	100
Banques (BICEC)	500	/	500	Découverts bancaires(SGBC)	200
Caisse	320	/	320		
Ecart de conversion -actif	20	/	20	Ecart de conversion -passif	25
Totaux	10 610	3 540	7 060	Totaux	7 060

Renseignements complémentaires :

- Le fonds commercial est estimé de 1 030 000 Frs
- Par les terrains, 1 200 000 Frs de terrain acheté en N-3 est évalué à 1 550 000 Frs
- Les bâtiments sont estimés à 12 500 000 Frs
- 300 000 Frs de matières premières sont inutilisables
- Le stock outil des produits finis est de 1 450 000 Frs
- 10% des créances sur les clients seront encaissés dans 1 an 6 mois. Les créances sur des clients étrangers d'une valeur de 500 000 Frs sont estimées à 650 000 Frs au cours monétaire actuel

[Tapez un texte]

- Les effets à recevoir seront négociés pour un montant de 430 000 Frs
- Les titres de placement seront négociés à 110% de leur valeur
- Les écarts de conversion de l'actif sont répartis entre les créances sur les immobilisations et les créances d'exploitation pour 40% et 60%
- 2/3 du résultat de l'exercice sont mis en réserves
- Les provisions pour risque et charge sont non justifiées pour 25%. 50% des provisions pour litige justifiée concernent un litige qui trouvera un dénouement dans 9 mois
- Le quart des emprunts seront payés dans 3 mois
- 15% des dettes d'exploitation concernent des fournisseurs étrangers dont la valeur actuelle est évaluée à 95 %
- Les dettes vis-à-vis des fournisseurs d'investissements seront versées dans 24 mois

Travail à faire :

- 1- Présenter le tableau de retraitement ou de reclassement des postes bilan
- 2- Présenter le bilan financier condensé en grande masse (4 rubriques à l'actif et 4 rubriques au passif)
- 3- Représenter le bilan financier selon :

Graphique triangulaire ; Graphique circulaire ou par secteur ; Graphique en bande ou en colonnes et le graphique carré

- 4- Calculer les ratios liés au bilan financier
- 5- Rédiger un rapport financier à l'attention de la direction générale en tenant compte des ratios de la branche d'activité

Solution :

- 1- Présentons le tableau de retraitement ou de reclassement des postes bilan

Tableau de retraitement des postes de l'actif

Eléments	VC	VF	value		VI	VE	VR	VD
			+	-				
Fonds de commercial	/	103	103		103			
Brevets	510	510			510			
Terrains	500	535	35		535			
Bâtiments	1 200	1 250	50		1 250			
Installations	1 300	1 300			1 300			
Matériels	200	200			200			
Prêts	40	40			40			
Matières premières	600	570		30		570		
Produit en cours	300	300				300		
Produits finis	700	700			145	555		
Clients	470	485	15		47		438	
Clients, EAR	100	100					57	43
Charges constatées d'avances	120	120					120	
Titres de placement	180	198	18					198
Banques	500	500						500
Caisse	320	320						320
Ecart de conversion -actif	20	20			8		12	
Totaux	7 060	7251	221	30	4138	1 425	627	1 061

Tableau de retraitement des postes du passif

[Tapez un texte]

Eléments	Valeurs financières	Capitaux propres	DLMT	DCT	TP
Capital social	4 000	4 000			
Actionnaires capital non appelé	-500	-500			
Réserve légale	50	50			
Réserve statutaire	375	375			
Résultat exercice	300	200		100	
Provision pour litige et charge(1)	140	21,525	52,5	65,975	
Emprunts (2)	800		600	200	
Fournisseurs, dettes en compte(3)	350	2,625		347,375	
Fournisseurs, EAP	350			350	
Personnel	220			220	
Dettes fiscales (TVA)	600			600	
Produits constatés d'avances	50			50	
Fournisseurs d'investissements	100		100		
Découverts bancaires(SGBC)	200				200
Moins values	191	191			
Ecart de conversion -passif	25	25			
Totaux	7251	4365,15	752,5	1 933,35	200

(1) $140 \times 25\% = 35$ non justifié (à réintégrer en fiscalité et constitue un bénéfice)

IS sur la provision non justifiée = $35 \times 38,5\% = 13,475$ (à mettre en DCT)

Mise en réserves = $35 - 13,475 = 21,525$

DCT = $140 \times 75\% \times 50\% + 13,475 = 65,975$ DLMT = $140 \times 75\% \times 50\% = 52,5$

(2) DCT = $800 \times \frac{1}{4} + 200 \times 10\% = 220$

(3) $350 + (350 \times 15\% \times 95\% - 350 \times 15\%) = 347,375$

2- Présentons le bilan financier condensé en grandes masses

(4 masses à l'actif et 4 masses au passif)

Rubriques	Montants	%	Rubriques	Montants	%
Valeurs immobilisées	4138	57	Capitaux propres	4365,15	57
Valeurs d'exploitation	1 425	20	Dettes à LMT	752,5	11
Valeurs réalisables	627	9	Dettes à CT	1 933,35	29
Valeurs disponibles	1 061	14	Trésorerie passif	200	3
Total	7251	100	Total	7251	100

LECON5 : LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NORMATIF

OPO :

- ✓ Définir le besoin en fonds de roulement normatif
- ✓ Donner l'intérêt du BFRN
- ✓ Calculer le BFRN

INTRODUCTION

Le cycle d'exploitation d'une entreprise se poursuit à travers les opérations d'achats et de ventes. Ces opérations peuvent faire varier de façon plus ou moins notable les stocks, les créances clients, les dettes fournisseurs qui interviennent dans le calcul du BFR, qui varient chaque jour. La variation permanente du BFR oblige le gestionnaire à calculer un besoin en fonds de roulement moyen.

[Tapez un texte]

I- DEFINITION ET OBJECTIF

1- Définition

Le besoin en fonds de roulement normatif (BFRN) est le besoin en fonds de roulement moyen qui se calcule en nombre de jours du chiffre d'affaires hors taxe.

2- Objectif du besoin en fond du besoin en fonds de roulement normatif(BFRN)

L'objectif du BFRN est :

- D'exprimer en nombre de jour du chiffre d'affaires hors taxes, divers postes de l'actif et du passif ayant une relation avec l'exploitation afin de calculer le besoin net de financement de l'ensemble de ces postes ;
- De permettre et de prévoir à l'avance les besoins de financement en fonction des variations prévisibles du chiffre d'affaires dans le but de déterminer le fonds de roulement nécessaire.

II- CALCUL DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NORMATIF

1- Principe

L'évaluation du besoin en fonds de roulement normatif est basée sur 03 hypothèses fondamentales :

- On considère que l'activité est uniformément répartie dans le temps et on raisonne sur 12 mois de 30 jours, soit 360 jours chacun ;
- On admet que le montant moyen de chaque poste du BFRN est directement proportionnel au chiffre d'affaires ;
- On admet que les ratios de structure (RS) ou coefficient de proportionnalité (CP) ou indice de pondération restent constants des lors que les conditions d'exploitation ne subissent pas de modifications importantes.

2- Evaluation globale du fonds de roulement normatif (FRN)

Application :

La société FOKOU a au cours de l'exercice N+2, le BFRN est de 15 000 000 FCFA correspondant à un chiffre d'affaires annuel de 90 000 000 FCFA.

Travail à faire :

- 1- Calculer le BFRN en nombre de jours du chiffre d'affaires ;
- 2- Calculer le coefficient de proportionnalité
- 3- Calculer le BFRN pour l'exercice N+3 de deux façons sachant que le chiffre d'affaires prévisionnel est de 120 000 000 FCFA.

SOLUTION

- 1- Calcule du BFRN en nombre de jours de chiffre d'affaires

$$\text{BFRN} = 15\,000\,000; \text{CAHT}(N+2) = 90\,000\,000; \text{CAHT}(N+3) = 120\,000\,000$$

BFR en jours = Durée éléments Actif Circulant – Durée éléments du Passif Circulant

$$\text{BFR en francs} = \frac{\text{BFRN en jours} \times \text{Chiffre d'affaires HT}}{360}$$

$$15\,000\,000 = \frac{n \times 90\,000\,000}{360} = 60 \text{ jours}$$

- 2- Calcule du Coefficient de proportionnalité (CP)

$$\text{CP} = \frac{\text{BFRN en francs}}{\text{CAHT}(N+2)}$$

$$\text{CP} = \frac{15\,000\,000}{90\,000\,000} = 0.1666666666$$

- 3- Calcule du BFRN pour l'exercice N+3

✓ Par le nombre de jours du chiffre d'affaires

[Tapez un texte]

$$\text{BFR en francs} = \frac{\text{BFRN en jours} \times \text{Chiffre d'affaires HT}}{360}$$

$$\text{BFR en francs} = \frac{60 \times 120\,000\,000}{360} = 20\,000\,000$$

✓ Par le coefficient de proportionnalité

$$\text{BFRN} = \text{CAHT} (N+4) \times \text{Coefficient de proportionnalité (CP)}$$

$$\text{BFRN} = 120\,000\,000 \times 0.1666666666 = 20\,000\,000$$

III- CALCUL DU BFRN PAR LA METHODE DES EXPERTS COMPTABLES

1- Principe

Le calcul du BFRN par la méthode des experts comptables consiste à exprimer chaque poste de l'actif ou du passif du cycle d'exploitation intervenant dans le calcul du BFR en un certain nombre de jours du chiffre d'affaires hors taxes en faisant intervenir le temps d'écoulement (TE) et le ratio de structure (RS).

La valeur d'un poste en jours du CAHT = TE du poste x RS du poste

2- Tableau de calcul

Le calcul du BFRN se fait généralement grâce à un tableau qui se présente comme suit :

Postes	Temps d'écoulement(TE)	Ratio de structure (RS)	Nombres de jours du CAHT	
			Emploi	Ressource
Marchandises	$\frac{\text{Stock moyen}}{\text{Coût d'achat des marchandises vendus}} \times 360$	$\frac{\text{Coût d'achat des m'ses vendus}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$	E1	
Matières premières	$\frac{\text{Stock moyen}}{\text{Coût d'achat des matières consommées}} \times 360$	$\frac{\text{Coût d'achat des matières consommées}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$	E2	
Produits finis ou en cours	$\frac{\text{Stock moyen}}{\text{Coût de production des produits vendus}} \times 360$	$\frac{\text{Coût de production des produits vendus}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$	E3	
Créances Clients	$\frac{\text{Clients} + \text{effet à recevoir} + \text{EENE}}{\text{Ventes TTC}} \times 360$	$\frac{\text{Chiffre d'affaires TTC}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$	E4	
Etat, TVA déductible	$\frac{30+0}{2} + 15 = 30\text{j}$	$\frac{\text{Achats HT} \times \text{Taux TVA}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$	E5	
Fournisseurs	$\frac{\text{Fournisseur} + \text{effet à payer}}{\text{Achats TTC}} \times 360$	$\frac{\text{Achats TTC}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$		R1
Etat, TVA collectée	$\frac{30+0}{2} + 15 = 30\text{j}$	$\frac{\text{ventes HT} \times \text{Taux TVA}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$		R2
TOTAL			ΣE	ΣR

N.B : Stock moyen = $\frac{\text{Stock initial} + \text{Stock final}}{2}$

BFR = Σ EMPLOIS - Σ RESSOURCES

Application : Vous disposez des informations suivantes concernant l'entreprise commerciale pour le dernier exercice clos :

✓ Extraits du bilan

Stocks de marchandises..... : 65 000

Créances clients: 679 725

Dettes fournisseurs..... : 400 000

E.A.P..... 81 770

✓ Extrait du compte de résultat

Achat de marchandises..... 2 020 000 Frs

Variation de stocks5 000 Frs

Ventes de marchandises..... 2 700 000

✓ Autres informations :

Taux de TVA : 19,25% Taux de la marge : 25% Durée de la TVA déductible : 35 jours

[Tapez un texte]

Durée de la TVA facturée : 65 jours

Encaisse : 5 jours de CA

Travail à faire

1-Calculer le stock de moyen de marchandises

2-Calculer les temps d'écoulement et les coefficients de structure

3-Calculer le besoin en fond de roulement normatif en jours de CAHT. En déduire le BFRN en valeur

4-Evaluer l'augmentation du besoin en fonds de roulement dans l'hypothèse d'une hausse des ventes de 10%

Solution :

1-Calculons le stock moyen de marchandises

$$SF = 65\ 000 \quad \Delta = SI - SF = 5000 \quad SI - 65000 = 5000 \quad SI = 70\ 000$$

$$SM = (65\ 000 + 70\ 000)/2$$

$$SM = 67\ 500$$

2-Calculons les TE et les CS

$$\text{Durée du crédit client} = \frac{679\ 725}{2\ 700\ 000 \times 1,1925} \times 360 = 76 \text{ jours}$$

$$\text{Durée du crédit fournisseur} = \frac{481\ 770}{2\ 020\ 000 \times 1,1925} \times 360 = 72 \text{ jours}$$

$$\text{Durée de stockage des m'ses} = \frac{67\ 500}{2\ 160\ 000} \times 360 = 11,25 \text{ jours}$$

$$2\ 700\ 000 = \text{CAMV} + \text{CAMV} \times 25\% : \text{CAMV} = 2\ 700\ 000 / 1,25 = 2\ 160\ 000$$

$$\text{CS Client} : = \frac{2\ 700\ 000 \times 1,1925}{2\ 700\ 000} = 1,1925 \quad \text{CS fournisseurs} = \frac{2\ 020\ 000 \times 1,1925}{2\ 700\ 000} = 0,892166$$

$$\text{CS des marchandises} : \frac{2\ 160\ 000}{2\ 700\ 000} = 0,8 \quad \text{CS de la TVA déductible} = 2\ 020\ 000 \times 0,1925/2\ 700\ 000 = 0,144$$

$$\text{CS de la TVA facturée} = 2\ 700\ 000 \times 0,1925/2\ 700\ 000 = 0,1925$$

3-Calculons

- **Besoin en fond de roulement normatif en jours**

Eléments	Temps d'écoulement	Coefficient de structure	Nombre de jours en CAHT	
			Emplois	Ressources
Marchandises	11,25	0,8	9	
Clients	76	1,1925	90,63	
TVA déductible	35	0,144	5,04	
Fournisseurs	72	0,89		64,08
TVA collectée	65	0,1925		12,51
Totaux			104,67	76,59

$$BFR = E - R = 104,67 - 76,59$$

$$BFR = 28,08 \text{ jours de CAHT}$$

BFR normatif = BFR + Encaisse nécessaire

BFRN en jours = 28,08 + 5

BFRN en jours = 33,08 jours de CAHT

Besoin en fond de roulement normatif en francs

$$BFRN = \text{BFRN en jours} \times \text{CAHT}/360 = 33,08 \times 2\ 700\ 000/360$$

$$BFRN = 248\ 100 \text{ Frs}$$

4-Evaluons l'augmentation du besoin en fonds de roulement %

$$\text{CAHT} = 2\ 700\ 000 \times 1,1 = 2\ 970\ 000 \quad \text{BFRN} = 2\ 970\ 000 \times 33,08/360 = 272\ 910$$

$$\text{Augmentation du BFRN} = 272\ 910 - 248\ 100 \quad \text{ou} \quad 248\ 100 \times 0,1$$

$$\text{Augmentation du BFRN} = 24\ 810 \quad \text{FIN TleCG}$$

Chapitre 9 : LES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

I. GENERALITES

1) Définition

L'emprunt-obligataire est un emprunt de longue durée, divisé en titres de valeurs nominales égales appelées **obligations** et souscrites par de personnes différentes appelées **obligataires**. L'obligataire ne participe pas à la gestion de la société. Il perçoit un intérêt annuel quels que soient les résultats réalisés par la société émettrice.

2) Conditions d'émission des emprunts – obligations

- L'émission n'est ouverte qu'aux SA ayant au moins 2 années d'existence et qui ont établis des bilans régulièrement approuvés par les actionnaires.
- L'émission est interdite aux sociétés dont le capital n'est pas entièrement libéré
- L'émission est autorisée par l'AGE qui peut déléguer ses pouvoirs au CA une ou plusieurs fois dans un délai de 5 ans.

3) Terminologie

- **L'Obligation** : C'est un titre négociable représentant une fraction de l'emprunt.
- **La valeur nominale** : C'est la valeur portée sur le titre et qui sert de base de calcul pour l'intérêt. Elle est unique pour tous les titres.
- **La durée** : C'est le temps au bout duquel toutes les obligations seront remboursées
- **Le prix d'émission** : C'est le prix payé par les obligataires lors de la souscription.
- **Le prix de remboursement** : C'est le montant que la société payera à l'obligataire lors du remboursement de l'obligation.
- **La prime de remboursement** : C'est la différence entre le prix de remboursement et le prix d'émission. Elle constitue une charge financière pour la société et un supplément d'intérêt pour l'obligataire.
- **Le coupon** : C'est l'intérêt calculé sur la valeur nominale des obligations non encore remboursées ou obligations vivantes. Il est versé à chaque échéance annuelle.
- **Obligations au pair** : obligations pour lesquelles la VN = Prix de remboursement.

II. TRAITEMENT COMPTABLE

Il concerne l'émission, la souscription et la libération :

- **Emission** : il s'agit de comptabiliser l'offre des titres qui se fait à la **valeur de remboursement** par l'écriture suivante :

Débit : 1619 ou 47111- Obligations à placer **Crédit :**
161

- **Souscription** : C'est l'engagement des souscripteurs à payer la **valeur d'émission** des titres. Elle se fait par l'écriture suivante :

Débit : 2061 et 4713- Obligataires, compte de souscription **Crédit : 1619**
NB : cette écriture est passée au fur et à mesure que les souscriptions interviennent

- **Libération** : C'est le versement des fonds par les souscripteurs qui se fait comme suit :

Débit : 4454 / 521 et 6316 **Crédit :**
4713

Remarque :

[Tapez un texte]

a- L'émission et la souscription sont concomitantes (toutes les obligations sont souscrites dès leur émission, soit l'enregistrement suivant :

Débit : 206 et 4713

Crédit : 161

b- Emission, souscription et libération sont concomitantes

Dans cette hypothèse, il est exactement possible de passer directement l'écriture suivante :

Débit : 206 et 521

Crédit : 161

c- Frais d'émission de l'emprunt obligataire

Les frais d'émission peuvent comprendre les honoraires de conseils juridiques, de notaires, les frais de publicité légale, les commissions bancaires, les frais d'impression de livres documents (prospectus, les titres eux-mêmes).

✓ **Au moment de leurs engagements**

Débit : 445/6316/6324

Crédit : 521

✓ **A l'inventaire (31/12/N) : Travaux d'inventaire**

Lors de l'inventaire leurs montants peuvent être transférés au débit du compte de bilan selon l'écriture suivante :

Débit : 2026

Crédit : 781

Le compte 2026 <<frais d'émission des emprunts>> est amorti selon le système direct comme suit :

Débit : 681

Crédit : 2026

✓ L'amortissement des frais d'émission des emprunts est considéré comme une charge d'exploitation (681) :

- D'après le PCG OHADA, les frais d'émission des emprunts font l'objet d'un amortissement dans un délai de 2 à 5 ans. Il n'y a pas lieu d'observer la règle du prorata temporis. L'amortissement se fera à part égale sur la durée retenue ;
- Le PCG français admet un amortissement sur la durée de l'emprunt avec dans certains cas pour le premier exercice <<réduction prorata temporis >>.

Application N°1 : La SA LENA H émet le 1^{er} août 2004, un emprunt obligataire représenté par 10 000 obligations de VN = 20 000 F, au prix d'émission de 19 600 F. Le remboursement se fera sur 10 ans au prix de 22 500 F à 8,5%. Les souscriptions interviennent le 15/08/2004. Les libérations ont lieu le 20/08/2004 par virement bancaire sous déduction des commissions bancaires de 1 431 000 F TTC. Le 22/08/2004, les autres frais payés par chèque s'élèvent à 954 000 F TTC (publicité) et 2 416 500 F TTC (honoraires de l'expert financier).

Travail demandé : Passer au journal les écritures relatives à toutes ces opérations dans les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1 : En tenant compte des dates de l'énoncé ;**
- **Hypothèse 2 : Emission et souscription le 1^{er} août, réalisation le 20 août 2004 ;**
- **Hypothèse 3 : Emission, souscription et libération le 1^{er} août 2004.**

Solution

Application N°2 : Emission avec PR variable

La SA ETAME émet le 1^{er} /07/2006 un emprunt obligataire divisé en 4 000 obligations de VN= 20 000 F au prix de remboursement de 19 500 F, à 11%.

Le remboursement se fera sur une période de 10 ans pour n nombre constant d'obligations au prix suivants :

- De la 1^{ère} à la 5^{ème} année : 22 500 F
- De la 6^{ème} à la 8^{ème} année : 23 000 F ;
- De la 9^{ème} à la 10^{ème} année : 24 000 F.

[Tapez un texte]

Travail demandé : Passer au journal les écritures qui s'imposent, sachant que toutes les souscriptions et libérations ont lieu le même jour, et que les frais sont supportés par le seul exercice 2006.

Solution

Application N°3 : Emission sur couverte

C'est lorsque les souscriptions dépassent le nombre de titres à émettre. Dans ce cas, il est prévu que :

- Les souscriptions interviennent à titre irréductible pour un nombre donné, assez faible, et à titre réductible pour le reste ;
- Une partie ou la totalité prix d'émission est versée lors de la souscription ;
- Le solde éventuel est payé ultérieurement.

Thème : La SA ESSAMA émet le 1^{er} Octobre 2004, 1 000 obligations de 10 000 F de type 10%. Le prix d'émission est fixé à 9 600 F, mais il est convenu de 2 000 F seront avancés à la souscription, le reste à la remise des titres. Le contrat de souscription stipule que toute souscription ≤ 20 obligations le sera à titre irréductible.

A la date du 1^{er} octobre 2004, les souscriptions sont les suivantes :

- ENAMA : 170
- ATANGANA : 520
- EBANGA : 370
- Diverses personnes : 740 (à titre réductible)

Les titres sont répartis et remis aux souscripteurs le 31/10/2004. Les règlements se feront le même jour par chèque BICEC.

Travail demandé : Répartir les obligations et passer les écritures qui s'imposent.

Solution

Application N°4 : Insuffisance de souscriptions

Cela arrive lorsque les obligations émises ne sont pas entièrement souscrites dans les délais. Dans ce cas, les souscripteurs peuvent demander l'annulation de leur engagement. Pour éviter de telles difficultés, le contrat d'émission prévoit également que les souscriptions seront valables même si l'emprunt n'est pas entièrement souscrit.

Thème : La SA ATANGANA émet le 1^{er} /07/2007 un emprunt obligataire de 3 000 obligations de 10 000 F à 5%. A cette date, 2 900 obligations seulement sont souscrites et les fonds versés à la BICEC le 22/07/2007, frais HT 100 000 F.

Travail demandé : Passer au journal les écritures qui s'imposent.

Solution

III. LE SERVICE DE L'EMPRUNT

Le service de l'emprunt obligataire comprend le paiement des coupons (I) et le remboursement de l'emprunt (A).

1- Prise en compte des intérêts d'emprunt

Les intérêts se calculent annuellement sur le montant des obligations non remboursées (obligation vivante), à partir de la date de jouissance. Leur montant est appelé coupon. Les intérêts supportent l'IRCM au taux de 16,5%.

2- Remboursement de l'emprunt obligataire (amort.)

Les emprunts obligataires peuvent être remboursés en bloc à la fin de la durée de l'emprunt (remboursement in Fine) ou par amortissements annuels pendant la durée de l'emprunt. On distingue le remboursement par amortissements constants et le remboursement par annuités

[Tapez un texte]

constants. Chaque annuité comprend l'intérêt de la dette et une partie du capital remboursé (amortissement) : On écrit $a = I+A$

3- Modalités pratiques des emprunts obligataires

Le service des emprunts obligataires nécessite des enregistrements comptables lors des paiements des coupons, du remboursement des obligations et à l'inventaire.

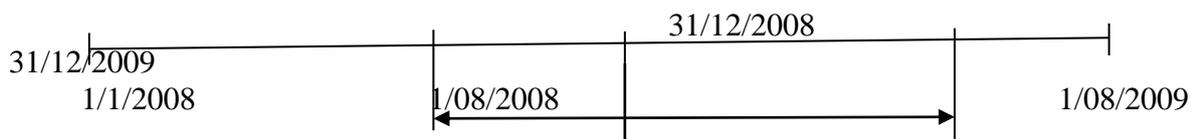
a- Travaux d'inventaire

Les travaux concernent les intérêts courus, l'amortissement des primes de remboursement et l'amortissement des frais d'émission.

a-1- Intérêts courus /emprunts obligatoires

Ce sont des charges financières portées au débit du compte <<6711. Intérêts des emprunts obligatoires>> en fin d'exercice, il convient de rattacher les intérêts courus sur l'emprunt au prorata du temps séparant la date de jouissance de la date d'inventaire (principe de spécialisation ou d'indépendance des exercices>>.

Exemple : pour un emprunt émis le 1/8/2008 avec date de jouissance 1/8/2008, le 1^{er} règlement ayant lieu le 1/8/2009, le traitement des intérêts se fait selon le schéma suivant :



Ecriture d'inventaire : Débit : 6711 Crédit : 166

NB : cette écriture doit être contre passée au début de l'exercice suivant

a-2- Amortissement de la prime de remboursement des obligatoires

Cet amortissement peut se faire :

- Par fraction égale sur la durée de l'emprunt :

$$\text{annuité} = \frac{\text{prime de remboursement totale}}{\text{durée de l'emprunt}}$$

- Au prorata des intérêts :

$$\text{annuité} = \frac{\text{prime de remboursement total} * \text{interet de l'exercice}}{2 \text{total des interets de l'emprunt}}$$

- Par amortissement proportionnel au nombre d'obligation remboursées :

$$\text{Annuité} = \text{prime de remboursement unitaire} * \text{nombre d'obligation remboursées}$$

La dotation de l'exercice est une charge financière qui entraîne l'écriture suivante :

Débit : 6872

Crédit : 2061

a-3 -Amortissement des frais d'émission

Il considéré comme une charge d'exploitation. Les frais d'émission sont amortis de façon générale sur la durée de l'emprunt à compter de la date de leur paiement.

La dotation est constatée comme suit : **Débit : 6811 Crédit : 2026**

b- Enregistrement et paiement des intérêts et obligations échues

NB : une retenue à la source est opérée sur les intérêts et la prime de remboursement servis aux obligataires. Cette retenue est considérée comme revenu mobilier imposé à l'IRCM au taux de 16,5%. Elle doit être à l'Etat dans un délai de 15 jours. Soit le schéma suivant :

- **Mise en paiement des obligations et intérêts :**

- **Débit : 161/6711 Crédit : 4712/4713/4423**

[Tapez un texte]

- Règlement effectif : Débit : 4712/4713 Crédit : 5...
- Reversement de l'IRCM : Débit : 4423 Crédit : 5....

IV. CONSTRUCTION DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT

1) Rappel de quelques formules importantes

Eléments	Emprunts indivis	Emprunts-obligataires		Désignation
		Remboursement au pair	Remboursement au-dessus du pair	
Annuité constante	$a = Vo \frac{i}{1-(1+i)^{-n}}$	$a = NC \frac{i}{1-(1+i)^{-n}}$	$a = NPR \frac{r}{1-(1+r)^{-n}}$	V_0 = valeur de l'emprunt
1 ^{er} Amortissement	$A_1 = Vo \frac{i}{(1+i)^n - 1}$	$U_1 = N \frac{i}{(1+i)^n - 1}$	$U_1 = N \frac{r}{(1+r)^n - 1}$	i = taux d'intérêt pour 1 F C = valeur nominale
2 ^{ème} Amortissement	$A_2 = A_1 (1+i)$	$U_2 = U_1 (1+i)$	$U_2 = U_1 (1+i)$	U_1 = Nombre d'obligations amorties au 1 ^{er} tirage
3 ^{ème} Amortissement	$A_3 = A_1 (1+i)^2$	$U_3 = U_1 (1+i)^2$	$U_3 = U_1 (1+i)^2$	N = nombre d'obligations
.....	n = Durée
$n^{\text{ème}}$ Amortissement	$A_n = A_1 (1+i)^{n-1}$	$U_n = U_1 (1+i)^{n-1}$	$U_n = U_1 (1+i)^{n-1}$	$r = \frac{Ci}{PR}$ PR = prix de remboursement

2) Cas pratiques

1^{er} Cas : Remboursement au pair

La SA NDOUMA émet le 1^{er} novembre 2008 avec date de jouissance le 1^{er} novembre 2008 aux conditions suivantes :

- Nombre d'obligations : 3 000
- Valeur nominale : 20 000 F
- Prix d'émission : 18 500 F
- Taux d'intérêt : 16%
- Durée : 5 ans

Travail demandé : Présenter le tableau d'amortissement de cet emprunt :

- a) Par remboursement in fine
- b) Par amortissements constants
- c) Par annuités constantes

Solution.....

2^{ème} cas : Remboursement au-dessus du pair

Reprenons l'application précédente en considérant un prix de remboursement égal à 22 500 F

Travail demandé : Présenter le tableau d'amortissement par annuités constantes et par amortissements constants.

Solution

3^{ème} cas En considérant le tableau d'amortissements /annuités constantes :

Travail demandé :

[Tapez un texte]

- a- Passer les écritures d'émission sachant que les versements sont reçus à la BICEC le 30/11/2008 et les frais prélevés ce jour s'élèvent à 750F par titre.
- b- Passer les écritures d'inventaire au 31/12/2008, au 1^{er} /01/2009 et les écritures consécutives à l'échéance du 1^{er}/11/2009
- c- Présenter l'extrait du bilan au 31-12-08 pour les opérations relatives à l'emprunt.

NB : Les frais d'émission sont amortis sur 3 ans et la prime au prorata du nombre d'obligations à rembourser.

V. CALCUL DU NOMBRE D'OBLIGATIONS REMBOURSEES APRES PAIEMENT DE L'ANNUITE DE RANG P (Rp), AVEC REMBOURSEMENT AU-DESSUS DU PAIR

$$R_p = U_1 \times \frac{(1+r)^p - 1}{r}$$

VI. CALCUL DU NOMBRE D'OBLIGATIONS ENCORE VIVANTES APRES PAIEMENT DE L'ANNUITE DE RANG P (Vp)

$$V_p = N \frac{(1+r)^n - (1+r)^p}{(1+r)^n - 1}$$

Chapitre 10: LES FUSIONS – SCISSIONS- APPORTS PARTIELS

Les sociétés commerciales ont généralement recourt aux fusions et opérations assimilées pour se renforcer ou s'adapter aux exigences de la vie économique.

I- LES FUSIONS

A) GENERALITES

1) Définition

*La fusion est l'opération par laquelle deux sociétés se réunissent pour n'en former qu'une seule, soit par absorption de l'une par l'autre (**fusion-absorption**), soit par création d'une société nouvelle (**fusion-crétation ou fusion-réunion**).*

- **Fusion-absorption**

SOCIETE A + SOCIETE B (avant fusion) = SOCIETE B (après fusion)

Dans ce cas :

- *La société **absorbée A** apporte son actif et son passif en contre partie des titres de B ;*
- *La société **absorbante B** augmente son capital par apport en nature ;*
- *La société **absorbée A** est dissoute.*

- **Fusion-réunion ou Fusion-crétation**

SOCIETE A + SOCIETE B = SOCIETE N (nouvelle)

Dans ce cas :

- *A et B sont dissoutes ;*
- *Il y a constitution de N qui reçoit à titre d'apport les éléments actifs et passifs de A et B ;*
- *Il y a échange des droits des associés des sociétés A et B contre des droits de la société nouvelle N.*

2) Modalités pratiques :

- *On évalue les actifs et les passifs des différentes sociétés pour apprécier les valeurs d'apport ;*
- *On en-déduit la valeur des titres (généralement la valeur mathématique) ;*
- *On détermine le rapport d'échange (**parité**) qui permet de calculer le nombre de titre à émettre par la société absorbante ou la nouvelle société créée.*

B) TRAITEMENT COMPTABLE

1) Dans les livres de B (absorbante) ou N (nouvelle) :

Il y a constitution de société pour N et augmentation de capital par apports nouveaux pour B.

[Tapez un texte]

2) *Dans les livres de la société absorbée A :*

Il y a dissolution de société (liquidation et partage).

C) CAS PRATIQUES

CAS N°1 : REALISATION D'UNE FUSION-CREATION QUAND LES SOCIETES CONCERNEES SONT INDEPENDANTES L'UNE DE L'AUTRE

Le 1^{er}/04/2005, les SA LENA H et DARREN décident de fusionner pour créer la SA NEW.

Elles font ainsi apport de leurs situations actives et passives ressortant des bilans simplifiés suivants au 31/03/2005 :

Bilan de la société LENA H

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amorts. & provisions	Nets		
<i>Fonds Cial</i>	2 500 000	-	1 800 000	<i>Capital(1)</i>	50 000 000
<i>Mat.Transpt</i>	22	-	2 500 000	<i>Réserves</i>	2 000 000
<i>M'ses</i>	000 000	6 000 000	16 000 000	<i>Fournitures</i>	24 500 000
<i>Clients</i>	4 550 000	-	4 550 000	<i>personnel</i>	1 200 000
<i>Banque</i>	47350 000	8 300 000	39 050 000		
	15 600 000	-	15 600 000		
	000				
TOTAL	93 800 000	14 300 000	77 700 000	TOTAL	77 700 000

(1) *Actions de valeur nominale 20 000F.*

Bilan de la société DARREN

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amorts&provisions	Nets		
<i>Terrains</i>	22 000 000	-	2 000 000	<i>Capital(2)</i>	20 000 000
<i>Mobilier</i>	14 000 000	-	22 000 000	<i>Réserve</i>	6 300 000
<i>M'ses</i>	8 370 000	5 500 000	8 500 000	<i>Emprunts</i>	20 500 000
<i>Clients</i>	13 455 000	-	8 370 000	<i>fournisseur</i>	8 775 000
<i>Caisse</i>	5 250 000	2 000 000	11 455 000		
		-	5 250 000		
TOTAL	63 075000	7500 000	57375 000	TOTAL	57375 000

(2) *Actions de valeur nominale 10 000F*

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les sociétés sont estimées à leur valeur comptable corrigée compte tenu des informations suivantes :

- *Dans la société SAMY, la valeur réelle du matériel de transport est de 24 000 000F.*
- *Dans la société ROBERTO, la valeur réelle du terrain est de 30 700 000F ; il existe un fonds commercial évalué à 5 000 000F.*

Travail demandé :

- 1- *Calculer les valeurs mathématiques des deux sociétés*

[Tapez un texte]

- 2- **Calculer le montant du capital de la société NEW et le nombre d'actions correspondant (VN = 25000F).**
- 3- **Présenter les modalités de fusions :**
 - **Parité d'échange**
 - **Nombre d'action à émettre pour chaque société**
- 4- **Passer les écritures de dissolution des sociétés LENA H et DARREN**
- 5- **passer les écritures de constitution de la société NEW.**

NB : Négliger les frais de constitution.

CAS N°2 : REALISATION D'UNE FUSION-ABSORPTION QUAND LES SOCIETES CONCERNEES SONT INDEPENDANTES L'UNE DE L'AUTRE.

Le 1^{er}/10/2006, les SA TONY et ALEXIS décident de fusionner, ALEXIS absorbant TONY. Au 30/09/2006, leurs bilans se présentent ainsi :

Bilan de TONY

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amorts & provisions	Nets		
-	-	-	-	Capital(1)	20 000 000
Mobilier	21 500 000	5 500 000	16 000 000	Prime d'émis	4 000 000
M'ses	12 500 000	4 000 000	8 500 000	Réserves	3 500 000
Clients	9 000 000	2 000 000	7 000 000	Emprunts	5 000 000
Banque	14 500 000	-	14 500 000	Fournisseurs	12 000 000
			15 600 000	Créditeurs Divers	1 500 000
TOTAL	57 500 000	11 500 000	46 000 000	TOTAL	46 000 000

Bilan d'ALEXIS

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amortspov.	Nets		
			-	Capital(3)	30 000 000
Matériels	17 000 000	3 000 000	14 000 000	Réserves	5 500 000
M'ses	34 000 000	4 000 000	30 000 000	Report à N	1 500 000
Clients	10 000 000	2 000 000	8 000 000	Prov. pour	9 000 000
Débiteurs	2 500 000	-	2 500 000	risque	14 000 000
(2)	1 500 000	-	1 500 000	fournisseurs	
Caisse	4 000 000	-	4 000 000		
Banque					
TOTAL	69 000 000	11 500 000	60 000 000	TOTAL	60 000 000

(1) 2000 actions de 10 000F ; (2) dont société TONY 1 500 000 ; (3) 2500 actions de 12 000F.

Renseignements complémentaires :

➤ **Dans la société TONY :**

- Il existe un fonds commercial valant 7 500 000F ;
- La valeur réelle du mobilier est de 22 000 000F ;
- Les stocks valent exactement 5 500 000F.

➤ **Dans la société ALEXIS :**

- Il existe un fonds commercial estimé à 5 000 000F ;
- La valeur réelle du matériel est de 21 000 000F ;
- Les créances seront recouvrées à 100% ;
- Les provisions pour risques ne sont pas justifiées (ne pas tenir compte de l'impôt correspondant).

[Tapez un texte]

Travail demandé :

- 1- Calculer les valeurs mathématiques des deux sociétés ;
 - 2- Préciser les modalités de l'opération :
 - a- Rapport d'échange
 - b- Nombre d'actions à créer par la société absorbante (arrondi à l'unité prète)
 - c- Valeur de l'augmentation du capital, prime de fusion et soulte éventuelle.
 - 3- Passer les écritures chez l'absorbée
 - 4- Passer les écritures chez l'absorbante et présenter son bilan après fusion.
- NB :** Négliger les frais, d'augmentation de capital

CAS N°3 : REALISATION D'UNE FUSION –ABSORPTION, LORSQUE LA SOCIETE ABSORBANTE DETIENT LES TITRES DE LA SOCIETE ABSORBEE.

Le 19/05/2005 un accord de fusion est signé entre la société SANDRA (absorbante) et la société en nom collectif JOJO α COMPAGNIE (absorbée). Les rapports sont évalués sur la base des bilans comptables ci-dessous, compte tenu des plus-values suivantes :

- Dans la société SANDRA :
 - Plus-values / matériel : 2 700 000F
 - Plus-values /marchandises : 612 000F
- Dans la société JOJO α COMPAGNIE :
 - *plus-values / marchandises : 320 000F

Bilan de SANDRA

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amorts & provisions	Nets		
Terrains	3 000 000	-	3 000 000	Capital(1)	10 000 000
Matériels	10 800 000	4 000 000	6 800 000	Réserves	2 400 000
Titres (2)	1 760 000	-	1 760 000	fournisseurs	2 600 000
M'ses	1 300 000	-	1 300 000		
Clients	680 000	40 000	640 000		
Banque	1 500 000	-	1 500 000		
TOTAL	19 040 000	4 040 000	15 000 000	TOTAL	15 000 000

(1) 500 actions de valeur nominale 20 000F

(2) 80 parts de la société JOJO α COMPAGNIE, achetés à 22 000F l'une.

(3) 200 parts de valeur nominale 20 000F

Bilan de JOJO α COMPAGNIE

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amortspov.	Nets		
Frais d'Et's	400 000	-	400 000	Capital(3)	4 000 000
Matériels	8 500 000	2 000 000	6 500 000	Réserves	1 200 000
M'ses	540 000	20 000	520 000	Fournisseurs	2 000 000
Clients	215 000	15 000	200 000	Etat	500 000
Caisse	80 000	-	80 000		
TOTAL	9 735 000	2 035 000	7 700 000	TOTAL	7 700 000

[Tapez un texte]

Travail demandé :

- 1- Déterminer les valeurs de fusion et les valeurs mathématiques des titres ;
- 2- Déterminer la parité de d'échange à partir des valeurs mathématiques ;
- 3- Déterminer les modalités de l'opération :
 - Nombre de titres à émettre ;
 - Valeur de l'augmentation du capital ;
 - Prime de fusion ;
- 4- Présenter l'analyse comptable :
 - a- Dans la société absorbée ;
 - b- Dans la société absorbante.
- 5- Présenter le bilan simplifié de la société absorbante après la fusion.

CAS N° 4 : REALISATION D'UNE FUSION-ABSORPTION QUAND LA SOCIETE ABSORBEE DETIENT LES TITRES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Le 1^{er}/03/2005, la SA ALINO au capital de 100 000 000 (10 000 actions de 10 000F) absorbe la société MARIO au capital de 60 000 000F (3000 actions de la société ALINO qui ont été acquises au prix de 12500F. la valeur d'échange des actions est considérée comme égale à la valeur tirée des derniers bilans établis, compte tenu d'une réévaluation des immobilisations chiffrés :

- Pour la SA ALINO à 125 000 000F
- Pour la SA MARIO à 74 000 000F.

Les bilans résumés des deux sociétés se présentent comme suit :

Bilan de la SA ALINO en (10³)

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amorts & provisions	Nets		
Charges à r	2 000	-	2 000	Capital	100 000
Mobilier	150 000	45 000	105 000	Réserves	42 000
M'ses	12 000	-	12 000	Fournisseurs	30 000
Clients	60 000	10 000	50 000		
Banque	3 000	-	3 000		
TOTAL	227 000	55 000	172 000	TOTAL	172 000

Bilan de la SA MARIO en (10³)

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amorts & provisions	Nets		
Frais d'Et's	5 000	-	-	Capital	60 000
Mat. Transp	90 000	45 000	25 000	Réserves	25 000
Titres de p	25 000	-	-	Fournisseurs	30 000
M'ses	2500	10 000	-		
Clients	17 000	-	-		
Banque	500	-	-		

[Tapez un texte]

TOTAL	140 000	25 000	115 000	TOTAL	115 000
--------------	----------------	---------------	----------------	--------------	----------------

Travail demandé :

1- Préciser les modalités de fusion

2- Passer les écritures dans les deux sociétés.

CAS N°5 : REALISATION D'UNE FUSION-ABSORPTION QUAND ABSORBANTE ET ABSORBEE DETIENNENT DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES.

Un contrat de fusion est signé entre la société XAVIER (absorbante) et la société YVAN (absorbée). Le contrat précise que le rapport d'échange résultera de l'évaluation des valeurs mathématiques intrinsèques calculées sur la base des bilans comptables ci-dessous, sauf pour les matériels estimés à 41 000 000F chez XAVIER, les constructions évaluées à 14 800 000F chez YVAN et les titres de participations dont les valeurs réelles sont à calculer. YVAN apporte tout son patrimoine y compris les titres de XAVIER qu'il détient.

Bilan de la société XAVIER

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amorts & provisions	Nets		
Frais d'Et's	1 000 000	-	1 000 000	Capital(1)	30 000 000
Matériels	61 000 000	13200 000	47800 000	Réserves	36 000 000
Titres (2)	1 200 000	-	1200 000	RAN	1 000 000
M'ses	22 000 000	-	22 000 000	Fournisseurs	22 000 000
Clients	15 000 000	1 000 000	14 000 000		
Banque	3 000 000		3 000 000		
TOTAL	103 200 000	14 200 000	89 000 000	TOTAL	89 000 000

(1) 1500 actions de valeur nominale 20 000F

(2) 40 actions de société YVAN achetées à 30 000F

(3) Actions de la valeur nominale 20 000F

(4) 120 actions XAVIER achetées à 20 000F.

Bilan de la société YVAN

ACTIF	MONTANTS			PASSIF	MONTANTS
	Bruts	Amorts & provisions	Nets		
Frais d'Et's	2 000 000	-	2 000 000	Capital(3)	8 000 000
Construction	22 000 000	8 000 000	14 000 000	Réserves	10 800 000
Titres (4)	2 400 000	-	2 400 000	Emprunts	4 200 000
M'ses	3 000 000	-	3 000 000	Fournisseurs	3 000 000
Clients	4 000 000	400 000	3 600 000		

[Tapez un texte]

<i>Caisse</i>	<i>1 000 000</i>	<i>-</i>	<i>1 000 000</i>		
<i>TOTAL</i>	<i>34 400 000</i>	<i>8 400 000</i>	<i>26 000 000</i>	<i>TOTAL</i>	<i>26 000 000</i>

Travail demandé :

- 1- Procéder aux calculs financiers***
- 2- Passer les écritures chez l'absorbante et chez l'absorbée***
- 3- Présenter le bilan simplifié de l'absorbante après fusion.***